

ÉDITO

Valoriser et rendre visible les Stratégies régionales d'innovation en vue d'une spécialisation intelligente (SRI-SI) des régions françaises pour la période 2014-2020, souligner les évolutions par rapport à la première génération de stratégies régionales d'innovation, mettre en lumière l'avancement des régions françaises par rapport aux grands principes de la spécialisation intelligente portés par la Commission européenne et montrer l'articulation de ces stratégies régionales avec les autres politiques nationales et européennes en faveur de l'innovation, voilà l'objet de la synthèse qui vous est présentée dans la collection « connaître les programmes européens », portée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Ce document est conçu comme un outil à destination des parties prenantes des écosystèmes innovants et des décideurs publics, pour faciliter la comparaison et la coopération entre régions françaises. Il permet aussi aux régions des autres Etats-membres d'identifier les atouts des régions françaises et d'envisager des collaborations.

Cette synthèse trouve naturellement sa place dans l'offre de services du CGET à destination des territoires, sur le champ de la recherche, le développement du transfert et l'innovation, dans le cadre de notre mission de coordination des fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020. Il s'inscrit dans la suite du « Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises » et de la « Synthèse des stratégies régionales d'innovation des régions françaises » (2012, collection « L'Europe s'engage en France »).

L'innovation constitue un levier essentiel de la politique d'égalité des territoires :

- **Les territoires sont des lieux d'innovation** : si l'on constate un phénomène de concentration des activités de la R&D dans les territoires métropolitains, les autres territoires sont aussi des lieux d'innovation, qu'elle soit sociétale, organisationnelle, frugale (« faire mieux avec moins »), en réponse aux enjeux auxquels ils sont confrontés (accessibilité, accès aux services, reconversion écologique et énergétique, attractivité et ancrage des entreprises, etc.).
- **Les territoires sont acteurs collectifs d'innovation** : ils abritent des écosystèmes territorialisés de l'innovation (citoyens, associations, entreprises, laboratoires, universités, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, clusters régionaux, organismes de transferts, etc.), qui bénéficient des infrastructures, des services et des financements des acteurs privés et publics du territoire. Ces écosystèmes d'innovation peuvent, en outre, mobiliser la population pour tester les nouvelles solutions développées.
- **Les territoires sont aussi des bénéficiaires de l'innovation**, car les processus d'innovation impactent les territoires en termes de création de richesses, d'emplois, d'amélioration de la qualité de vie et d'attractivité du territoire, de déploiement de solutions et de services innovants.

Les régions françaises ont su répondre aux ambitions de la Commission européenne, en s'engageant à mobiliser près de 20 % de l'enveloppe totale du FEDER sur le premier objectif thématique concernant la recherche, le développement du transfert et l'innovation, car innovation et territoires sont fortement liés. Alors que l'innovation prend sa source dans la richesse et la diversité des territoires et de ses habitants, la capacité à innover est un enjeu majeur pour chaque territoire et constitue un vecteur essentiel de développement et de création d'activité.

Marie-Caroline BONNET-GALZY

Commissaire Générale à l'Égalité des Territoires

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO.....	2
SECTION.1 LES STRATÉGIES RÉGIONALES D'INNOVATION EN VUE D'UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (SRI-SI) COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION.....	4
SECTION.2 DES SRI-SI QUI S'INSCRIVENT DANS DES CONTEXTES RÉGIONAUX VARIÉS.....	8
2.1 DES ÉCONOMIES RÉGIONALES STRUCTURÉES DE MANIÈRE VARIABLE PAR LEURS SPHÈRES PRODUCTIVE ET INDUSTRIELLE.....	8
2.2 UNE CONCENTRATION SECTORIELLE DES ÉCONOMIES RÉGIONALES NUANCÉE.....	8
2.3 DES TISSUS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉS AU SEIN DES RÉGIONS.....	9
2.4 DES SITUATIONS INÉGALES EN TERMES DE CROISSANCE D'EMPLOI, MARQUÉES PAR LA CRISE.....	9
2.5 DES ÉCONOMIES RÉGIONALES GLOBALEMENT CARACTÉRISÉES PAR UN DENSE TISSU DE PME.....	10
2.6 UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTEURS DE L'INNOVATION.....	10
2.7 UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES BREVETS DANS QUELQUES RÉGIONS FRANÇAISES.....	11
2.8 UNE GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE EN TERMES DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	11
SECTION.3 LES STRATÉGIES RÉGIONALES AU REGARD DES GRANDS PRINCIPES DU CONCEPT DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE.....	16
3.1 LE CONCEPT DE « DÉCOUVERTE ENTREPRENEURIALE » GLOBALEMENT APPROPRIÉ ET MIS EN PRATIQUE.....	16
3.2 DES STRATÉGIES RÉGIONALES FONDÉES SUR UN DIAGNOSTIC.....	17
3.3 UNE GOUVERNANCE DE L'INNOVATION RENFORCÉE ET MIEUX STRUCTURÉE.....	18
3.4 DES STRATÉGIES QUI EXPLICITENT LES DOMAINES DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE ET LES PRIORITÉS TRANSVERSALES SUR LESQUELS SE CONCENTRERA UNE PART SIGNIFICATIVE DE L'ACTION PUBLIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INNOVATION.....	18
3.5 UNE DÉCLINAISON DES STRATÉGIES EN FEUILLES DE ROUTE ET PLANS D'ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION.....	30
3.6 DES SYSTÈMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES EN COURS DE DÉFINITION.....	30
3.7 DES STRATÉGIES QUI VISENT À RENFORCER LES COOPÉRATIONS EN MATIÈRE D'INNOVATION AVEC D'AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES OU EUROPÉENNES.....	35
3.8 DES STRATÉGIES STRUCTURÉES PAR LA DÉMARCHE INITIÉE AVEC LES SRI, MAIS QUI MARQUENT UN CERTAIN NOMBRE DE RUPTURES.....	36
3.9 DES STRATÉGIES PARFOIS UTILISÉES POUR STRUCTURER UN ENVIRONNEMENT FINANCIER FAVORABLE À L'INNOVATION.....	37
SECTION.4 LES GRANDES LIGNES DE FORCES DES SRI-SI DES RÉGIONS FRANÇAISES EN MATIÈRE D'INNOVATION.....	42
4.1 DES SPÉCIALISATIONS RÉGIONALES RELATIVEMENT CONCENTRÉES SUR QUELQUES MARCHÉS CIBLES.....	42
4.2 DES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES INFRA- OU SUPRANATIONALES, AUX FORMES VARIABLES, PRINCIPALEMENT DE PROXIMITÉ OU AVEC DES TERRITOIRES MOTEURS EN MATIÈRE D'INNOVATION.....	45
SECTION.5 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'INNOVATION.....	50
5.1 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS FEDER.....	50
5.2 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC HORIZON 2020 ET COSME.....	50
5.3 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC L'UNION DE L'INNOVATION.....	57
5.4 LES SRI-SI COMME POSSIBLE LEVIER D'ARTICULATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS AU SERVICE DE L'INNOVATION DANS LES ZONES RURALES ET LITTORALES.....	57
5.5 UNE ARTICULATION STRATÉGIQUE DES SRI-SI AVEC LA NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE.....	59
5.6 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR.....	59
5.7 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LA NOUVELLE DONNE DE L'INNOVATION.....	62
5.8 LE CPER COMME CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'INNOVATION.....	63
5.9 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, GRAPPES D'ENTREPRISES ET AUTRES CLUSTERS.....	63
SECTION.6 CONCLUSION.....	70
6.1 EN RÉSUMÉ.....	70
6.2 LES PROCHAINES ÉTAPES POUR UN PROCESSUS RÉUSSI.....	70
SECTION.7 ANNEXES.....	74
7.1 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	74
7.2 LE POSITIONNEMENT DES RÉGIONS PAR MARCHÉS CIBLES.....	75
7.3 CALENDRIER ET ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE DES SRI-SI DES RÉGIONS FRANÇAISES.....	81
7.4 FICHES RÉGIONALES DE SYNTHÈSE DES SRI-SI.....	82
GLOSSAIRE.....	110
LIENS UTILES.....	111

SECTION 1

**LES STRATÉGIES RÉGIONALES D'INNOVATION
EN VUE D'UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE
(SRI-SI) COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT ET
D'INNOVATION**

Dans une conjoncture de mondialisation et de concurrence exacerbée, où la question de la compétitivité est devenue centrale, l'Union Européenne a choisi de créer les conditions favorables pour une économie compétitive par le biais de la **stratégie Europe 2020, la nouvelle stratégie de coordination des politiques économiques des 28 Etats-membres**. Cette stratégie, lancée en juin 2010, vise à stimuler une croissance **intelligente**, en investissant de façon plus efficace dans l'éducation, la recherche et l'innovation ; **durable**, en donnant la priorité à une économie sobre en carbone et **inclusive**, en mettant clairement l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Cette stratégie vise cinq objectifs dans les domaines de l'emploi, l'innovation, l'éducation, la réduction de la pauvreté, ainsi que l'énergie et le climat. Dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, l'ambition nationale en matière d'innovation est d'atteindre 3% du PIB investis dans la R&D.

La « spécialisation intelligente » est conçue par la Commission européenne comme un levier déterminant pour la contribution de la politique de cohésion à la stratégie Europe 2020. Aussi, si ce concept n'est pas nouveau, il est central dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de cohésion 2014-2020 et a été cité par l'Accord de Partenariat comme levier important de dynamisation du système français de recherche, développement et innovation. Dans un contexte marqué par la décentralisation, l'Accord de partenariat identifie les objectifs politiques nationaux et régionaux et s'assure de la mobilisation des moyens des différents partenaires.

A l'échelle des territoires régionaux, en parallèle et en complémentarité aux programmes opérationnels des fonds structurels et d'investissement FEDER et FSE, l'ambition est de définir une stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation, adaptée à ses atouts et ses contraintes et au service des objectifs européens. La définition d'une stratégie de spécialisation intelligente doit ainsi permettre une priorisation et une concentration des efforts sur des domaines d'activités et de secteurs technologiques susceptibles de générer des activités innovantes, qui confèreront aux territoires un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale.

La « spécialisation intelligente » s'appuie sur des concepts et étapes clés : la connaissance du tissu économique et de l'écosystème de l'innovation, la « découverte entrepreneuriale » (implication étroite du secteur privé), le choix d'une spécialisation dans des domaines ou secteurs technologiques spécifiques, la recherche d'une diversification associée, l'ouverture aux autres régions européennes, la définition d'un plan d'actions et d'un budget, la structuration d'une gouvernance et d'une animation de l'écosystème de l'innovation, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

Ce document est une synthèse des Stratégies Régionales d'Innovation en vue d'une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) des régions françaises. Il souligne la diversité des contextes, dans lesquels les régions ont défini leur stratégie. Il met en lumière les évolutions entre la première génération de stratégies régionales d'innovation et cette nouvelle génération des SRI-SI, ainsi que l'avancement des régions françaises par rapport aux grands principes de la spécialisation intelligente, tels que définis par la Commission européenne. Il donne une vision d'ensemble des SRI-SI à l'échelle nationale et met en avant l'articulation entre les SRI-SI et les autres politiques européennes et nationales (programme des investissements d'avenir, politique des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises et des autres clusters, 34 plans industriels, CPER, Horizon 2020, etc.). Une présentation synthétique des SRI-SI

des régions est annexée. Les étapes et le calendrier de cette démarche de synthèse des SRI-SI sont également annexés à ce document.

Ce document vise ainsi à accompagner le processus de spécialisation intelligente des régions, en mettant en avant des pratiques intéressantes ou en facilitant la connaissance des autres régions françaises. Il permet en outre de donner une vision d'ensemble sur ces stratégies régionales aux acteurs de l'innovation et aux décideurs publics.

CONTENU DE LA SECTION

p 8	2.1	DES ÉCONOMIES RÉGIONALES STRUCTURÉES DE MANIÈRE VARIABLE PAR LEURS SPHÈRES PRODUCTIVE ET INDUSTRIELLE
p 8	2.2	UNE CONCENTRATION SECTORIELLE DES ÉCONOMIES RÉGIONALES NUANCÉE
p 9	2.3	DES TISSUS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉS AU SEIN DES RÉGIONS
p 9	2.4	DES SITUATIONS INÉGALES EN TERMES DE CROISSANCE D'EMPLOI, MARQUÉES PAR LA CRISE
p 10	2.5	DES ÉCONOMIES RÉGIONALES GLOBALEMENT CARACTÉRISÉES PAR UN DENSE TISSU DE PME
p 10	2.6	UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTEURS DE L'INNOVATION
p 11	2.7	UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES BREVETS DANS QUELQUES RÉGIONS FRANÇAISES
p 11	2.8	UNE GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE EN TERMES DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

SECTION 2

**DES SRI-SI QUI S'INSCRIVENT DANS DES
CONTEXTES RÉGIONAUX VARIÉS**

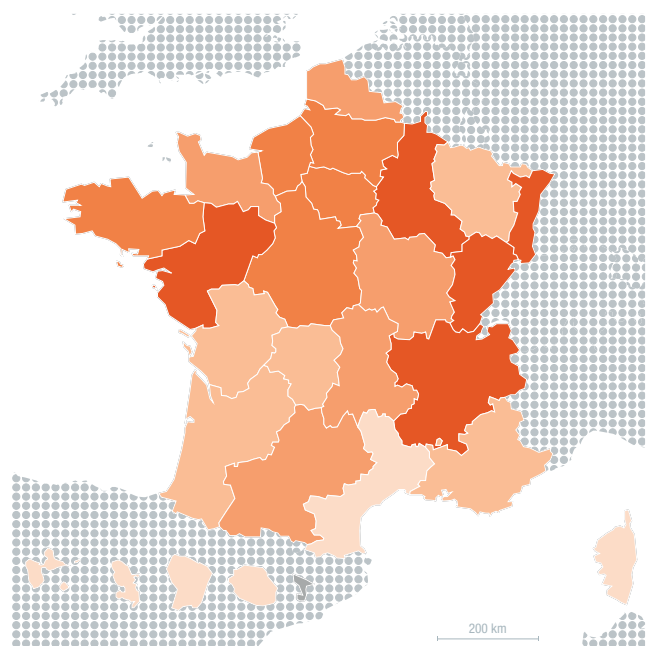
Avant de dresser une synthèse des SRI-SI des régions françaises, il est pertinent de contextualiser la démarche de spécialisation intelligente dans laquelle s'inscrivent les régions et de donner à voir la dynamique d'innovation de ces régions. En effet, chaque région évolue dans un contexte propre, lié à des caractéristiques socio-économiques uniques. Ces spécificités conditionnent leurs capacités à s'inscrire dans une démarche de spécialisation intelligente et leurs modalités d'appropriation du concept. Ces caractéristiques sont donc structurantes pour la définition et le déploiement des SRI-SI des régions françaises. L'analyse de quelques indicateurs permet de souligner la diversité du paysage français en matière économique et d'innovation et de distinguer des caractéristiques déterminantes des territoires pour l'exercice de spécialisation intelligente: le poids de l'emploi dans la sphère productive et dans l'industrie, la concentration sectorielle du tissu économique, l'évolution de l'emploi, la taille des entreprises, le nombre d'étudiants et de chercheurs, le nombre de brevets et enfin les dépenses intérieures de recherche et de développement.

2.1 DES ÉCONOMIES RÉGIONALES STRUCTURÉES DE MANIÈRE VARIABLE PAR LEURS SPHÈRES PRODUCTIVE ET INDUSTRIELLE

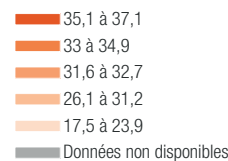
Les enjeux en matière d'innovation ne sont pas les mêmes selon que les tissus économiques des régions sont plutôt productifs ou résidentiels. La sphère productive d'une économie est orientée vers les marchés extérieurs et dépend de l'export. Pour ces activités, la capacité à innover est d'autant plus essentielle que l'environnement concurrentiel est important. Pour les économies très structurées par des activités productives, la question de l'innovation prend donc une importance accrue. Les régions du nord de la France (excepté la Lorraine) concentrent globalement une plus grande part d'emploi dans la sphère productive que les régions du sud (en dehors de Rhône-Alpes). L'Alsace par exemple compte 37.1% d'emplois dans la sphère productive devant Pays de la Loire qui en comptabilise 37%. A contrario, Languedoc-Roussillon est la région métropolitaine qui compte la plus grande part d'emplois dans la sphère résidentielle (76.1%). L'économie des territoires ultra-marins est aussi très résidentielle.

L'analyse de la part de l'emploi dans l'industrie apporte un regard complémentaire. En effet, les activités industrielles sont globalement plus intensives en R&D et en innovation que les activités primaires ou tertiaires. Les entreprises de ces secteurs sont d'ailleurs généralement mieux structurées pour innover (présence d'un département R&D, etc.). Certaines régions marquées par les activités productives, ont une part importante d'emplois industriels, c'est le cas de l'Alsace (18.8%) et de la Franche-Comté (21.4%). A contrario, l'Île-de-France, malgré le poids de sa sphère productive (34,9%), compte une faible part d'emploi industriel dans son économie (8.6%). Languedoc-Roussillon et Provence - Alpes - Côte d'Azur se caractérisent aussi par une faible part d'emplois industriels au regard de la moyenne nationale (respectivement 8.4% et 8.9%).

Illustration 1 : part des emplois de la sphère productive



Part des emplois de la sphère productive
En % par région



La sphère productive : l'emploi suit les entreprises pour les secteurs orientés vers les marchés extérieurs. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières.

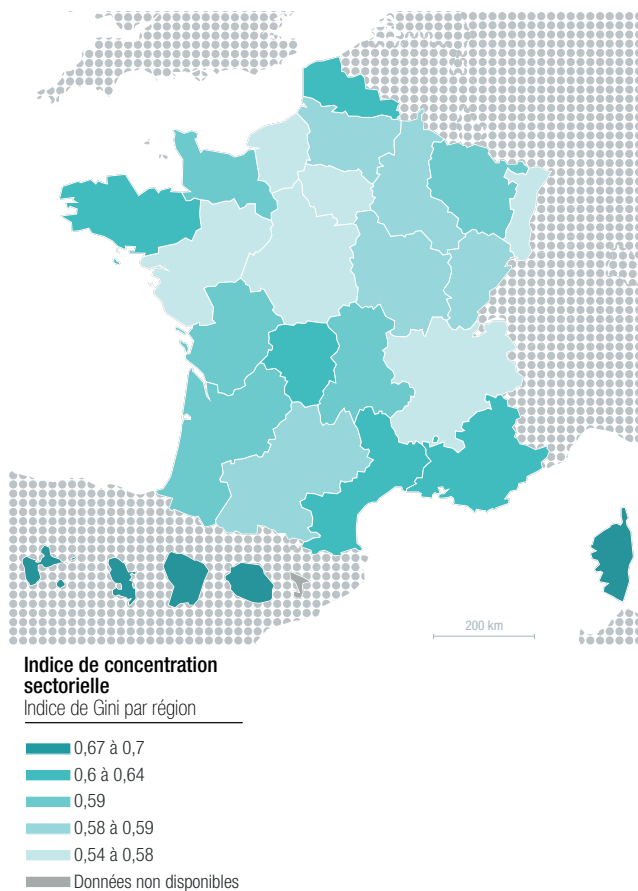
Méthode de calcul : part de l'emploi productif dans l'emploi total.
Unité : %.

Source : INSEE, Clap 2011

2.2 UNE CONCENTRATION SECTORIELLE DES ÉCONOMIES RÉGIONALES NUANCÉE

La démarche de spécialisation intelligente implique la définition des domaines de spécialisation intelligente, sur lesquels prioriser et concentrer les investissements, afin d'en optimiser les retombées économiques. Cet exercice de priorisation ne s'impose pas de la même manière selon que l'économie est plutôt concentrée ou au contraire plutôt diversifiée. L'analyse de l'indicateur de concentration sectorielle permet ainsi d'identifier les régions avec une économie plutôt diversifiée, telles que Rhône-Alpes, Île-de-France, Pays de la Loire, Centre et Normandie. A contrario, la Corse et les territoires ultra-marins, mais aussi la Bretagne, le Nord - Pas-de-Calais, Provence - Alpes - Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et le Limousin se caractérisent par des économies plus concentrées.

Illustration 2 : indice de concentration sectorielle par région



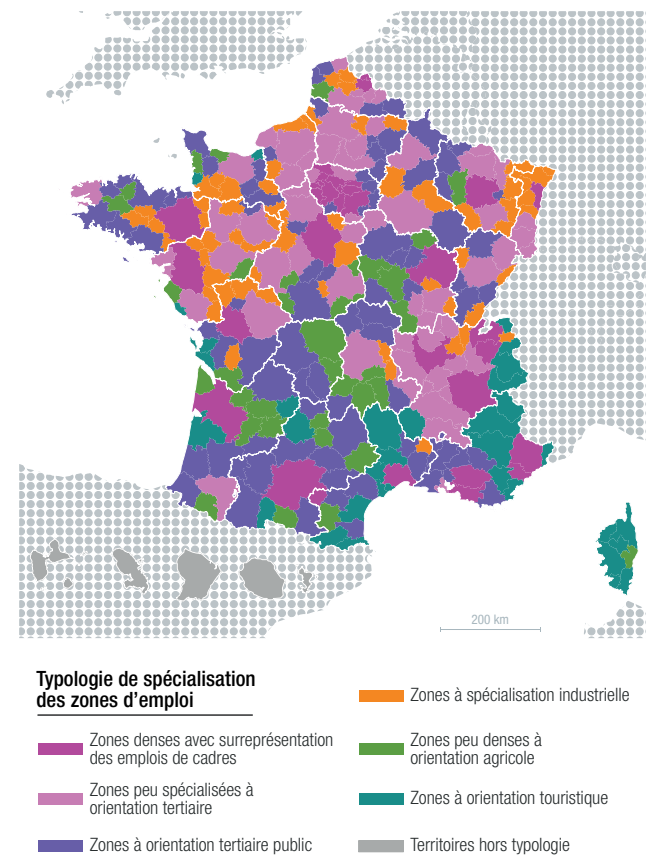
Définition : indice de Gini calculé à partir des effectifs salariés en NA38, mesure la concentration des emplois par type d'activité. **Méthode de calcul :** le coefficient de Gini est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1. Plus l'indice est proche de 1, plus la répartition des actifs entre les différents secteurs est inégale. Une valeur de 1 indique que tous les actifs sont dans le même secteur.

Source : INSEE, Clap 2011

2.3 DES TISSUS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉS AU SEIN DES RÉGIONS

Lorsque l'on se concentre sur les zones d'emplois, la diversité des caractéristiques des tissus économiques apparaît encore plus nettement. A titre d'illustration, la région Île-de-France se caractérise par trois types de territoires : des zones denses avec une surreprésentation des emplois de cadre, des zones peu spécialisées à orientation tertiaire et enfin des zones à orientation tertiaire public. La région Aquitaine recouvre cinq types de zones d'emplois. La question de l'innovation se pose ainsi de manière plurielle au sein d'une même région. **La définition d'une stratégie régionale de l'innovation, cohérente, partagée et concentrée sur quelques activités stratégiques finement identifiées, tout en prenant en compte la diversité des tissus économiques, peut donc s'avérer un exercice complexe.**

Illustration 3 : caractérisation des tissus économiques par zone d'emploi



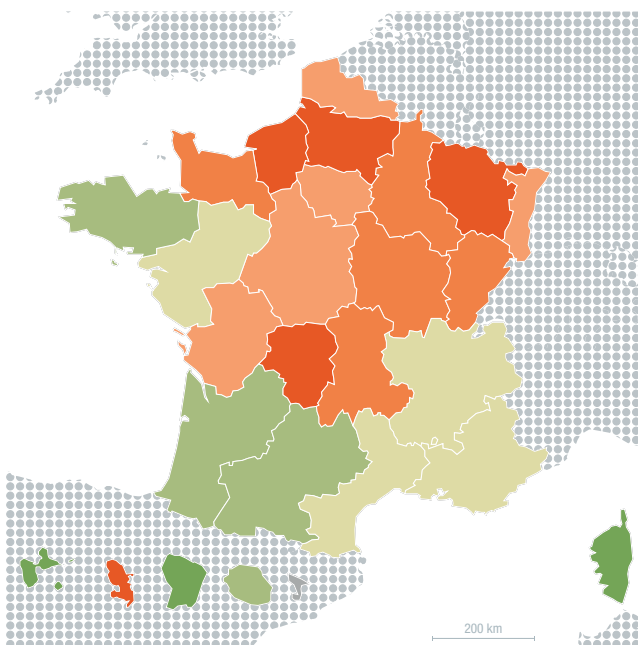
Définition INSEE : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Source : IAURIF et DATAR, 2011

2.4 DES SITUATIONS INÉGALES EN TERMES DE CROISSANCE DE L'EMPLOI, MARQUÉES PAR LA CRISE

La démarche de spécialisation intelligente incite les territoires à se concentrer sur des secteurs et des marchés dynamiques et en croissance. Pour certaines régions, concernées par une dégradation de leur économie et par des destructions d'emplois, cet exercice peut s'avérer plus difficile, non seulement car les secteurs en croissance sont peu nombreux, mais aussi parce qu'il peut être difficile de justifier la concentration de moyens sur quelques secteurs porteurs dans un contexte de décrochage. La crise est venue aggraver cette situation : alors qu'entre 2000 et 2011, l'emploi a augmenté de 0,47% en moyenne en France, l'évolution moyenne nationale de l'emploi est devenue négative entre 2007 et 2011. Certaines régions qui restent globalement créatrices d'emplois sur la période 2000-2011, ont connu des destructions d'emplois entre 2007 et 2011. La Martinique, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, l'Auvergne, le Centre, le Poitou-Charentes, le Nord - Pas-de-Calais, l'Alsace et l'Île-de-France ont ainsi vu leurs situations en matière d'emploi se dégrader et l'évolution moyenne du nombre d'emplois devenir négative.

Illustration 4 : évolution annuelle de l'emploi par région - 2007/2011



Évolution de l'emploi entre 2007 et 2011
En % annuel moyen par région

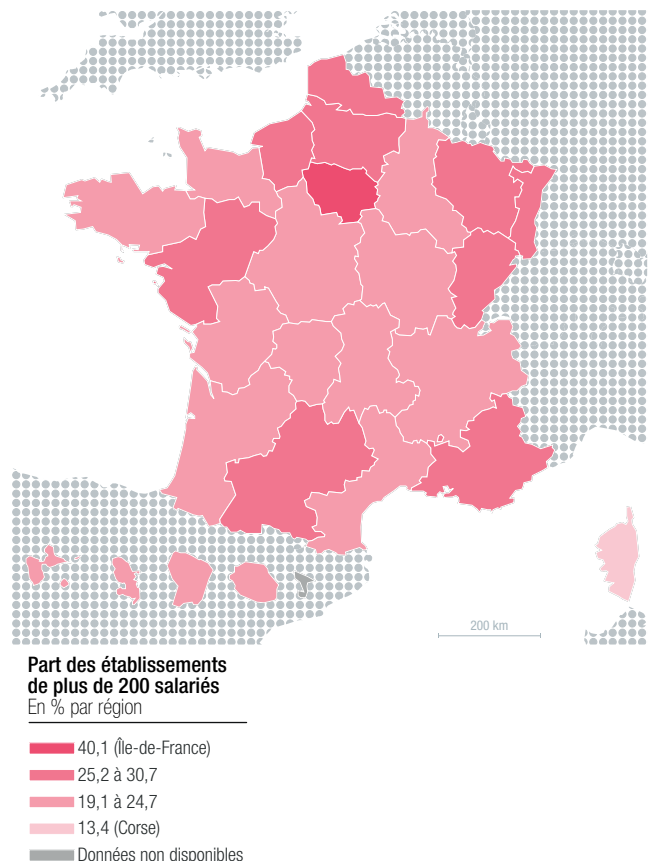
- 0,82 à 2,83
- 0,21 à 0,7
- 0 à 0,19
- 0,35 à -0,01
- 0,65 à -0,51
- 0,95 à -0,72
- Données non disponibles

Définition : effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2011
Source : INSEE, Clap 2011

2.5 DES ÉCONOMIES RÉGIONALES GLOBALEMENT CARACTÉRISÉES PAR UN DENSE TISSU DE PME

Le tissu économique français est composé à 99% de PME. Dans la majorité des régions, la part des établissements de moins de 10 salariés est supérieure à 20%. Les régions comme la Corse, la Guadeloupe ou le Languedoc-Roussillon ont un tissu économique composé à plus de 25% d'entreprises de moins de 10 salariés. A contrario, des régions comme l'Île-de-France (plus de 40% des établissements de plus de 200 salariés), mais aussi le Nord - Pas-de-Calais et l'Alsace (plus de 30% d'entreprises de 200 salariés) se caractérisent par un poids significatif des entreprises de plus de 200 salariés. **Cette analyse met en évidence l'importance de la prise en compte des spécificités des petites entreprises dans les stratégies régionales d'innovation.** En effet, les entreprises de petite taille sont globalement moins bien structurées pour innover et ont un accès moindre aux financements de l'innovation que les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises.

Illustration 5 : part des établissements de plus de 200 salariés



Source : INSEE – estimations d'emploi localisées, annuelles, données 2007-2011

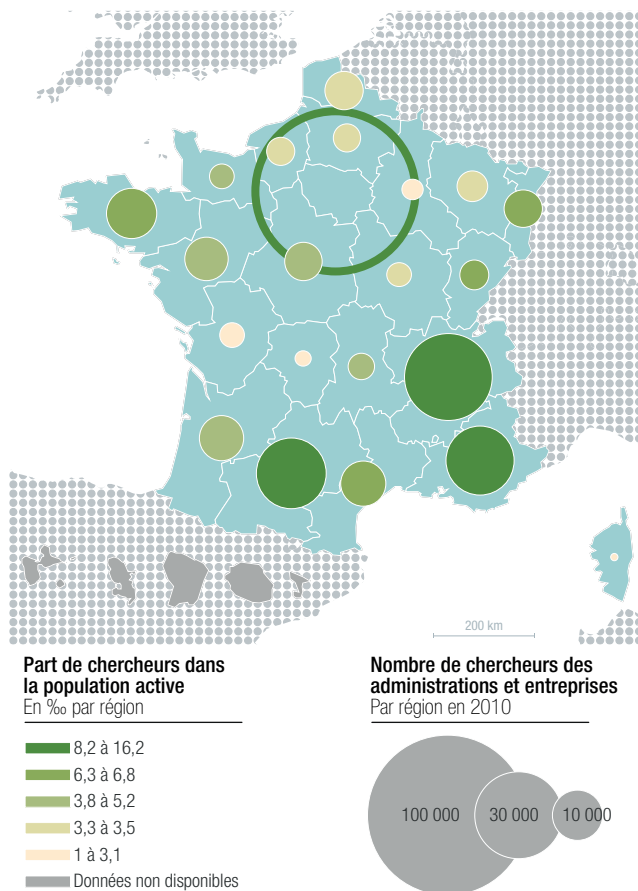
2.6 UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTEURS DE L'INNOVATION

La densité de l'écosystème d'innovation d'un territoire est importante pour la démarche de spécialisation intelligente. En effet, elle encourage la concentration sur des secteurs d'activités se caractérisant par une masse critique d'acteurs de l'innovation. L'analyse de la répartition des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur met en avant des situations inégales selon les régions.

La région Île-de-France se distingue largement : elle concentre près de 20% de cadres des fonctions métropolitaines (cadres ou dirigeants d'entreprises exerçant leur activité dans cinq fonctions dites « métropolitaines »¹) dans la part d'emploi total, 97 858 chercheurs et 617 300 étudiants. Les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence - Alpes - Côte d'Azur comptabilisent également une concentration importante d'acteurs de l'innovation. Ces régions bénéficient d'un fort potentiel d'acteurs à mobiliser dans le cadre de leur SRI-SI.

A contrario des régions comme Limousin, Champagne-Ardenne, la Corse et les régions ultra-marines ont des concentrations bien moindres de chercheurs, d'étudiants et de cadres de fonctions métropolitaines.

Illustration 6 : nombre de chercheurs des administrations et des entreprises et part des chercheurs dans la population active



Définition : nombre de chercheurs dans les entreprises et administrations. Unité : effectif en ETP

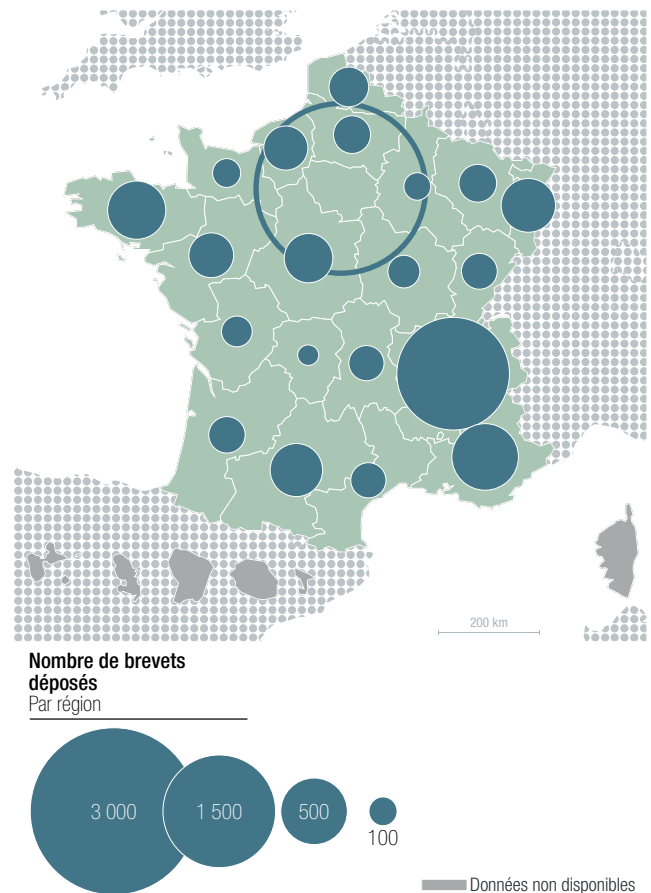
Source : MESR, 2010

2.7 UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES BREVETS DANS QUELQUES RÉGIONS FRANÇAISES

Le nombre de brevets déposés est un indicateur de résultat de l'innovation largement utilisé. Il ne rend cependant compte que de l'innovation technologique, alors que le concept de spécialisation intelligente met l'accent sur la prise en compte de l'innovation au sens large. Ceci étant précisé, la localisation des brevets déposés est en ligne avec la répartition des acteurs de l'innovation. En effet, les brevets déposés sont fortement concentrés en Île-de-France, en Rhône-Alpes et en Provence - Alpes - Côte d'Azur. D'autres territoires comme le Limousin ne sont que peu concernés par les dépôts de brevets. **La dynamique de l'innovation technologique en France apparaît donc très concentrée.**

Pour la définition de leurs stratégies, les régions ont dû prendre en compte des réalités très diverses : certaines ont pu capitaliser sur la dynamique d'innovation technologique existante sur leur territoire, d'autres ont dû notamment se concentrer sur d'autres types d'innovation.

Illustration 7 : nombre de brevets déposés tous domaines technologiques confondus



Définition : nombre de brevets déposés tous domaines technologiques confondus (brevets)

Méthode de calcul : les demandes de brevets sont ici celles déposées auprès de l'OEB

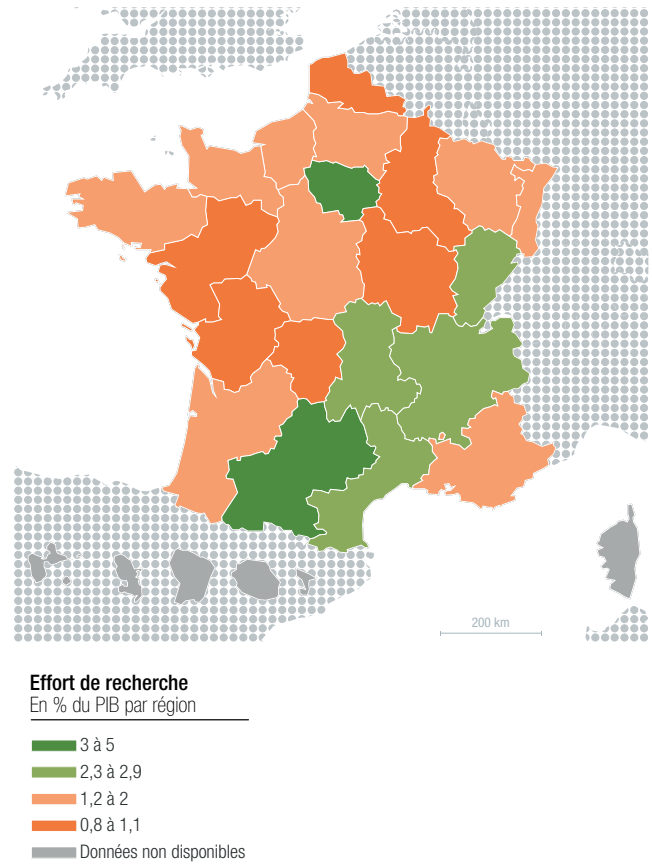
Source : OEB (Patstat), OCDE (Regpat), Eurostat, traitements OCDE et OST rapport 2008

2.8 UNE GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE EN TERMES DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de R&D représentaient 2.08% du PIB en moyenne en Europe et 2.29% du PIB en moyenne en France, en 2012. L'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne et conforté par la stratégie Europe 2020 est d'atteindre des dépenses de R&D à hauteur de 3% du PIB au niveau national. Bien que cet objectif soit à atteindre au niveau national, il est intéressant de constater que certaines régions françaises telles que l'Île-de-France et Midi-Pyrénées vont au-delà de ce seuil : Midi-Pyrénées le dépasse d'ailleurs largement avec 5% de son PIB consacré à la R&D. Quelques régions sont relativement proches de ce seuil, telles que Rhône-Alpes, Franche-Comté et Languedoc-Roussillon. D'autres régions sont au contraire loin de ce niveau des 3% : Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Limousin, et Nord - Pas-de-Calais affichent des pourcentages du PIB consacrés à la R&D inférieurs à 1%. **L'effort à produire est donc très variable selon les régions et l'effet de levier attendu des stratégies de spécialisation intelligente d'autant plus important que les régions sont loin de ce niveau.**

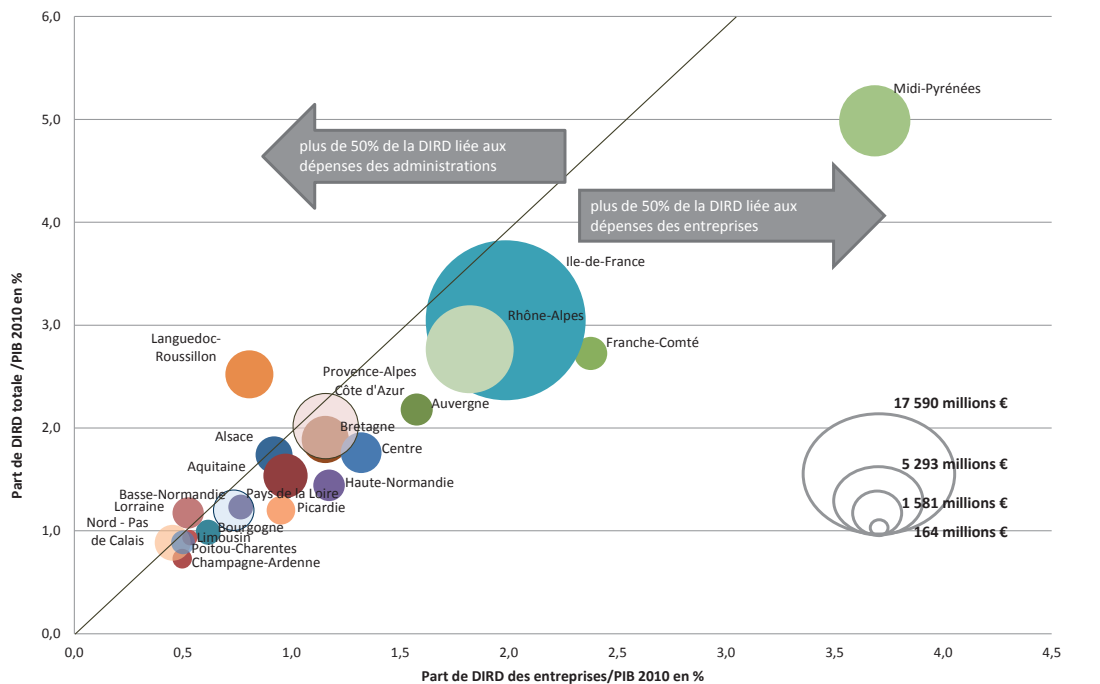
L'analyse du poids et de la répartition des dépenses totales (entreprises et administrations) réalisées en matière de recherche, qui ne constitue certes pas une analyse de la performance régionale en matière d'innovation, permet d'affiner ce constat de la diversité des situations régionales. Alors que certains territoires, comme la Franche-Comté (87% de la DIRD), Midi-Pyrénées (74% de la DIRD) et l'Île-de-France (66% de la DIRD), se caractérisent par des dépenses de R&D fortement structurées par les dépenses des entreprises, d'autres comme Languedoc-Roussillon se distinguent par une place significative des dépenses des administrations, enfin une majorité des régions se caractérisent par un profil relativement équilibré de dépenses en matière de R&D.

Illustration 8 : part des dépenses de R&D en pourcentage du PIB



Source : MESR, 2011

Illustration 9 : poids et répartition des dépenses en R&D, par région, en 2010



Source : ESR, 2010, traitement CGET

CONTENU DE LA SECTION

p 16	3.1	LE CONCEPT DE « DÉCOUVERTE ENTREPRENEURIALE » GLOBALEMENT APPROPRIÉ ET MIS EN PRATIQUE
p 17	3.2	DES STRATÉGIES RÉGIONALES FONDÉES SUR UN DIAGNOSTIC
p 18	3.3	UNE GOUVERNANCE DE L'INNOVATION RENFORCÉE ET MIEUX STRUCTURÉE
p 18	3.4	DES STRATÉGIES QUI EXPLICITENT LES DOMAINES DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE ET LES PRIORITÉS TRANSVERSALES SUR LESQUELS SE CONCENTRERA UNE PART SIGNIFICATIVE DE L'ACTION PUBLIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INNOVATION
p 30	3.5	UNE DÉCLINAISON DES STRATÉGIES EN FEUILLES DE ROUTE ET PLANS D'ACTIIONS EN COURS DE RÉALISATION
p 30	3.6	DES SYSTÈMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES EN COURS DE DÉFINITION
p 35	3.7	DES STRATÉGIES QUI VISENT À RENFORCER LES COOPÉRATIONS EN MATIÈRE D'INNOVATION AVEC D'AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES OU EUROPÉENNES
p 36	3.8	DES STRATÉGIES STRUCTURÉES PAR LA DÉMARCHE INITIÉE AVEC LES SRI, MAIS QUI MARQUENT UN CERTAIN NOMBRE DE RUPTURES
p 37	3.9	DES STRATÉGIES PARFOIS UTILISÉES POUR STRUCTURER UN ENVIRONNEMENT FINANCIER FAVORABLE À L'INNOVATION

SECTION 3

**LES STRATÉGIES RÉGIONALES AU REGARD
DES GRANDS PRINCIPES DU CONCEPT DE
SPÉCIALISATION INTELLIGENTE**

La « spécialisation intelligente » s'articule autour de quelques dimensions clés : la connaissance du tissu économique et de l'écosystème de l'innovation (diagnostic, AFOM), la « découverte entrepreneuriale », le choix d'une spécialisation dans des domaines ou secteurs technologiques spécifiques, la recherche d'une diversification associée, l'ouverture (coopérations, benchmark) aux autres régions européennes, la définition d'un plan d'actions et d'un budget, la structuration d'une gouvernance et d'une animation de l'écosystème de l'innovation et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

La spécialisation intelligente est envisagée comme un processus : les stratégies, une fois définies, sont déployées, puis évaluées et modifiées, au fil de la nouvelle période de contractualisation. Les stratégies sont d'ailleurs révisables pour intégrer par exemple des évolutions dans les domaines de spécialisation intelligente, afin de tenir compte des évolutions de l'écosystème de l'innovation régional. Dans ce contexte, il est pertinent de dresser un premier bilan des SRI-SI, afin de souligner les évolutions par rapport à la première génération de stratégies régionales d'innovation (SRI), de souligner les avancées de ces SRI-SI par rapport aux grands principes de spécialisation intelligente et d'identifier les marges d'approfondissement envisageables du principe de spécialisation intelligente. Cette analyse permet enfin de mettre en avant certaines pratiques qui pourraient intéresser d'autres territoires pour leur démarche de spécialisation intelligente.

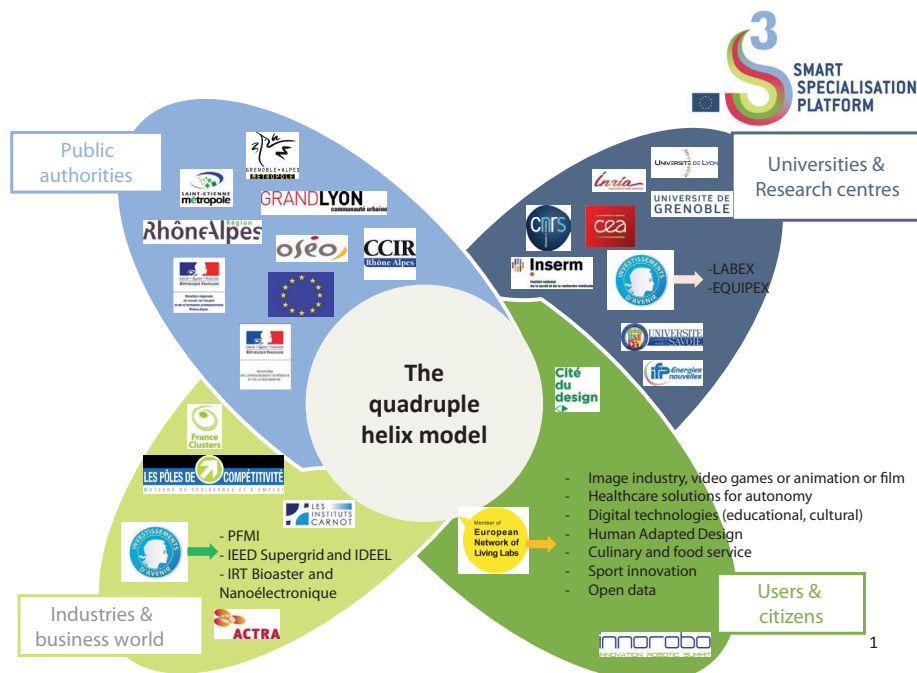
3.1 LE CONCEPT DE « DÉCOUVERTE ENTREPRENEURIALE » GLOBALEMENT APPROPRIÉ ET MIS EN PRATIQUE

La découverte entrepreneuriale est une dimension essentielle de la spécialisation intelligente, qui consiste à impliquer et mettre à contribution les acteurs et entreprises clés en matière d'innovation. Loin de constituer une stratégie imposée

d'en haut, la spécialisation intelligente est donc synonyme de collaboration entre entreprises, centres de recherche et universités, dans le but d'identifier les domaines de spécialisation les plus prometteurs sur un territoire, mais aussi les obstacles qui entravent l'innovation. L'exercice de découverte entrepreneuriale s'inscrit, avec l'appui du niveau politique régional, dans une approche collaborative et orientée vers la recherche d'un consensus autour d'une vision partagée des opportunités et de l'avenir de la région. Il revient aux autorités régionales d'initier et de faire vivre ce processus de découverte entrepreneuriale en mettant en place des actions incitatives et collaboratives impliquant tous les acteurs économiques et sociaux.

La découverte entrepreneuriale a été appropriée par toutes les régions françaises pour la définition de leurs stratégies d'innovation. Les tissus économiques et écosystèmes innovants des régions (entreprises, réseaux consulaires, laboratoires, université, pôles de compétitivité, grappes, clusters régionaux, etc.) ont été impliqués dans le processus de définition des stratégies régionales. Chaque région a défini sa propre méthode pour garantir l'implication des acteurs de l'innovation. Les régions ont globalement utilisé des outils similaires pour la concertation : réunions d'information, ateliers de travail, entretiens, questionnaire en ligne, site internet dédié, etc. Par exemple, la région Bretagne a organisé trois journées de créativité mobilisant des chercheurs, des chefs d'entreprises et des acteurs de l'accompagnement afin de faire émerger ses domaines de spécialisation intelligente. Cependant, il convient de noter des différences notables sur la largeur du panel des acteurs impliqués, l'intensité de leur implication et les moments de concertation. Par exemple, certaines régions ont fait le choix d'associer fortement la société civile (associations, etc), ce qui n'est pas le cas pour une majorité de régions. En ce qui concerne les moments d'implication des acteurs, on constate aussi des différences importantes : quelques régions ont impliqué les acteurs de l'innovation dès le diagnostic, d'autres au moment de la définition des domaines de spécialisation intelligente.

Illustration 10 : La quadruple hélice de l'innovation mise en avant dans certaines SRI-SI



Source : Rhone-Alpes, Peer-review Workshop presentation – S3 Platform Europa.eu

Certaines régions précisent par ailleurs qu'elles se sont appuyées sur une dynamique partenariale préexistante, mise en place à l'occasion de la définition de la stratégie régionale d'innovation (SRI) : à titre d'illustration, la stratégie du Nord - Pas-de-Calais précise que le dispositif partenarial initié en 2007 dit « plateforme régionale pour l'innovation et la valorisation de la recherche », a été structuré et s'est élargi en un réseau de 70 partenaires: « J'innove en Nord - Pas-de-Calais ». Ce dispositif s'adosse d'ailleurs sur la dynamique de l'Observatoire des marchés du futur, créé en 2012, qui est un lieu de réflexion collaborative et prospective pour les entreprises régionales sur les marchés correspondant aux domaines de spécialisation de la stratégie.

Pour une grande majorité des régions, la découverte entrepreneuriale est prolongée dans la participation aux instances de la gouvernance : en confiant l'animation des domaines de spécialisation intelligente à des entreprises (l'Auvergne) ou en impliquant les acteurs de l'innovation dans les différents comités stratégiques et/ou opérationnels ou encore au sein d'un conseil consultatif de l'innovation (c'est le cas de l'Alsace) ou d'une conférence régionale de l'innovation (Ile-de-France et Centre notamment), qui assure la concertation pendant le déploiement de la SRI-SI.

Pour certaines régions, le processus de découverte entrepreneuriale mis en place au cours de la définition de la SRI-SI est considéré comme une étape pour identifier un premier cercle d'acteurs de l'innovation et qui sera renforcée au fil de la mise en œuvre de la stratégie pour créer un véritable effet d'entraînement sur le territoire : c'est le cas pour l'Alsace.

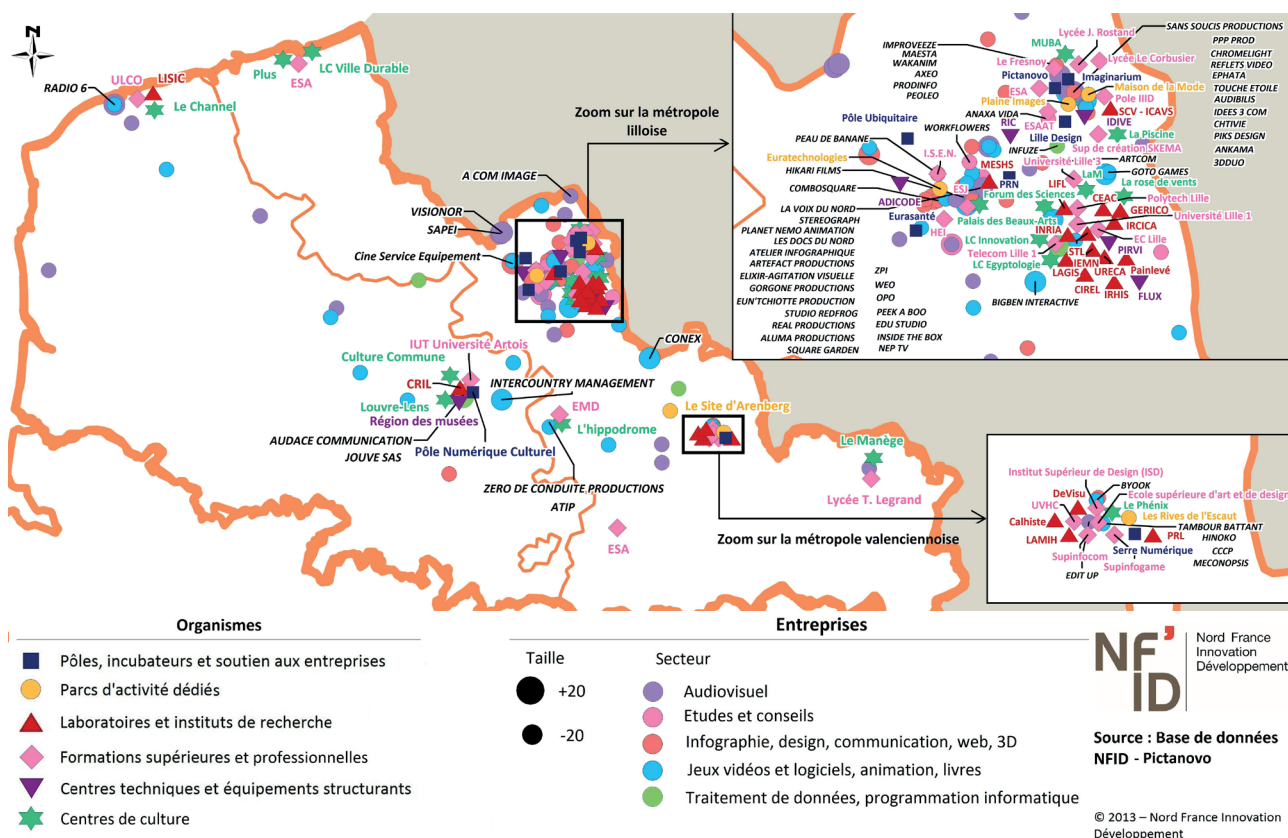
3.2 DES STRATÉGIES RÉGIONALES FONDÉES SUR UN DIAGNOSTIC

Afin d'être pertinente, la SRI-SI doit se fonder sur un diagnostic du territoire en matière d'innovation. Un tel diagnostic avait déjà été réalisé par de nombreuses régions pour leur SRI, mais nécessitait d'être mis à jour pour prendre en compte les dernières évolutions du paysage de la recherche et de l'innovation (le programme des investissements d'avenir notamment).

La grande majorité des régions françaises met en avant un diagnostic territorial de l'innovation dans leur SRI-SI. Les diagnostics réalisés sont à géométrie variable et peuvent comprendre : un diagnostic territorial et socio-économique, un diagnostic de l'écosystème de l'innovation (y compris dans certains cas des dispositifs de soutien financier), des analyses atouts/forces/opportunités/menaces — AFOM — de l'écosystème ou par domaines de spécialisation intelligente (c'est le cas de l'Alsace et de l'Aquitaine).

Certaines régions se sont appuyées sur une évaluation de leur SRI pour faire ce diagnostic (Midi-Pyrénées, Ile de France, la Guyane et la Réunion). Ces diagnostics s'appuient sur des données quantitatives et qualitatives dans la plupart des cas, à l'exception des territoires ultra-marins par exemple qui manquent de données quantitatives. Ces diagnostics sont parfois territorialisés notamment sous la forme de cartes par secteurs clés : c'est le cas des régions Nord - Pas-de-Calais et de Pays de la Loire.

Illustration 11 : Cartographie des forces en présence sur le marché « images et industries créatives »



Source : SRI-SI du Nord - Pas-de-Calais

3.3 UNE GOUVERNANCE DE L'INNOVATION RENFORCÉE ET MIEUX STRUCTURÉE

L'élaboration et la mise en œuvre de la SRI-SI nécessite une implication du politique et une stabilité institutionnelle autour des enjeux de l'innovation. **L'existence d'une gouvernance adaptée est donc un facteur de succès pour la SRI-SI** et plus globalement pour renforcer la structuration de l'écosystème régional de l'innovation.

Toutes les régions françaises abordent la mise en place d'une gouvernance de l'innovation dans leur SRI-SI et en précisent les contours. Pour quelques régions, la démarche n'est pas complètement finalisée. **De nombreuses régions soulignent que la gouvernance mise en place s'appuie sur la gouvernance structurée pour la SRI**, qui a été ajustée pour prendre en compte les attentes nouvelles en matière de spécialisation intelligente (ouverture à d'autres acteurs notamment). **La gouvernance de l'innovation est définie en grande majorité par la mise en place de deux niveaux de gouvernance :**

- **le niveau stratégique** (sous la forme d'un comité stratégique régional de l'innovation ou d'un comité de pilotage, qui se réunit généralement une à deux fois par an) a un rôle décisionnel et fixe les orientations stratégiques régionales. Il est en général coprésidé par le Président de Région et le Préfet de Région et regroupe principalement des représentants des acteurs de l'innovation (chambres consulaires, financeurs, acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, pôles de compétitivité, entreprises, etc.) ainsi que des représentants des territoires (collectivités territoriales, départements). Le nombre d'acteurs impliqués est variable selon les régions : certaines privilégient un cercle réduit, alors que d'autres impliquent une grande partie des acteurs du territoire ayant un rôle dans le développement économique et l'innovation.
- **le niveau opérationnel** (sous forme d'un comité opérationnel ou d'un comité technique notamment), qui se réunit régulièrement (souvent tous les mois), organise, coordonne et veille au déploiement de la stratégie. La composition varie selon les régions : il est globalement composé des services du Conseil régional, des services de l'Etat en région, des financeurs (BPIFrance, etc.), des représentants des universités, des entreprises, des acteurs de la recherche et de l'innovation, etc.

Certaines régions ayant préféré des instances stratégiques et opérationnelles plutôt resserrées, ont fait le choix de créer, au sein de la gouvernance, une instance en charge de la concertation, sous la forme d'une conférence régionale de l'innovation ou d'un conseil consultatif pour l'innovation par exemple (Île-de-France, Centre, Alsace et Midi-Pyrénées notamment).

L'agence régionale de l'innovation joue dans certaines régions un rôle d'animation de la démarche en assurant par exemple le secrétariat des comités, en organisant et en participant à l'animation des domaines de spécialisation intelligente : c'est le cas dans des régions telles que la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, Rhône-Alpes, Bretagne et Nord - Pas-de-Calais. En Poitou-Charentes, une Agence régionale de l'innovation a été créée pour animer et suivre la SRI-SI. L'animation des domaines de spécialisation intelligente s'articule en général autour de groupes de travail, fréquemment pilotés par un acteur du domaine (entreprise, pôle de compétitivité, etc.) et/ou l'agence régionale de l'innovation.

Dans certains cas, la gouvernance est partagée avec d'autres politiques pour assurer une meilleure cohérence : la gouvernance mise en place en Lorraine est partagée avec celle du PACTE Lorraine ; celle mise en place en Nord - Pas-de-Calais est intégrée à celle du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Innovation (SRESRI). Dans d'autres cas, la cohérence entre la SRI-SI, le FEDER et SRDE est assurée par des processus d'articulation entre gouvernances (en Basse-Normandie et en Champagne-Ardenne notamment).

3.4 DES STRATÉGIES QUI EXPLICITENT LES DOMAINES DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE ET LES PRIORITÉS TRANSVERSALES SUR LESQUELS SE CONCENTRERA UNE PART SIGNIFICATIVE DE L'ACTION PUBLIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INNOVATION

La spécialisation intelligente implique de faire des choix pertinents en matière de soutien à l'innovation, en accompagnant un nombre limité de domaines sectoriels et technologiques à fort potentiel et en concentrant les ressources vers des investissements à fort effet de levier pour l'économie régionale. **La définition de domaines de spécialisation intelligente et de priorités transversales (permettant la diffusion des technologies clés, de l'innovation sociale et organisationnelle ou encore l'émergence de nouveaux secteurs, etc.) constitue donc une étape structurante de la spécialisation intelligente.**

La Direction Générale de la Politique Régionale de la Commission européenne résume le processus d'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente autour de « 4C » : identifier un avantage comparatif ; faire des choix et viser la masse critique ; développer les coopérations et les clusters ; instaurer un leadership collaboratif.

Alors que certaines régions ont clairement explicité l'utilisation de ces critères dans leurs démarches d'élaboration, d'autres semblent en avoir fait un usage plus implicite. Globalement, les méthodes d'analyse des thèmes de spécialisation ont été diverses : dans certains cas, des techniques d'analyse fines ont été développées. Certaines régions ont déployé une approche de sélection des domaines de spécialisation intelligente en utilisant des grilles d'analyse qui ont pour finalité de garantir la bonne définition des domaines de spécialisation intelligente articulées autour de « 7C » : faire des choix ; s'appuyer sur un avantage comparatif ; choisir des domaines bénéficiant d'une taille critique ; cibler un ou plusieurs marchés ; choisir des domaines engagés dans la phase pré-commerciale ; faire converger les moyens et ressources vers les domaines choisis ; soutenir des domaines avec des perspectives de croissance.

Ce type de grilles d'analyse a été utilisé de manière variable par les régions :

A titre d'exemple, la Lorraine a défini ses domaines de spécialisation intelligente à partir d'une matrice de critères de spécialisation intelligente (7C), qui est explicitement présentée dans la SRI-SI.

De son côté, la région Aquitaine a intégré une grille des 7C dans un questionnaire à l'attention des parties prenantes afin d'effectuer un travail d'auto-évaluation. Cette grille a aussi été utilisée par les équipes d'évaluation pour les différentes thématiques

proposées. En outre, une matrice 51X47 a été instauré (à partir de travaux produits par la Commission européenne sur les Technologies Clés Génériques (KET) et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services), croisant filières marchés et filières technologiques et visant à faire apparaître à leurs croisements les spécialisations potentielles de la région, à identifier les technologies diffusantes et à situer celles issues de la découverte entrepreneuriale.

Le Languedoc-Roussillon a également mis en œuvre une analyse de 40 domaines d'activités stratégiques sous forme d'une matrice à 40 lignes et 23 colonnes. Cette approche méthodologique a permis de réaliser une analyse statistique multivariée dite analyse en composante principale, effectuée avec des chercheurs. Elle a été complétée par une analyse qualitative (plus de 125 entretiens et consultations en ligne auprès de chefs d'entreprises).

Illustration 12 : la grille des 7C

UN MÊME FILTRE POUR TOUS LES PROJETS		
SPÉCIALISÉS	ORIENTÉS MARCHÉ	À EFFET DE LEVIER
1- Thématique CIBLÉE	4- Etre en phase pré-COMMERCIALE	6- Faire CONVERGER les moyens et les financements sur les entreprises
2- Taille CRITIQUE		
3- Développer un avantage COMPARATIF	5- avoir des perspectives de CROISSANCE	7- Faire des CHOIX

Guidé par les entreprises

Source : SRI-SI Aquitaine

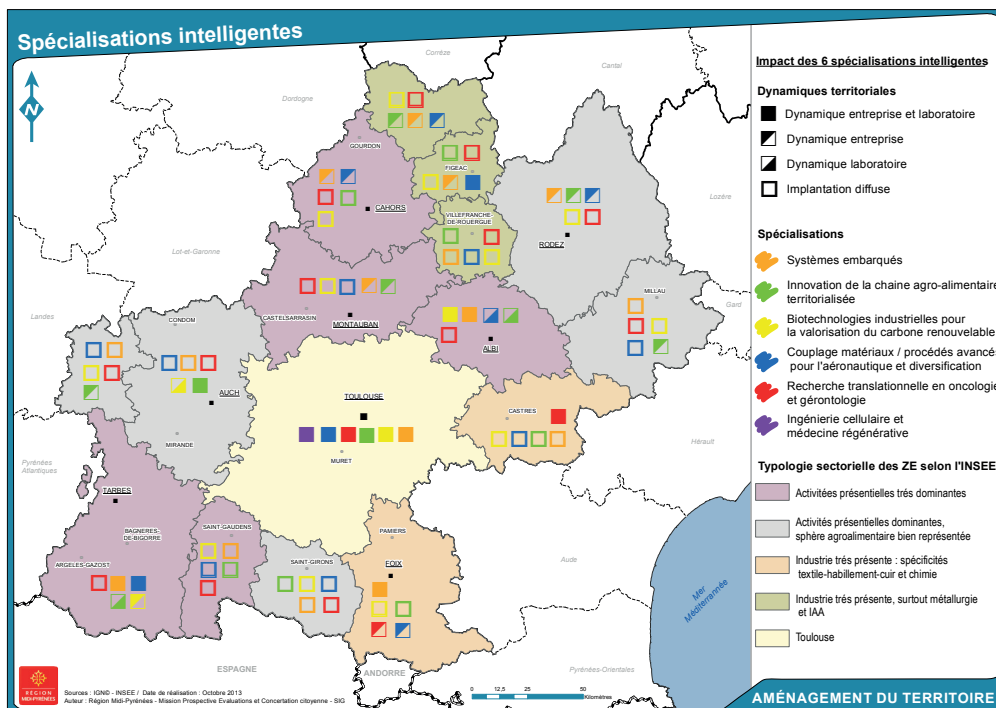
Les domaines de spécialisation intelligente prennent des formes variables. En effet, selon les régions, les domaines choisis sont plus ou moins larges ; plus ou moins nombreux (2 pour la Corse, 3 pour la Réunion, 5 pour Ile de France, 10 pour la Guyane et 11 pour Aquitaine) et plus ou moins matures. Certaines régions ont choisi de définir des thèmes de spécialisation assez larges et de les préciser en sous-thèmes : c'est le cas de la Bretagne, la Picardie, la Basse-Normandie et du Nord - Pas-de-Calais. Certaines régions misent volontairement sur des domaines de maturité différente et adaptent l'accompagnement à la maturité des domaines (la Basse-Normandie et la Picardie).

La région Ile de France est parvenue à sélectionner, malgré l'abondance de filières d'excellence, 5 domaines de spécialisation intelligente. Elle a mis en place une méthodologie de sélection basée sur l'utilisation de données quantitatives et qualitatives permettant de positionner l'Ile de France à l'échelle européenne et d'identifier 10 grandes thématiques (structuration des filières, existence de marchés, capacité à répondre aux enjeux et défis du territoire, capacité de mobilisation d'autres financements, potentiel d'hybridation et de diversification de la thématique).

Quelques régions précisent la territorialisation des domaines de spécialisation intelligente. Cette territorialisation permet notamment aux régions d'impliquer l'ensemble du territoire à la démarche, en identifiant les viviers de compétences présents dans les territoires.

Midi-Pyrénées propose ainsi une carte des domaines de spécialisation par zone d'emploi. La région Picardie met en avant une cartographie par domaine de spécialisation intelligente.

Illustration 13 : spécialisations intelligentes par zones d'emploi

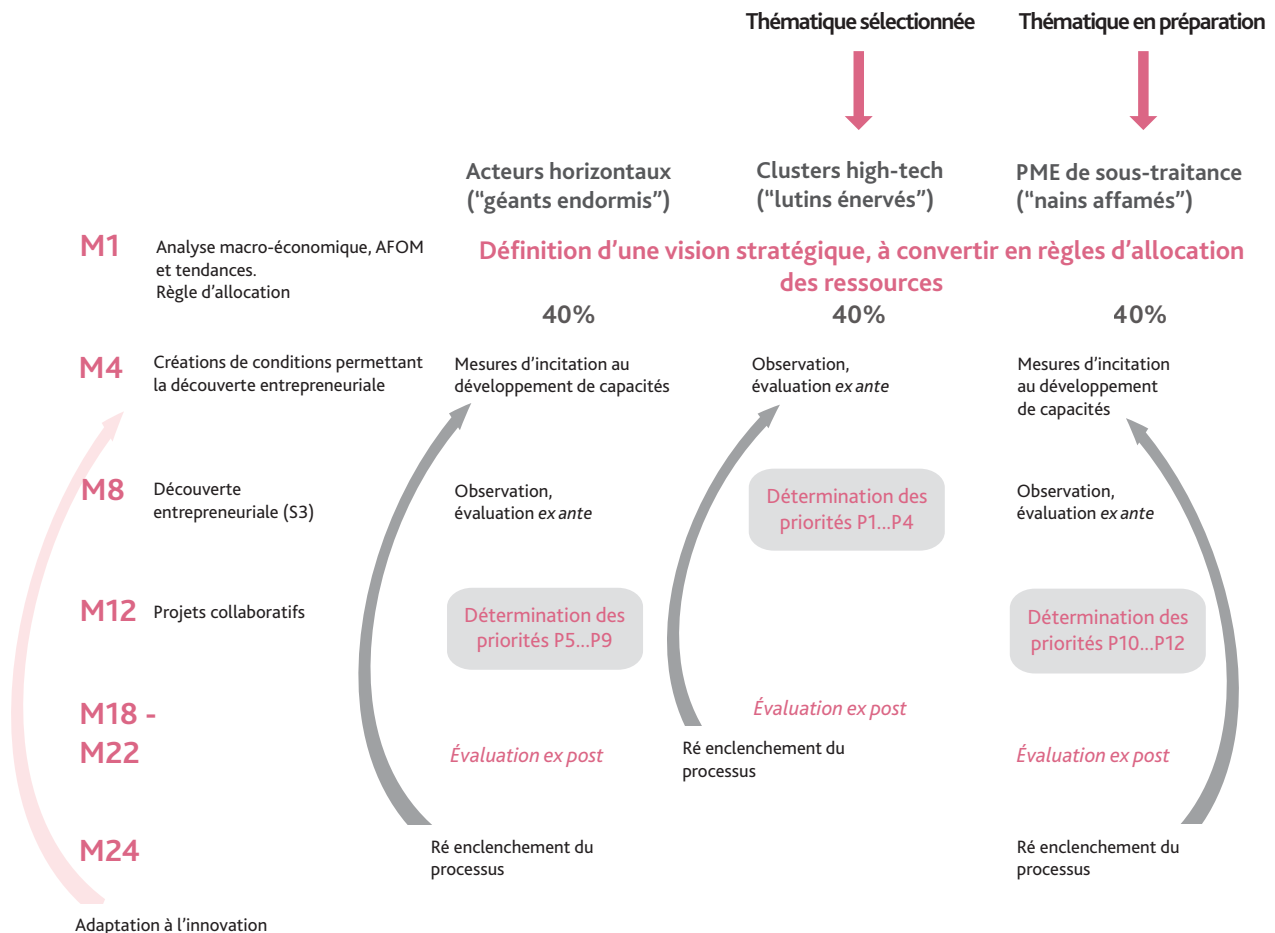


Source : SRI-SI Midi-Pyrénées

Certaines régions ont anticipé le processus de renouvellement des domaines de spécialisation intelligente dans leur SRI-SI.

La région Aquitaine définit les modalités de renouvellement des domaines de spécialisation intelligente grâce à la mise en place d'un suivi permanent des thématiques, à une évaluation pour mesurer l'effet des financements sélectionnés et au maintien permanent de la dualité entre les thématiques choisies et de nouvelles thématiques proposées.

Illustration 14 : processus cyclique appliqué à la SRI-SI pour son renouvellement



Source : SRI-SI Aquitaine

Une très large majorité des régions a défini des axes transversaux pour leur action en matière de soutien à l'innovation. Ces axes transversaux sont considérés comme complémentaires des domaines de spécialisation intelligente, pour soutenir la dynamique des écosystèmes régionaux innovants et économiques dans leur globalité (et surtout les PME), la diffusion des innovations sur le territoire ou encore le renouvellement de l'écosystème en fonction des mutations économiques dans le temps, etc.

De nombreuses régions mettent en avant des axes transversaux visant à favoriser l'émergence d'un écosystème favorable à l'innovation (renforcement du capital humain, valorisation et transfert de la recherche, coopérations avec d'autres régions et internationalisation, soutien à l'entrepreneuriat et la culture de l'innovation, soutien à la croissance des TPE/PME et ETI, financement de l'innovation, renforcement de l'attractivité

du territoire) : les régions Centre, Bretagne, Haute-Normandie, Pays de la Loire ont insisté sur ces dimensions.

Quelques régions (Lorraine et Midi-Pyrénées notamment) **ont défini des axes transversaux liés à la structuration de la démarche de spécialisation intelligente** : renforcement de la gouvernance, déploiement d'un système de suivi/évaluation, accompagnement des spécialisations intelligentes, soutien au ressourcement et au renouvellement des thèmes de spécialisations, communication sur la SRI-SI, etc.

Une part significative des régions a choisi de soutenir l'innovation au sens large et notamment sociale dans leurs axes transversaux : on peut citer l'exemple de Rhône-Alpes, de la Champagne-Ardenne, la Lorraine, le Limousin et Poitou-Charentes.

Les technologies clés génériques (key enabling technologies (KET)) et les défis sociétaux d'Horizon 2020 font aussi l'objet d'axes transversaux pour certaines régions.

A titre d'illustration, la région Rhône-Alpes a identifié comme axes horizontaux « innovation technologique, transfert et KETs » et « Entreprises et transition environnementale de l'économie », ainsi que « positionnement H2020 et projets européens ».

L'Île-de-France a identifié « l'optique et la photonique » comme axe transversal.

La Bourgogne souligne dans un de ses axes transversaux l'importance de la diffusion des technologies clés.

Enfin, la Picardie met en avant les défis sociétaux d'Horizon 2020 dans ses axes transversaux : « intégrer à l'ensemble des domaines de spécialisation la maîtrise des risques chroniques et accidentels, ainsi que leurs impacts environnementaux » et « promouvoir les sciences humaines et sociales dans l'approche interdisciplinaire des grands défis sociétaux ».

Le défi sociétal d'Horizon 2020 le plus mis en avant dans les axes transversaux concerne le changement climatique et la gestion des ressources : les régions Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais par exemple le prennent en compte dans leurs axes transversaux.

Enfin, une part significative des régions souligne l'importance du numérique comme un enjeu transversal : les régions Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Limousin, Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes, Corse, par exemple, ont fait le choix de valoriser le numérique dans un axe transversal de leur SRI-SI.

- *Pour plus de détails sur l'articulation des SRI-SI avec Horizon 2020, les technologies clés génériques (KET), les défis sociétaux, voir la partie « L'articulation des SRI-SI avec Horizon 2020 et COSME » p. 51*

Illustration 15 : cartographie des domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI des régions françaises (1/2)

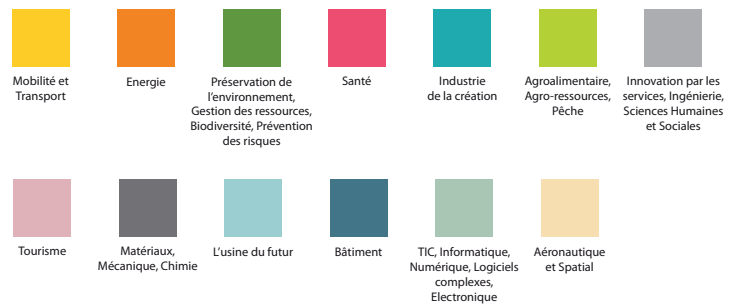


Champagne-Ardenne	Corse	Franche-Comté	Guadeloupe	Guyane	Haute-Normandie	Île-de-France
La création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires	Production, distribution et gestion énergétique en milieu insulaire	Intégration et efficacité des systèmes énergétiques	Valorisation de la diversité des ressources insulaires	Santé tropicale et maladies émergentes	Nouvelles technologies en chimie et biologie appliquées à la santé et au bien être	Dispositifs médicaux
L'appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie	Valorisation des ressources naturelles et culturelles	Les microsystèmes	Gestion et prévention des risques en milieu caribéen	Molécules actives	Efficacité des systèmes énergétiques et de propulsion	Ingénierie des systèmes complexes et logiciels
L'optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux		Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux	Promotion des industries créatives	Télé-application	Eolien	Véhicule décarboné et intelligent
Le développement de la bio-économie ancrée sur une bio-raffinerie territorialisée associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables		Véhicules communicants, conduite automatisée et services de mobilité		Gestion et exploitation de la biomasse	Fiabilité des systèmes et composants dans les systèmes embarqués	Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale
		Véhicules économes en ressources		Valorisation des ressources marines et des ressources primaires	Multimodalité et performance logistique	Création numérique
		Les microtechniques et les marchés de luxe (bijouteries, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...)		Agriculture et agrotransformation	Vieillesse et performance des matériaux	
		Les produits alimentaires durables du terroir		Valorisation des ressources forestières		
				Gestion et surveillance de l'environnement		
				Ecoconstruction		
				Tourisme et ecotourisme		

Illustration 16 : cartographie des domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI des régions françaises (2/2)



Légende :








Pays-de-la-Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence-Alpes Côte-d'Azur	La Réunion	Rhône-Alpes
Les thérapies de demain et la santé	Chirurgie reconstructrice et santé/technologies	Santé, Environnement, Qualité alimentaire	Santé- Alimentation	Plateforme agile de transformation vers une économie de la connaissance numérique et décarboné	Santé personnalisée et maladies infectieuses & chroniques
Les industries maritimes : des constructions et des énergies nouvelles	Bioéconomie et raffinerie territorialisée	Numérique éducatif et industrie culturelle	Transition énergétique Efficacité Energétique	Production d'émotions en eco-tourisme expérientiel	Réseaux de stockage d'énergies
L'informatique et l'électronique professionnelle : des compétences et des solutions pour une économie et une société numériques	Mobilité et urbanité	Transports performants : réduction de l'empreinte environnementale, matériaux durables éco-mobilité	Mobilité intelligente et durable	Production de solutions en bioéconomie tropicale au service de l'économie du vivant	Technologies numériques et systèmes bienveillants
L'alimentation et les bio-ressources : des attentes des consommateurs jusqu'aux systèmes de production agricole	Véhicules intelligents et systémiques de la mobilité des voyageurs et marchandises	Chimie verte, ressources durables	Risques - sécurité - sûreté		Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligents
L'émergence et la diffusion des technologies avancées de production pour une transformation de l'industrie	Innovation sociale	Bâtiment durable, énergie	Tourisme - industries culturelles et contenus numériques		Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique
Le design et les industries culturelles et créatives : pour un rapprochement entre création et innovation					Procédés industriels et usine éco-efficente
					Sports, sécurité et infrastructures en Montagne

Illustration 17 : synoptique des axes transversaux d'intervention définis dans les SRI-SI des régions françaises (1/2)

Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse-Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre
Economie sociale et solidaire	La stratégie régionale aquitaine de développement numérique	Mise en place d'une organisation spécifique agile et adaptée et d'un appel à projets pour le ressourcement des domaines de spécialisation intelligente	Accompagner l'innovation dans les entreprises dans une démarche de projet, de la détection à la commercialisation	Nouveaux comportements, nouvelles économies	Renforcer la culture d'innovation et entrepreneuriale	Développement de l'innovation dans l'entreprise
Economie numérique	Réduire les différentes asymétries et éviter que certaines typologies d'entreprises ou certains territoires soient de facto exclus des dynamiques d'innovations		Faire contribuer efficacement l'appareil public de recherche et de formation ainsi que le système de valorisation et de transfert de technologie au développement de projets innovants et à la création d'entreprises innovantes en Basse-Normandie	Développement et mise en réseau des compétences au service de la compétitivité	Améliorer la transformation du potentiel de recherche et d'innovation dans l'économie	Renforcement du capital humain
Industries créatives	Assurer le ressourcement et le renouvellement des thématiques de spécialisation intelligente		Accompagner la montée en compétence et l'adaptation des ressources humaines des entreprises	Diffusion des technologies clés, de l'ingénierie numérique, de la culture de l'entrepreneuriat et de la culture scientifique technique et industrielle	Croiser les filières et les technologies	Renforcement du potentiel de recherche publique et privé
	Contribuer de manière globale à renforcer la performance du système régional d'innovation		S'appuyer sur les domaines d'excellence du territoire pour gagner en visibilité et en attractivité		Structurer un système régional de l'innovation : d'un éco-système à un «système»	Coopération et internationalisation

Légende :






				
Soutien de l'innovation sous toutes ses formes dont sociale et organisationnelle	Défis sociétaux et KETs de H2020	Structuration de la démarche de spécialisation intelligente	Favoriser l'émergence d'un écosystème favorable à l'innovation	Numérique /TIC

Champagne Ardenne	Corse	Franche-Comté	Guadeloupe	Guyane	Haute-Normandie	Île-de-France
Soutenir l'innovation dans les entreprises et notamment les PME via un écosystème régional efficient pour innover	Les TIC	Renforcer le capital humain	Les TIC	Développer l'innovation sociale par le soutien aux acteurs de l'ESS	Dynamiser la valorisation pour générer plus de valeur ajoutée sur le territoire	L'optique / Photonique
Stimuler l'innovation sociale pour assurer le développement de nos territoires		Créer de l'activité nouvelle par l'innovation et l'entrepreneuriat			Faire de l'innovation un des leviers pour remédier à la problématique du passage de seuil pour les entreprises haut-normandes	La Robotique
Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique		Favoriser les partenariats et coopérations			Favoriser la transdisciplinarité de la recherche et des filières pour stimuler l'innovation	
		Diffuser la culture de l'innovation			Transformer l'essai d'une innovation élargie (technologie et non technologique)	
		Valoriser l'effet «frontières»			Accompagner la montée en compétence des ressources humaines des entreprises	
		Accroître l'efficacité du système public d'accompagnement à l'innovation			Accroître l'attractivité du territoire haut-normand sur ses thématiques d'excellence	

Illustration 18 : synoptique des axes transversaux d'intervention définis dans les SRI-SI des régions françaises (2/2)

Languedoc Roussillon	Limousin	Lorraine	Martinique	Mayotte	Midi-Pyrénées	Nord Pas-de-Calais
Entrepreneuriat et innovation	Diffusion de l'innovation dans l'ensemble de l'économie : industrie agroalimentaire, métallurgie/mécanique, papeterie/imprimerie	Mettre en réseau les acteurs pour favoriser la visibilité, l'émergence de projets et la visibilité des PME	Développer la culture de l'innovation	Technologies de l'information et des télécommunications	Engager une spécialisation raisonnée en Midi Pyrénées	Faire évoluer les pratiques régionales vers plus d'entrepreneuriat et de prise d'initiative
	Numérisation des services en milieu rural et infrastructures associées	Renforcer les dispositifs favorisant la différenciation et l'innovation au service des entreprises lorraines	Accompagner les projets innovants	Mobilité, services logistiques liés aux problématiques du transport	Encourager l'innovation collaborative	Intégrer, le plus en amont possible dans les réflexions, la problématique du développement durable et la nécessité d'un nouveau modèle de développement
		Faire du numérique un levier de développement et d'innovation	Poursuivre la construction de l'écosystème d'innovation		Favoriser l'innovation sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire régional	Innover par et pour les services
		Développer l'ingénierie financière au service de l'innovation et du développement des PME	Mettre en œuvre une gouvernance et communication efficace autour de la S3		Intensifier la valorisation de la recherche publique sur le territoire, piloter le transfert technologique	Attirer des investissements « à haute intensité technologique », changer l'image de la région
		Retenir les spécialisations distinctives pour le territoire			Communiquer sur une offre SRI co-construite avec les acteurs de l'innovation	Mieux accompagner et mieux financer l'innovation, notamment en soutenant le développement de stratégies de filières et l'ingénierie de projets
		Mettre en œuvre et préparer la spécialisation de demain			Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux	Renforcer le potentiel de recherche publique et privée et les pratiques de valorisation et de transfert
		Développer l'innovation sociale via notamment les acteurs de l'ESS				Renforcer les partenariats avec les ressources d'excellence d'autres régions européennes
		Développer l'innovation partenariale				
		Développer la culture et la capacité d'innovation, d'entrepreneuriat et d'internationalisation				
		Se doter d'une gouvernance élargie, participative et performante				
		Mettre en œuvre un système de veille, de monitoring et d'évaluation				

Légende :

- 
 Soutien de l'innovation sous toutes ses formes dont sociale et organisationnelle
- 
 Défis sociétaux et KETs de H2020
- 
 Structuration de la démarche de spécialisation intelligente
- 
 Favoriser l'émergence d'un écosystème favorable à l'innovation
- 
 Numérique / TIC

Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence Alpes-Côte-d'Azur	La Réunion	Rhône-Alpes
Promouvoir une vision collective pour une feuille de route partagée	Intégrer à l'ensemble des domaines de spécialisation, la maîtrise des risques chroniques et accidentels ainsi que leurs impacts environnementaux	Le développement et la culture de l'innovation dans les entreprises (incubations de projets-innovants -accompagnement des PME dans leurs démarches, mise en réseau)	Créer de la valeur et de l'emploi par les domaines d'activités stratégiques	Développer et mobiliser les talents du territoire	Innovation technologique, transfert et KETs
Accroître la connexion des Pays de la Loire au monde	Développer de nouveaux outils numériques et la généralisation de leur utilisation. Maîtriser les systèmes de systèmes	Le développement de l'innovation sociale et du capital humain	Accompagner la croissance des entreprises par un écosystème régional	Renforcer la proximité pour développer idées et projets : l'enjeu de l'intelligence territoriale	Entrepreneuriat et innovation
Encourager les dynamiques collectives	Promouvoir les sciences humaines et sociales dans l'approche interdisciplinaire des grands défis sociétaux	L'utilisation des outils numériques au service de l'innovation		Faciliter et améliorer le parcours des porteurs de projets grâce à un accompagnement ouvert, différencié et intégré	Soutenir la croissance des TPE, PME et ETI
Valoriser la construction d'un parcours de l'innovation pour tous	Incarnar l'ambition d'excellence vers les marchés et les territoires : Picardie Technopôle				Positionnement Horizon 2020 et projets européens
Soutenir la formation, la recherche et le développement technologique afin de rattraper le retard structurel des Pays de la Loire	Renforcer les dispositifs favorisant la différenciation et l'innovation				Innovation par les usages et territoires d'expérimentation
Créer et amplifier les conditions d'un territoire créatif, expérimental et entreprenant	Favoriser le développement des entreprises: de la découverte entrepreneuriale à l'internationalisation				Innovation sociale
Passer d'un savoir-faire à une expérience reconnue dans la gestion des fonds européens					Entreprises et transition environnementale de l'économie
Mobiliser les fonds européens au service des projets des ligériens					Achat public innovant
Une implication ciblée au sein des réseaux européens					
Des coopérations interrégionales à renforcer et à construire					
Une approche mieux coordonnée de la Bretagne et des Pays de la Loire pour la recherche et l'innovation					

3.5 UNE DÉCLINAISON DES STRATÉGIES EN FEUILLES DE ROUTE ET PLANS D'ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION

Parmi les étapes clés de préparation de la SRI-SI, la Commission européenne³ souligne l'importance pour les régions de définir un policy-mix cohérent, une feuille de route et un plan d'actions. La définition d'un plan d'actions est l'aboutissement du processus d'élaboration de la SRI-SI. La formalisation du plan d'actions permet d'opérationnaliser et de mettre en œuvre la stratégie d'innovation. La Commission européenne précise la nécessité de définir un plan d'actions dans l'élaboration de la SRI-SI, qui indique les groupes cibles, les objectifs, le calendrier, les indicateurs, les financements et enfin les budgets alloués.

L'analyse des SRI-SI montre que dans la majorité des cas la définition du type de mesures (policy-mix), de la feuille de route et du plan d'actions est en cours de réalisation. Seules les régions Midi-Pyrénées, Corse, la Réunion et la Guyane ont intégré un plan d'actions relativement abouti dans leur SRI-SI. Ces plans d'actions sont articulés autour des axes stratégiques transversaux et/ou par domaine de spécialisation intelligente.

Certaines de ces régions ont précisé l'articulation entre le diagnostic du territoire et le plan d'actions proposé en précisant les enjeux et les ambitions pour le territoire en matière d'innovation. Cette articulation permet de garantir une bonne cohérence du plan d'actions avec les besoins constatés du territoire.

La région Midi-Pyrénées a par exemple précisé ses ambitions à 10 ans. Elle a défini des projets et des actions phares, qui sont déclinés pour chaque domaine de spécialisation intelligente.

Dans sa SRI-SI, face aux enjeux identifiés dans le diagnostic du territoire, la Réunion a précisé les ambitions à atteindre par le biais de cette stratégie, afin de mettre en mouvement les forces vives du territoire : construire une économie réunionnaise réussissant sa transition écologique vers une économie décarbonée, moins vulnérable, tout en empruntant un modèle de développement articulé autour des axes de compétitivité, différenciation et innovation. La SRI-SI est ainsi caractérisée comme un vecteur de différenciation spatiale et d'ouverture, au service de la transformation du territoire en profondeur et selon une ambition de long terme et comme un moyen d'accompagner trois grands domaines porteurs d'avantages concurrentiels. Pour chaque domaine de spécialisation intelligente, la SRI-SI présente les finalités et objectifs de l'innovation. Elle définit un ensemble d'actions transversales, afin de faire de La Réunion « une «learning region», agile, capable d'anticiper et d'exploiter les mutations en cours, de produire et d'absorber des savoirs et des compétences et de les mobiliser pour créer de nouvelles activités, source d'une prospérité renouvelée ». Elle précise enfin des actions sectorielles par le biais d'une fiche-actions par domaine de spécialisation intelligente, déclinée en sous-secteurs et comprenant la description du contexte, des objectifs, des actions, les moyens mobilisés, les appels à projets H2020 concernés, les acteurs impliqués ainsi que des indicateurs de suivi.

Enfin la Guyane a identifié des axes stratégiques en matière d'innovation et les a déclinés en plan d'actions. Un tableau synthétise les premiers éléments du plan d'actions : les différentes actions, le lien avec les programmes opérationnels concernés,

le niveau de priorité de l'action, le chef de file de l'action et les principaux partenaires mobilisés, le montant estimé de l'action ainsi que les sources possibles de financement. Ce projet de plan d'actions et de mesures sera affiné après la mise en place de la nouvelle gouvernance. Ces premiers éléments comprennent aussi une analyse préliminaire de l'articulation de la SRI-SI avec l'ensemble des programmes opérationnels pour la Guyane.

Les plans d'actions dans certaines régions sont différenciés selon la maturité des domaines de spécialisation intelligente. C'est par exemple le cas de l'Alsace qui va lancer des programmes d'accélération en vogue selon la maturité des domaines.

3.6 DES SYSTÈMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES EN COURS DE DÉFINITION

Identifiée comme un point d'amélioration des SRI⁴ et comme une dimension centrale pour la démarche de spécialisation intelligente, la mise en place d'un système de suivi en continu et d'évaluation de la stratégie revêt un caractère important, afin de permettre aux territoires d'actualiser leur stratégie et de rendre compte des résultats de sa mise en œuvre. En effet, la stratégie de spécialisation intelligente étant un processus dynamique d'amélioration continue, s'adaptant aux changements et aux aléas, un système de suivi et d'évaluation apparaît d'autant plus nécessaire. Le guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente françaises précise d'ailleurs que l'intégration de mécanismes de suivi et d'évaluation implique de : prévoir dans la SRI-SI des instruments adéquats pour le suivi de la bonne mise en œuvre des actions et des outils d'évaluation pour vérifier si et comment les objectifs stratégiques sont atteints ; définir en amont des cibles mesurables et des indicateurs de réalisations et de résultats ; compléter l'auto-évaluation par des processus d'évaluation par les pairs (peer review) ; s'inscrire la SRI-SI dans un processus continu d'apprentissage pour ajuster et actualiser la stratégie⁵.

Certaines régions ont capitalisé sur des outils de suivi et d'évaluation existants, qui ont pu notamment être utilisés pour faire le suivi de leur SRI, c'est le cas par exemple de la Bretagne, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, la Haute Normandie et la Martinique. Pour la plupart des régions françaises, la réflexion sur la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est en cours. La SRI-SI a permis de poser les principes et les contours de ces systèmes, mais précise que des approfondissements, par exemple par la définition d'indicateurs d'impacts, sont nécessaires. Les régions prévoient classiquement une évaluation à mi-parcours et en fin de parcours. Certaines régions ont réalisé une évaluation ex-ante de leur stratégie (à titre d'illustration on peut citer les régions Picardie et Aquitaine) ou s'appuient sur l'évaluation ex-post de la SRI (c'est le cas de Pays de la Loire). Quelques régions articulent le système d'évaluation de la SRI-SI avec celui du programme opérationnel FEDER, en prenant les mêmes indicateurs de résultats et de réalisation. On peut citer les exemples de la Corse, la Réunion, Pays de la Loire ou encore Bourgogne. Une part importante des régions souhaite mettre en place un suivi annuel. Les gouvernances mises en place sont en charge du suivi et de l'évaluation des SRI-SI. Certaines régions s'appuient sur leurs partenaires pour le suivi et l'évaluation des SRI-SI : les agences régionales d'innovation (Poitou-Charentes notamment) et

³ La Commission européenne présente ces étapes dans le document suivant : « ANNEX III: A PRACTICAL APPROACH TO RIS3 AND ITS (SELF-)ASSESSMENT », May 2013

⁴ Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, p.27

⁵ Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, p30 et 32

particulièrement les observatoires de l'innovation portés par les agences (par exemple Provence - Alpes - Côte d'Azur, Haute-Normandie) peuvent être mobilisés, ou encore un incubateur d'entreprises innovantes (par exemple Champagne-Ardenne) ou un laboratoire de recherche (c'est le cas de la région Franche-Comté qui s'appuie sur l'IRTES-RECITS (UTBM)).

Quelques régions semblent cependant être avancées dans la définition de leur système de suivi et d'évaluation et le décrivent de manière détaillée dans les SRI-SI :

La région Aquitaine envisage l'évaluation comme un moyen de garantir le renouvellement des domaines de spécialisation intelligente. Après avoir mené une évaluation ex-ante permettant d'identifier ses domaines de spécialisation, plusieurs moyens vont être mis en place pour assurer le renouvellement permanent des thématiques : un suivi permanent des thématiques sélectionnées qui permettra de réajuster les financements ; une évaluation pour mesurer les effets des financements sur les thématiques challengées et leur impact sur les marchés ; un vivier de thématiques «challengers». La première revue pourrait se tenir dans un délai de 2 années après le premier Comité régional de programmation où des fonds structurels auront été attribués à une ou plusieurs des 11 thématiques initiales.

Le suivi des domaines de spécialisation intelligente s'articule autour d'un objectif général, d'objectifs opérationnels spécifiques à chaque domaine et de trois objectifs socles communs à tous les domaines. Les indicateurs retenus doivent pouvoir être renseignés dans le cadre de l'instruction des projets et pouvoir être rassemblés au sein d'un tableau de bord de la SRI-SI, pour renouveler si nécessaire les thématiques.

Illustration 19 : socle d'objectifs et d'indicateurs pour tous les domaines de spécialisation intelligente dans la SRI-SI d'Aquitaine

Objectif 1 Démontrer la dynamique propre de la thématique	Indicateur	Nombre de projets
Objectif 2 Évaluer la transversalité avec d'autres thématiques ou d'autres filière	Indicateur	Nombre de projets où une autre thématique ou filière est présente
Objectif 3 Développer l'industrialisation des entreprises	Indicateur	Nombre de projets incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation, • Embauche clé, • Plan de formation, • Projets collaboratifs (entre entreprises et ou centres de ressources), • Brevets, • Robotisation.

Source : SRI-SI Aquitaine

Illustration 20 : objectifs et indicateurs retenus pour la thématique « Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie » dans la SRI-SI d'Aquitaine

Thématique	Mobilisation de la biomasse et Bio-raffineries pour l'industrie	
Objectif général (Vision)	Accélérer l'indépendance des filières industrielles vis-à-vis d'une pétrochimie aujourd'hui dominante, par le développement d'une chimie durable biosourcée.	
Objectifs opérationnels propres à la thématique		
Objectif opérationnel 1 Structurer un écosystème aquitain intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval.	Indicateur 1	• Nombre de projets collaboratifs associant agroindustriels (ou coopératives), chimistes et industries utilisatrices.
Objectif opérationnel 2 Structurer les filières de production et de traitement des biomasses.	Indicateur 1	• Nombre de projets visant à étudier la mobilisation et/ou la valorisation de biomasse, existante ou potentielle.
	Indicateur 2	• Nombre de projets intégrant explicitement la problématique de l'accès à la biomasse.
Objectif opérationnel 3 Renforcer la maîtrise des procédés (bio-raffineries et procédés de transformation).	Indicateur 1	• Nombre de projets intégrant le développement de procédés de bio-raffinerie.
	Indicateur 2	• Nombre de projets traitant de la transformation de produits issus de bio-raffineries.
Objectif opérationnel 4 Augmenter l'intégration de solutions biosourcées dans les produits ou process de production des industriels.	Indicateur 1	• Nombre de projets visant à l'adaptation des outils de production et/ou la (re) conception de produits.
	Indicateur 2	• Nombre de projets d'études d'accès au marché
Objectif opérationnel 5 Maîtriser l'impact environnemental des solutions biosourcées.	Indicateur 1	• Nombre de projets intégrant l'évaluation de l'écocoefficience des procédés et/ou l'utilisation des outils d'analyse cycle de vie.

Source : SRI-SI Aquitaine

La région Picardie met en place une évaluation ex-ante de la SRI-SI prévue afin de déterminer les ressources existantes, les impacts attendus de la SRI-SI, les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels et les indicateurs à mettre en place pour permettre le suivi régulier de la SRI-SI.

Ce suivi portera à la fois sur les résultats obtenus suite aux actions entreprises et sur les leviers qui contribuent à l'atteinte de ces résultats (mobilisation financière, coordination des parties-prenantes, organisation, etc.). Un premier ensemble d'indicateurs a été identifié portant sur chaque axe prioritaire.

Cette base sera complétée par des indicateurs généraux de positionnement sur le processus de recherche et d'innovation (DIRD, DIRDA, production scientifique, brevets, etc.).

L'ensemble de ces indicateurs permettra au Comité de Pilotage de disposer d'un tableau de bord annuel.

Une évaluation à mi parcours et une évaluation finale en 2020 permettront de suivre les programmes, les projets et leurs impacts. Et enfin une évaluation ex-post intégrera des évaluations spécifiques portant sur chaque dispositif et outil de mise en œuvre de la SRI-SI et une évaluation systématique, qui permettra d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les impacts de la SRI-SI. Les résultats du suivi systématique et des évaluations spécifiques et systémiques seront communiqués au minimum annuellement à la gouvernance. Ils permettront de revisiter la SRI-SI et éventuellement de réorienter les domaines de spécialisation intelligente, ainsi que les instruments et dispositifs déployés.

Illustration 21 : liste des indicateurs par objectifs dans la SRI-SI de Picardie

Objectifs	Axes	Indicateurs
Objectif 1 Développer les instruments de gouvernance et pilotage	Axe 1 : Se doter d'une gouvernance élargie, participative et performante	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage équilibré entre trois collèges : entreprises, puissance publique, monde académique
	Axe 2 : Mettre en œuvre un système de veille, de monitoring et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études prospectives réalisées sur les domaines de spécialisation et actions transversales, Nombre d'évaluations de l'action publique réalisées dans ces domaines.
Objectif 2 Accentuer les actions vers des thèmes de spécialisation compétitive	Axe 3 : Retenir les spécialisations compétitives facilitant la mutation vers une économie décarbonée	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de recherche financés et ayant abouti à une mise sur le marché dans les 36 mois, Nombre de projets collaboratifs de RDI financés et ayant abouti à une mise sur le marché dans les 36 mois, Nombre de projets d'innovation soutenus dans les entreprises.
	Axe 4 : Entretenir et développer la différenciation de demain	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de chercheurs dans ces thèmes, Nombre de projets de recherche sur ces domaines.
	Axe 5 : Accompagner l'innovation et la spécialisation par des approches transversales	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de recherche soutenus intégrant ces approches, Nombre de projets collaboratifs de RDI intégrant ces approches, Nombre de projets d'innovation soutenus dans les entreprises intégrant ces approches.
Objectif 3 Structurer un environnement différenciant et innovant	Axe 6 : Incarner l'ambition d'excellence vers les marchés et les territoires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites labellisés « Picardie technopole »
	Axe 7 : Renforcer les dispositifs favorisant la différenciation et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de RDI directement liés à des projets structurants dont les PIA (IEED, IRT, labex, équiex, PFM, IndustriLAB...), Nombre de nouveaux dispositifs mis en place (PSPC, PFMI, PIA, démonstrateurs, living labs...).
	Axe 8 : Favoriser le développement : de la découverte entrepreneuriale à l'internationalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de porteurs de projets accompagnés en phase de maturation/incubation, Nombre de création d'entreprises innovantes accompagnées, Nombre de projets internationaux impliquant des partenaires picards.

Source : SRI-SI Picardie

Dans les SRI-SI qui en mentionnent, la majorité des indicateurs mis en avant sont des indicateurs de réalisation voire de résultats. La mesure des impacts reste un sujet difficile à traiter et peu abordé.

La SRI-SI de Midi-Pyrénées, tout comme celle de la Martinique souligne l'articulation de ces différents types d'indicateurs qu'elle souhaite mettre en place pour le suivi de sa stratégie. Elle articule en outre des indicateurs globaux d'activités et d'impacts pour le pilotage de la SRI-SI avec des indicateurs de suivi pour chaque acteur de l'écosystème de l'innovation.

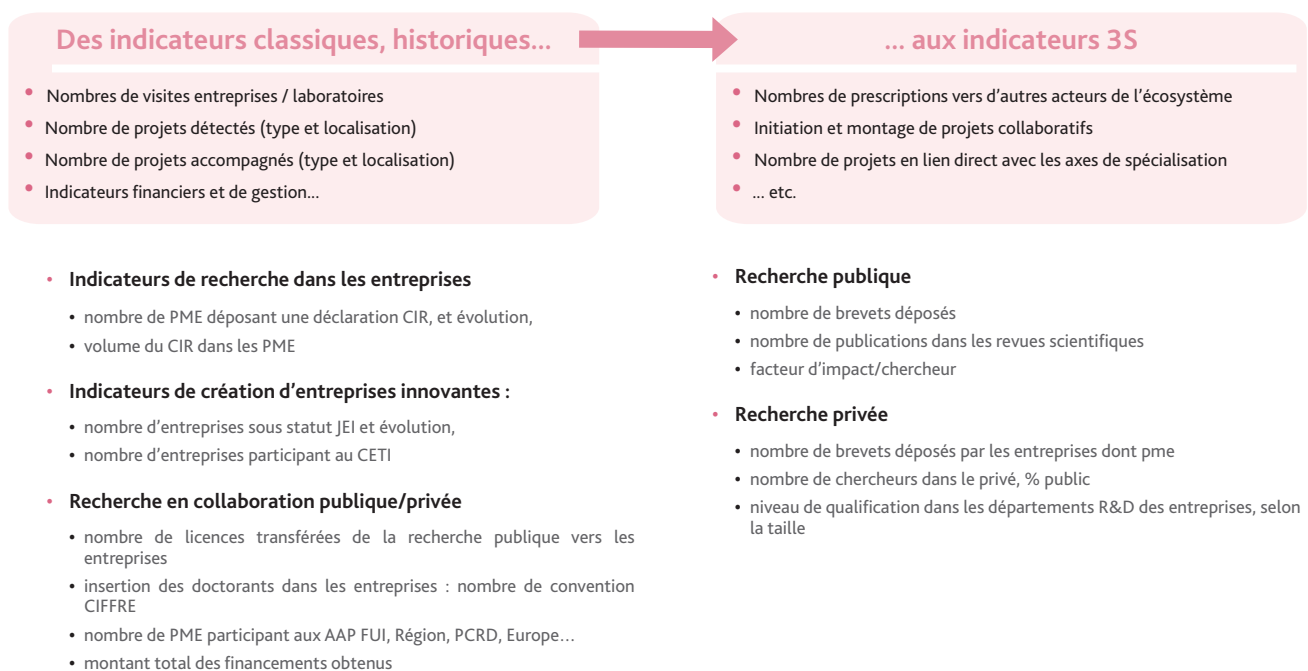
Illustration 22 : articulation des indicateurs dans la SRI-SI de Midi-Pyrénées

► Des indicateurs incontournables pour le pilotage de la SRI

A rapporter aux objectifs chiffrés



► ...en lien avec les indicateurs propres à chaque acteur de l'éco-système Innovation



Source : SRI-SI Midi-Pyrénées

La SRI-SI de la région Centre détaille aussi la liste des indicateurs de réalisation et de résultats par objectifs et par domaine de spécialisation intelligente.

Illustration 23 : extrait du tableau de suivi des mesures de la SRI-SI de la région Centre

Mesures		Objectifs		Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs de résultat long terme
N°	Intitulé	N°	Intitulé			
2	Renforcement du capital humain	2.1	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la capacité interne d'innovation des PME pour développer des démarches d'innovation et s'adapter à l'évolution des marchés dans les DPS notamment 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises ayant bénéficiés d'un diagnostic DICC ou RH Nombre de stagiaires salariés de la formation continue Nombre de réunions de sensibilisation à la GPEC réalisées Nombre de dépôts dossiers VAE 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conventions ARDAN signées Nombre de conventions CIFRE signées Nombre de diplôme délivrés en formation continue par type de formation Nombre de certification complète à la VAE 	<p><u>Macro :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à l'éducation et à la formation des adultes âgés de 25 à 64 ans
		2.2	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les compétences de la population régionale et attirer de nouveaux talents pour développer des démarches d'innovation et s'adapter à l'évolution des marchés dans les DPS notamment 	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des effectifs inscrits en formation initiale professionnelle, voie scolaire, par diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réussite de la formation professionnelle initiale, par diplôme Taux de tension de l'emploi par domaine d'activité 	<p><u>Macro :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Evolution du niveau de scolarité supérieur pour la tranche d'âge 25-64 ans
3	Renforcement du potentiel de recherche publique et privé	3.1	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les liens entre sciences et industries pour diffuser la connaissance auprès des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de convention CIFRE signées avec des entreprises régionales Nombres de chercheurs étrangers accueillis en région Centre Nombre de bourses Pierre et Marie Curie octroyées 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres de doctorat industriels décernés concernés Nombre de chercheurs publics en mobilité dans les entreprises de la région Centre Nombre de contrat de collaborations signés suite à l'accueil de chercheurs étrangers au Studium 	<p><u>Micro :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de brevets valorisés auprès des entreprises par les centres de compétences du territoire Nombre de contrats de partenariats signés
		3.2	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le transfert et la valorisation des technologies vers les entreprises pour générer des applications industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accompagnements au montage de projets collaboratifs effectués par les pôles de compétitivité et cellules de valorisation Nombre de demande de financements au titre de la recherche collaborative Nombre de plateaux techniques créés et de plates-formes mixtes public / privé créées 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projet de recherche collaborative Nombre de contrat de collaboration signés par les entreprises de la région Centre et les organismes de recherche du territoire Nombre de dossiers de financements accordés au titre de la recherche collaborative Nombre de contrats signés entre les plateaux techniques, les plates-formes mixtes et les entreprises (dont PME) Taux d'utilisation moyen des plateaux techniques et plate-forme mixte par les Entreprises (dont PME) 	<p><u>Micro :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de brevets déposés au titre de la recherche collaborative Nombre de brevets valorisés par les centres de recherche publique du territoire Montant de la valorisation des brevets par les centres de recherche publique du territoire
		3.3	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la recherche publique régionale dans sa participation à Horizon 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires accompagnés pour présenter un projet H2020 Nombre de mise en relations effectuées entre laboratoires et entreprises (dont PME) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de candidatures proposées à un appel à projet H2020 (leader de consortium, participants de consortium) Nombre de projets H2020 financés et montants des financements 	

Source : SRI-SI Centre

La région Provence - Alpes - Côte d'Azur propose la mise en place d'un observatoire de l'innovation, permettant un suivi et une évaluation continue, sur la base d'indicateurs multiples.

Illustration 24 : extrait du tableau d'indicateur de la SRI-SI de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs / libellé	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation	2010	2011	2012	2013
Orientation 1 : Créer de la valeur et de l'emploi par les Domaines d'Activités Stratégiques									
Ressourcement en amont	1. Préparer les DAS du futur	Part nationale dans les publications (%)	+ 7,6%	OST	Biennale	7,6 % (2008)			Dispo à vérifier
		Évolution du nombre de participations des entreprises aux PCRD/ Horizon 2020	200	Obs. rég. Innov.	Quadriennale			163 (2007-2011)	
		Nombre de demande de dépôt de brevet par les inventeurs résidents	900	INPI / Obs. rég. Innov.	Annuelle		723		
		Part de PME innovantes consacrant plus de 5% du CA à la R&D	70%	Obs. rég. Innov.	Biennale		50%		
		Rang de la Région dans le classement national en matière de part de chercheurs internationaux	12 ^{ème} place	OST	Biennale		17 ^{ème}		
		Nombre de participation des laboratoires régionaux publics à des programmes européens de recherche (Univ+labos)	210	Obs. rég. Innov.	Quadriennale			151 (2007-2011)	
Transition et efficacité énergétique	1. Construire une offre de prestations globales sur la rénovation thermique en climat méditerranéen	Nombre d'entreprises accompagnés dans un méta projet ayant lancé des nouveaux produits et services dont PME	160	Rapports activités	Annuelle				
		Pourcentage d'entreprises innovantes participant aux métaprojets ayant une part de leur chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%	50%	Obs. rég. Innov.	Biennale		33%		
	2. Promouvoir la gestion et la sécurisation des réseaux électriques intelligents	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)	2000	Obs. rég. Innov.	Annuelle				
		Nombre de création dans les périmètres des DAS et Kets	40	Obs. rég. Innov.	Annuelle				
	3. Développer la production d'énergies renouvelables	Nouvelles implantations	80/3200	AFII	Annuelle				
	Risque, sécurité et sûreté	1. Promouvoir des solutions globales de surveillance environnementale et de gestion de crise	Nombre d'entreprises accompagnées dans un méta projet ayant lancés des nouveaux produits et services dont PME	160	Rapports activités	Annuelle	-	-	-
Pourcentage d'entreprises innovantes participant aux métaprojets ayant une part de leur chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%			50%	Obs. rég. Innov.	Biennale		33%		
Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)			1800	Obs. rég. Innov.	Annuel	-	-	-	-
Nombre de création dans les périmètres des DAS et Kets			20	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-
Nouvelles implantations/emplois			80/3200	AFII	Annuelle				

Source : SRI-SI Provence - Alpes - Côte d'Azur

3.7 DES STRATÉGIES QUI VISENT À RENFORCER LES COOPÉRATIONS EN MATIÈRE D'INNOVATION AVEC D'AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES OU EUROPÉENNES

Le concept de spécialisation intelligente met en avant la nécessité pour chaque région de se situer dans son environnement national et européen : non seulement pour identifier ses points forts (logique de benchmarking) et donc éviter de s'enfermer dans une spécialisation déjà largement dominée par d'autres ; mais aussi afin de se positionner relativement

aux autres régions sur ces points forts afin de développer des liens notamment avec les régions européennes productrices des technologies génériques nécessaires si elles ne sont pas produites localement ou encore avec des régions aux compétences complémentaires pour faciliter les co-inventions (logique de coopérations). Le guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises précise ainsi : « Le développement de réseau de coopération et de circulation des connaissances et des innovations entre régions partageant les mêmes spécialisations est crucial pour le fonctionnement des S3 et leur inscription dans l'Espace européen de la recherche. (...) La coopération n'abolit pas la concurrence entre les régions et il appartient aux autorités régionales de s'assurer que les bé-

néfices des innovations conçus sur leurs territoires bénéficient en priorité à des entreprises et des acteurs régionaux⁶ ». Cela induit que les régions saisissent l'opportunité de la SRI-SI pour réaliser un benchmark et qu'elles renforcent leurs coopérations en matière d'innovation avec d'autres régions européennes.

La démarche de benchmarking a été appliquée de manière inégale. Quelques régions ont réalisé un benchmark systématique telles que Rhône-Alpes, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Picardie et la Bretagne. Certaines régions se sont positionnées sur des indicateurs de performance en matière d'innovation par rapport à d'autres régions européennes comparables : c'est par exemple le cas de Rhône-Alpes. D'autres régions ont réalisé un benchmark européen pour chaque domaine de spécialisation intelligente choisi afin d'identifier les régions concurrentes et les partenaires potentiels : les régions Île-de-France et Midi-Pyrénées par exemple.

La région Languedoc-Roussillon a combiné plusieurs approches : elle a réalisé un benchmark de trois régions françaises – Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, afin d'identifier les bonnes pratiques en termes de gouvernance. Elle a en outre mené un travail approfondi de benchmarking pour accompagner le travail de définition des domaines de spécialisation intelligente : la première étape du benchmark a consisté en un « benchmark flash » sur 50 régions européennes pour identifier les concurrences et synergies interrégionales possibles et conforter les choix de spécialisation intelligente ; la deuxième partie du benchmark a permis de définir les 13 chaînes de valeur des 6 domaines et d'identifier 3 à 4 régions européennes clés par domaine au regard de 4 critères (présence de clusters, présence d'acteurs ayant participé à une Plateforme Technologique Européenne ou au Programme Cadre pour la Recherche et le Développement, analyse des compétences affichées sur la plateforme de Séville, spécialisation dans un secteur d'activité). Des entretiens ont eu lieu avec un acteur clé par région et 10 études de cas approfondies ont été menées.

Une analyse des coopérations avec des régions françaises et avec des régions d'autres Etats-membres a été réalisée par une large majorité des régions françaises. Cette analyse a généralement été réalisée par domaine de spécialisation intelligente. Chaque région a identifié les coopérations existantes et généralement les coopérations à développer.

La région Nord - Pas-de-Calais souhaite par exemple mettre en place une feuille de route « Europe » par domaine de spécialisation intelligente, afin d'identifier les possibles projets de partenariats européens notamment avec les régions voisines (la Wallonie, la Flandre et le Kent).

3.8 DES STRATÉGIES STRUCTURÉES PAR LA DÉMARCHE INITIÉE AVEC LES SRI, MAIS QUI MARQUENT UN CERTAIN NOMBRE DE RUPTURES

Les stratégies régionales d'innovation des régions françaises ont constitué un acquis et un avantage indéniable en vue de la conception de stratégies de spécialisation intelligente. Cependant, si les résultats de l'exercice ont permis aux régions de répondre par anticipation à nombre de questions utiles à la conception d'une stratégie de spécialisation intelligente, peu de SRI des régions françaises correspondaient aux critères d'une « spécialisation intelligente ». De plus, **plusieurs aspects fondamentaux pour une stratégie d'innovation intégrée avaient été**

peu abordés par les SRI et allaient devoir être globalement mieux explorés en vue d'un passage de la SRI à la stratégie de spécialisation intelligente. La perfectibilité des SRI constituait aussi une preuve de la flexibilité de ces documents adoptés par les régions françaises, hétérogènes souvent dans leurs formes comme dans la portée de leurs ambitions stratégiques et conçus dans le cadre d'une méthodologie assez souple proposée aux acteurs régionaux par le niveau national. Les SRI avaient été conçus comme des documents évolutifs, appelés à s'adapter en permanence.

Plusieurs axes d'approfondissement avaient été identifiés dans le guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, en vue du passage à la SRI-SI :

- **les aspects liés à l'emploi et à la formation initiale et continue,**
- **la démarche inter-fonds,** qui suppose d'inscrire la réflexion stratégique dans une approche transversale et intégrée, d'un point de vue thématique et territorial, des interventions en faveur de la R&I,
- **les partenariats,** avec la recherche d'une implication constante des entreprises et des financeurs dans la logique de la « découverte entrepreneuriale »,
- **les coopérations** entre les territoires dans une dimension à minima interrégionale et transfrontalière,
- **la gouvernance territoriale,** avec le souci d'une meilleure implication de tous les acteurs agissants du système régional d'innovation,
- **les outils de suivi et d'évaluation** nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la SRI-SI et l'ajustement de la stratégie,
- **la spécialisation intelligente :** si la grande majorité des acteurs impliqués dans la démarche SRI ont admis que l'intérêt des régions était de valoriser leurs atouts et de se concentrer sur leurs vraies forces, néanmoins peu de SRI ont été au bout de la logique consistant à prioriser les domaines ou secteurs d'activités innovants à fort potentiel de croissance, sur la base d'une identification précise de leurs avantages comparatifs et à y concentrer leurs ressources et leurs efforts avec un objectif de différenciation et d'excellence.⁷

L'analyse des SRI-SI met en évidence le caractère structurant de l'exercice de la SRI pour élaborer la SRI-SI à plusieurs titres :

- dans la continuité des SRI, **l'innovation est considérée au sens large dans les SRI-SI.** Un grand nombre de stratégies précisent en effet cette acception large de l'innovation (au-delà de l'innovation technologique) dans les parties introductives. D'autres intègrent dans leurs axes transversaux l'innovation sociale, l'innovation par les services, ou encore l'innovation sous toutes ses formes (et pas seulement technologique). Enfin, certaines régions ont fait le choix de domaines de spécialisation intelligente qui recourent d'autres types d'innovation que l'innovation technologique : la Bretagne par exemple avec son domaine « Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative », mais aussi la Picardie qui se positionne sur « l'innovation sociale », ou la Haute-Normandie qui souhaite « transformer l'essai d'une innovation élargie », ou encore Mayotte qui met en avant « l'économie sociale et

⁶ Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, p30

⁷ Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, p27

solidaire (ESS) et aide à la personne ». D'autres comme le Centre, la Martinique et la Provence - Alpes - Côte d'Azur se positionnent sur des domaines au croisement entre TIC et le tourisme/la culture qui recouvrent des innovations par les services notamment.

- l'expérience des SRI qui a permis aux Régions de monter en puissance sur le champ de l'innovation, a tout d'abord été **un atout pour définir la méthodologie et conduire la démarche** visant à la définition d'une stratégie spécialisation intelligente.
- les diagnostics réalisés dans les SRI-SI se fondent largement sur les **diagnostics menés à l'occasion de la SRI**. Une part significative des régions a réalisé un **bilan évaluatif des SRI**, qui a pu constituer la base de la démarche de spécialisation intelligente et de la définition de la stratégie.
- les régions se sont appuyées sur le **système de gouvernance défini pour le portage de la SRI**, qui a été ajusté pour prendre en compte la nécessité de mener une découverte entrepreneuriale et d'intégrer plus largement les acteurs de l'écosystème régional de l'innovation.
- **globalement, les modalités d'intervention envisagées dans les SRI-SI sont dans la continuité des actions et dispositifs déployés à l'occasion de la SRI**. Ces outils ont pu être ajustés et complétés pour prendre en compte les évolutions de l'écosystème régional et du cadre stratégique.

Les SRI-SI constituent cependant d'importantes évolutions notamment sur certains points identifiés comme des axes d'approfondissements des SRI :

- **les SRI-SI se sont appuyées sur un processus de découverte entrepreneuriale**, qui a permis d'impliquer les acteurs régionaux de l'écosystème de l'innovation, de manière plus ou moins intensive.
- **l'exercice des SRI-SI a permis de préciser les coopérations en matière d'innovation**, qu'elles soient existantes, mais aussi à développer pour une part importante des régions.
- **les SRI-SI ont été une opportunité pour les régions de s'inscrire dans une logique de spécialisation intelligente**. Pour la majorité des régions, ce travail a permis de faire évoluer, voire de réorienter et d'affiner, les domaines stratégiques identifiés dans la SRI. Pour d'autres régions telles que la Bourgogne, l'Aquitaine et la Bretagne, la SRI-SI a été l'opportunité de définir des domaines prioritaires qui n'existaient pas dans la SRI.
- **la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation** est abordée dans les SRI-SI. Dans la plupart des cas cependant ce point sera approfondi lors de la mise en œuvre de la SRI-SI.
- **la diffusion de la culture de l'innovation**, qui représente un enjeu majeur pour encourager les entreprises et les individus à innover, est intégrée par moins de la moitié des régions comme un axe transversal d'intervention dans la SRI-SI. Cette dimension n'est pas toujours explicite et généralement envisagée principalement au sein des entreprises. La Bretagne indique, quant à elle, explicitement « Renforcer la culture de l'innovation et entrepreneuriale » comme axe transversal, c'est également la cas de la Martinique avec un axe transversal « Développer la culture de l'innovation ».

La région Pays de la Loire met en avant un axe transversal intitulé « Valoriser la construction d'un parcours de l'innovation pour tous ». Dans quelques cas, le soutien à l'entrepreneuriat est aussi valorisé avec la diffusion de la culture de l'innovation : c'est le cas pour la Bretagne et Rhône-Alpes.

- **plusieurs régions ont intégré les problématiques d'emploi, de formation et de capital humain dans leur SRI-SI**, notamment à travers les axes transversaux : c'est le cas des régions Centre, Haute-Normandie, Franche-Comté, Pays de la Loire, Bourgogne, la Basse-Normandie et de La Réunion.

3.9 DES STRATÉGIES PARFOIS UTILISÉES POUR STRUCTURER UN ENVIRONNEMENT FINANCIER FAVORABLE À L'INNOVATION

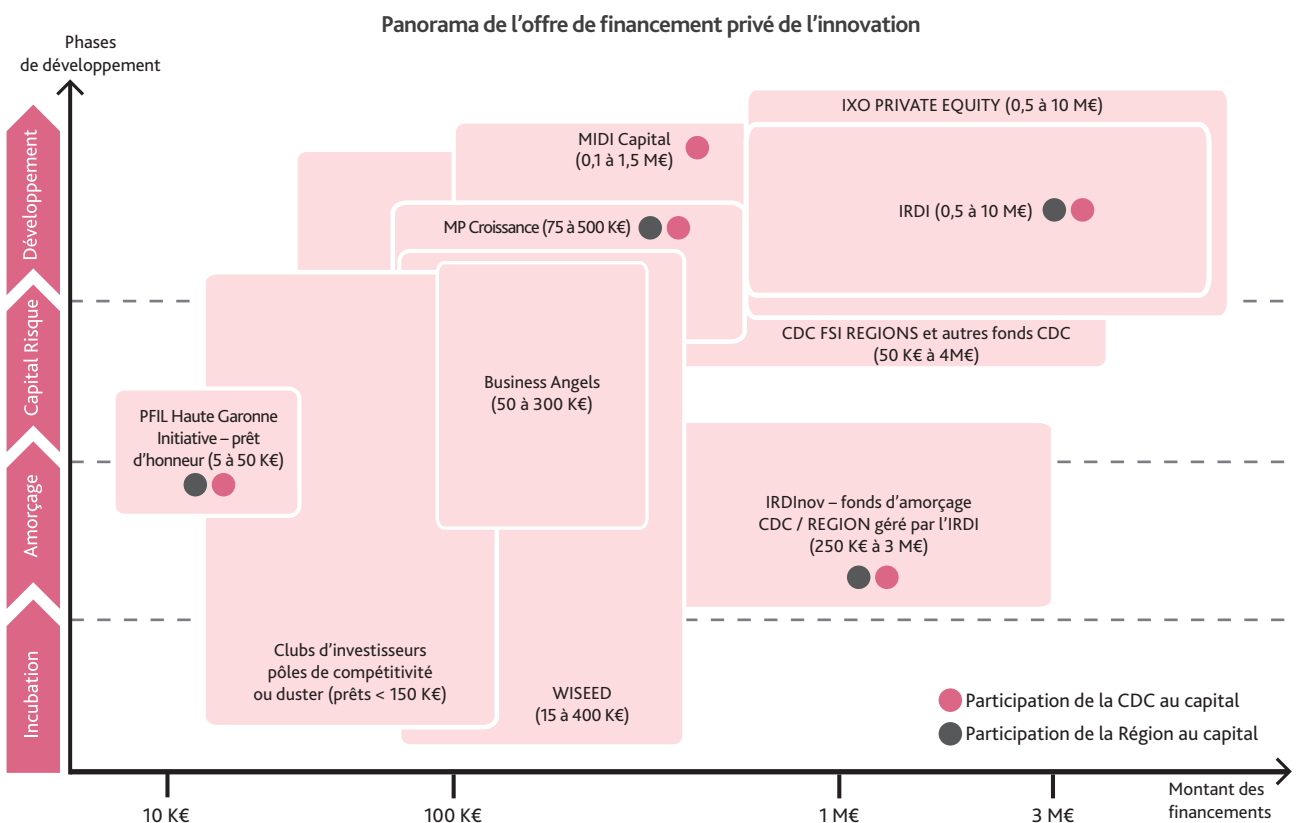
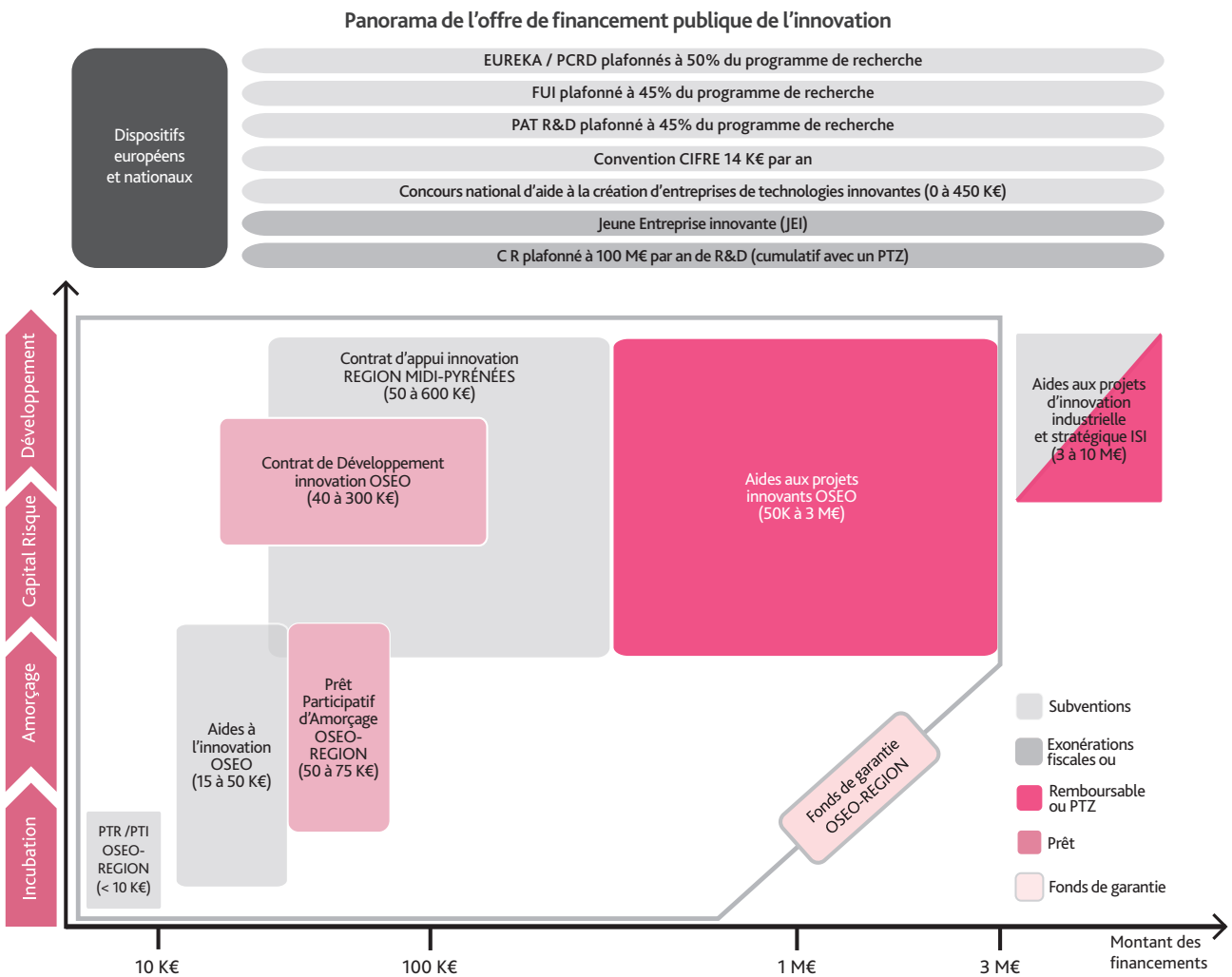
De nombreux diagnostics réalisés sur l'innovation en France mettent en avant la question du financement, qui est identifiée comme un frein à l'innovation. La SRI-SI peut représenter un levier de renforcement et d'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des financements de l'innovation. Cette question est d'autant plus cruciale pour le dense tissu de TPE/PME françaises, aux moyens financiers limités.

Cette dimension, qui ne constituait pas un prérequis particulier pour la démarche de spécialisation intelligente, a été abordée de manière inégale selon les régions. Globalement, l'analyse des SRI-SI met en évidence l'intérêt des régions pour la question des financements de l'innovation et la volonté des régions de développer et d'encourager la mise en place de modes de financement renforcés et améliorés. Cette volonté est cependant formalisée de manière variable dans les stratégies. Certaines ont pu traiter ce point en réalisant une description des outils de financement disponibles dans le diagnostic par exemple. D'autres ont considéré qu'il s'agissait d'une priorité transversale pour le développement de l'écosystème de l'innovation. Enfin certaines régions n'ont pas abordé ce thème, qui peut être traité par ailleurs (convention cadre Région-BPI France, CPER, programmes opérationnels FEDER et FSE, etc.). Le financement en capital-risques et les financements des PME/ETI constituent les problématiques les plus citées.

Par exemple, les régions Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire et Lorraine ont formalisé la question du financement de l'innovation comme un axe transversal. La région Rhône-Alpes a, pour sa part, défini un axe transversal « achat public innovant », qui constitue un levier de financement de l'innovation. La région Pays de la Loire a identifié comme axe transversal la nécessité de « mobiliser les fonds européens au service des projets ligériens ».

Tout comme Poitou-Charentes, la région Midi-Pyrénées traite ce sujet dans son diagnostic. Elle met en avant une offre de financements publics et privés complets (FSI, réseau Capitole Angels, fonds d'investissements), mais souligne les limites de ce système de financement, notamment en termes de capital risque, d'amorçage sur des projets modestes et des problèmes de visibilité et de compréhension de l'offre de financement.

Illustration 25 : financement privés et publics de l'innovation - Midi-Pyrénées



La région Bourgogne souligne le potentiel encore sous exploité représenté par l'investissement privé de type Business Angel, capital risque en France. La région explique cette situation par un manque de compétences pour aller chercher ces sources de financement et également par la réticence des entrepreneurs à ouvrir leur capital à des investisseurs extérieurs. Afin de pallier ce manque de financement, la région a intégré à un axe transversal de sa stratégie, la volonté de créer une plateforme de crowd-funding (financement participatif) pour permettre aux projets de développement de trouver les financements nécessaires à leur prototype.

Dans la SRI-SI de la région Centre, la dimension financement de l'innovation est traitée de manière intégrée au fil de la stratégie. En effet, pour chaque domaine de spécialisation intelligente, les AFOM traitent cette problématique et les besoins et objectifs en termes de financements sont explicités.

Enfin la SRI-SI de l'Auvergne souligne la structuration de l'ensemble des financeurs et accompagnateurs de l'innovation au sein de la Maison Innovergne, un lieu unique de concertation des acteurs pour la coordination des financements régionaux de projets innovants. Neuf partenaires (Etat, Conseil régional d'Auvergne, CCI Auvergne, Clermont Communauté, Clermont-Université, Incubateur BUSI, GIP GITTA, INPI, BPIFrance) ont formalisé leur collaboration par la signature d'une convention de partenariat qui inventorient les dispositifs et services proposés dans une volonté affirmée de mutualisation, simplification et professionnalisation, de l'offre d'accompagnement des projets innovants en Auvergne. Ce dispositif permet de renforcer la lisibilité du système d'innovation régional, de faciliter le circuit de financement pour les porteurs de projets et d'optimiser la coordination des financeurs (niveau d'information similaire, évaluation des projets sur des critères communs, calendrier de suivi des projets commun, limitation des redondances de financement, etc).

Illustration 26 : extrait du portail unique pour l'accompagnement et le financement de projets en matière d'innovation Maison-Innovergne



Source : <http://www.innovergne.fr/>

CONTENU DE LA SECTION

- p 42 **4.1 DES SPÉCIALISATIONS RÉGIONALES RELATIVEMENT CONCENTRÉES SUR QUELQUES MARCHÉS CIBLES**
- p 45 **4.2 DES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES INFRA- OU SUPRANATIONALES, AUX FORMES VARIABLES, PRINCIPALEMENT DE PROXIMITÉ OU AVEC DES TERRITOIRES MOTEURS EN MATIÈRE D'INNOVATION**

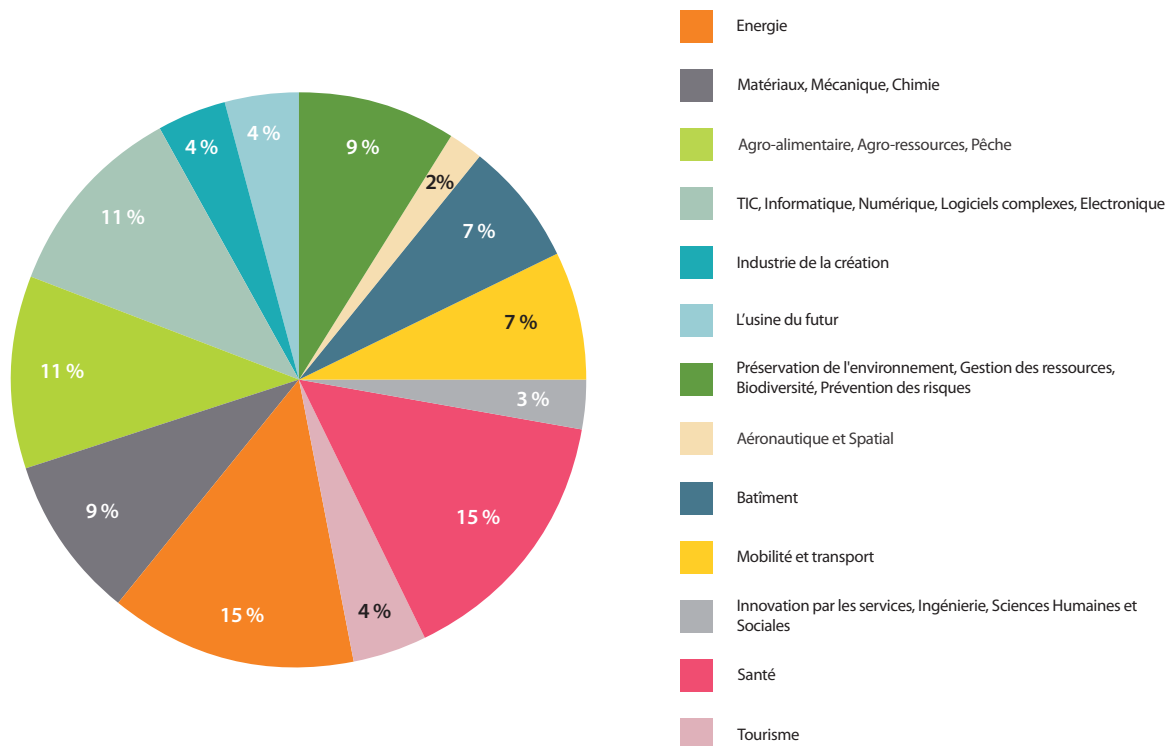
SECTION 4

**LES GRANDES LIGNES DE FORCES
DES SRI-SI DES RÉGIONS FRANÇAISES
EN MATIÈRE D'INNOVATION**

L'analyse croisée des SRI-SI des régions françaises permet de dégager quelques grandes tendances à l'échelle nationale et de proposer une vision consolidée des écosystèmes innovants régionaux. Elle permet en outre de distinguer les grandes tendances qui se dessinent en matière de coopérations interrégionales à l'échelle nationale et européenne et de proposer un synoptique des positionnements régionaux par grands marchés cibles, ce qui peut faciliter l'identification de potentielles coopérations pour les territoires.

4.1 DES SPÉCIALISATIONS RÉGIONALES RELATIVEMENT CONCENTRÉES SUR QUELQUES MARCHÉS CIBLES

Illustration 27 : répartition des domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI des régions françaises par marchés ciblés⁸



Source : analyse du CGET

Certaines lignes de force en matière d'innovation en France se dégagent de l'analyse de ces domaines de spécialisation :

- **la santé** fait l'objet d'au moins un domaine de spécialisation intelligente pour toutes les régions françaises en dehors de la Corse, Mayotte et la Franche-Comté. Dans certaines régions telles que l'Alsace, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, elle est couverte par plusieurs domaines de spécialisation intelligente. Certaines régions se concentrent sur des sous-marchés tels que les biotechnologies, les dispositifs médicaux et les médicaments, alors que d'autres ont une approche plus large de la santé. L'île de France se concentre sur les dispositifs médicaux.
- **l'énergie** est aussi un thème central pour toutes les régions sauf Auvergne, Bourgogne et Martinique.
- 20 régions se positionnent sur les champs de **l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche**. Dans certains cas, l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche couvrent plusieurs domaines de spécialisation : c'est le cas du Limousin, la Bretagne, Mayotte, la Guyane et le Languedoc-Roussillon.

- **les TIC, le numérique, l'informatique, les logiciels complexes et l'électronique** sont des champs de spécialisation intelligente pour 17 régions. Dans certaines régions, ce secteur fait l'objet de plusieurs domaines de spécialisation intelligente (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Île-de-France et Franche-Comté).
- 16 régions sont positionnées sur les **matériaux, la mécanique et la chimie**.
- **la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité et la prévention des risques, ainsi que le bâtiment** sont des champs de spécialisation intelligente pour 15 régions.
- 14 régions se positionnent sur la **mobilité et les transports**.

Les thématiques aéronautique et spatial ; innovation par les services, ingénierie, sciences humaines et sociales ; tourisme ; industrie de la création et usine du futur sont les moins représentées. Seules les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Guyane et

⁸ Cette analyse se fonde sur la classification des domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI par marchés cibles. Un domaine de spécialisation intelligente peut donc adresser plusieurs marchés et un marché peut être concerné par plusieurs domaines de spécialisation intelligente au sein d'une même région. Il ne s'agit pas ici de l'analyse de la répartition des montants alloués par les Régions au soutien de l'innovation par secteurs au titre des SRI-SI, ces informations n'étant pas encore disponibles.

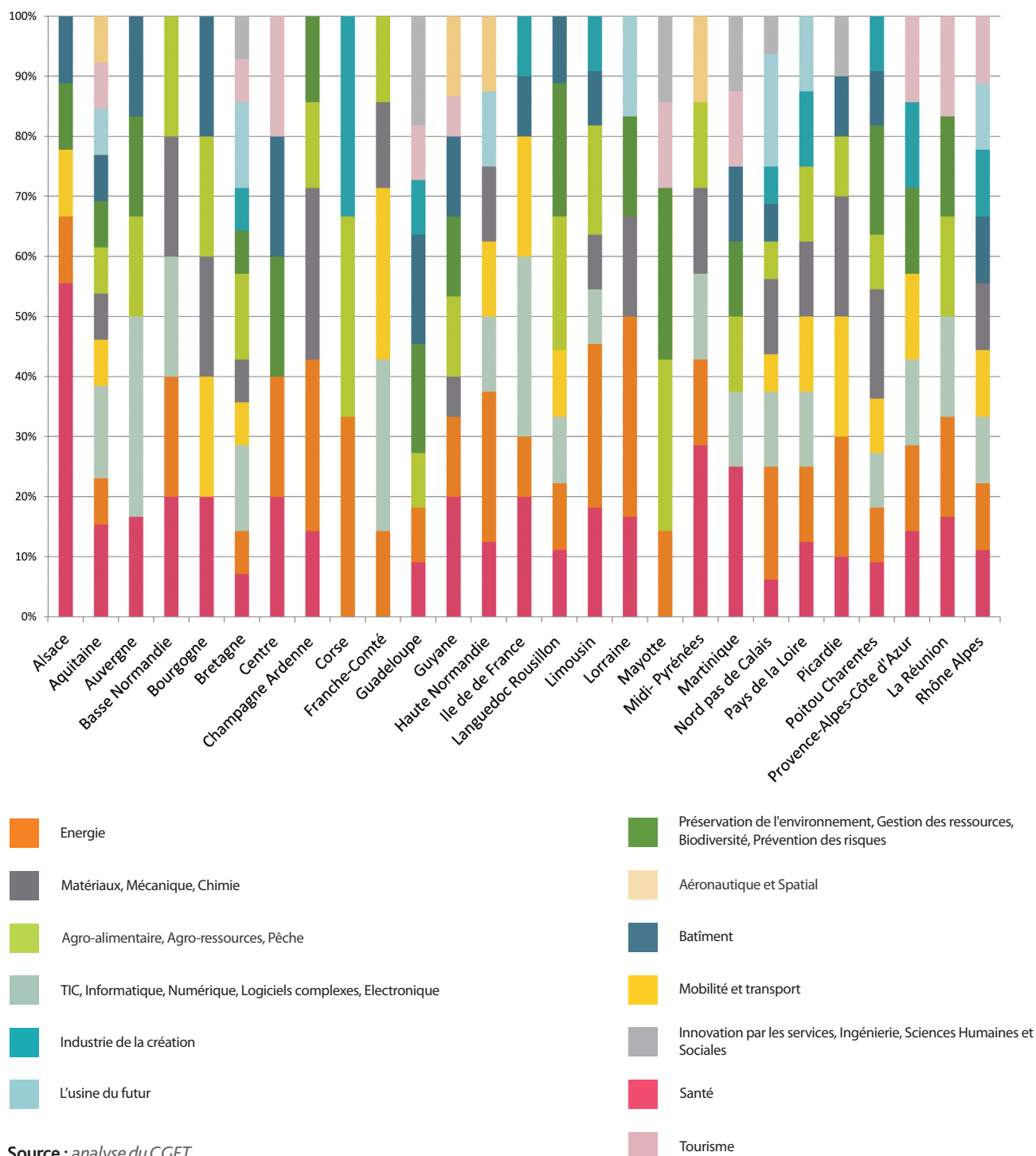
Haute-Normandie se sont positionnées sur la thématique aéro-nautique et spatiale. Le champ de l'usine du futur est un secteur nouveau dans les SRI-SI par rapport au SRI, ce qui peut s'expliquer par son intégration dans la nouvelle France industrielle.

Par ailleurs, les domaines de spécialisation intelligente sur les thèmes de la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, de la biodiversité et la prévention des risques, mais aussi du bâtiment ; de la mobilité et des transports ; de l'énergie ainsi que l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche se caractérisent fortement par leur caractère du-

table. Toutes les régions prennent ainsi en compte le développement durable dans la définition de leurs domaines de spécialisation intelligente. Les domaines de spécialisation intelligente sur les champs des matériaux, mécanique et de la chimie ainsi que sur l'usine du futur intègrent de manière significative les enjeux d'éco-innovation.

En comparaison, au niveau européen, les secteurs de la santé et des TIC apparaissent comme les principaux marchés ciblés dans les SRI-SI des régions européennes⁹.

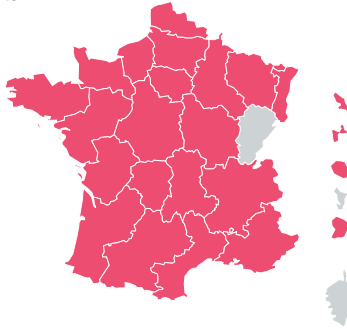
Illustration 28 : schéma de répartition des domaines de spécialisation intelligente par type de marchés cibles par région



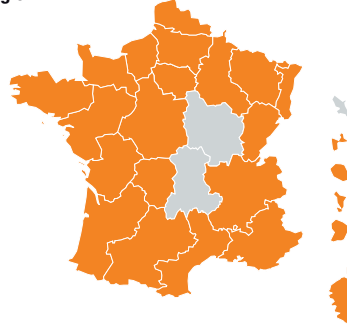
⁹ Smart Specialisation Strategies and Regional Operational Programmes and Linkages with Key Enabling Technologies, DG Recherche et Innovation (Inno-Group, SQZ et Innova), september 2014

Illustration 29 : synoptique des positionnements régionaux dans les SRI-SI par marchés ciblés

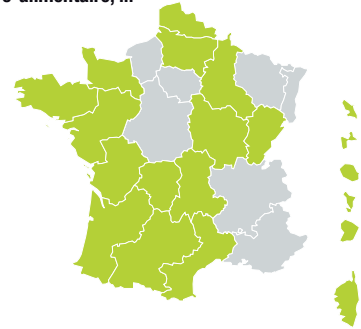
Santé



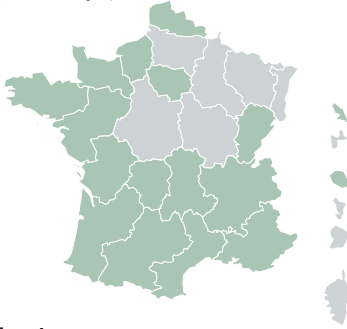
Energie



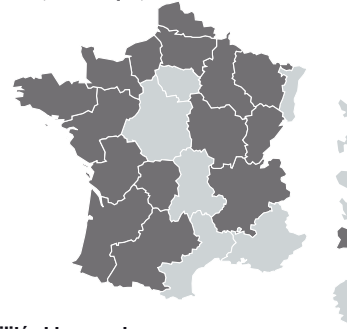
Agro-alimentaire, ...



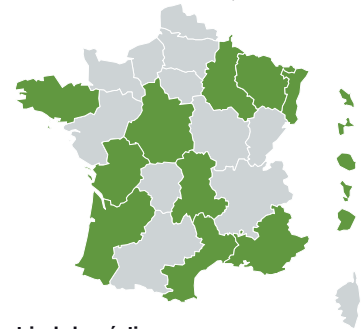
TIC, informatique, ...



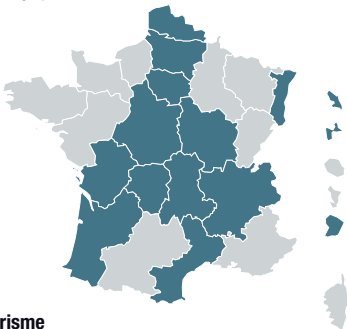
Matériaux, mécanique, chimie



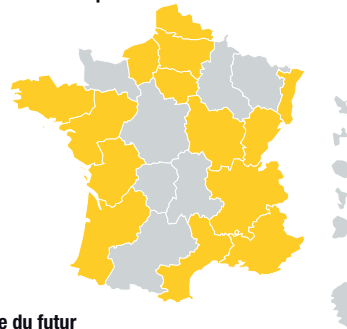
Préservation de l'environnement, ...



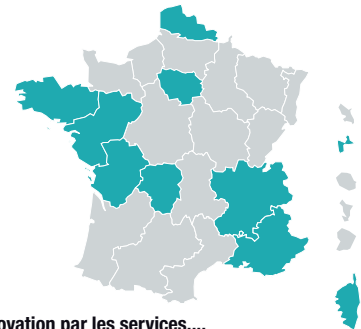
Batiment



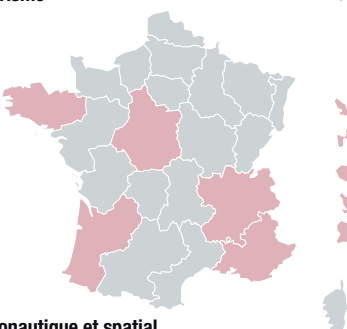
Mobilité et transport



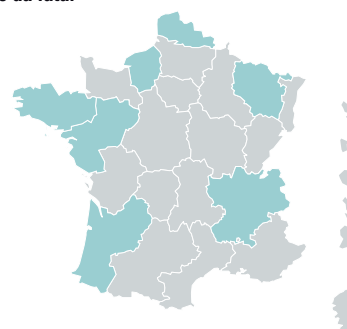
Industrie de la création



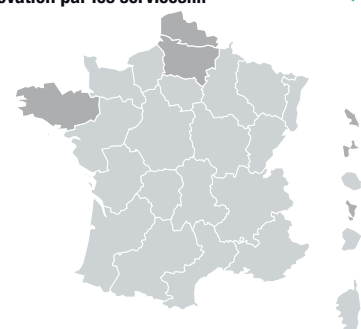
Tourisme



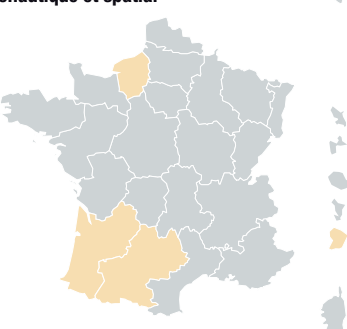
Usine du futur



Innovation par les services...



Aéronautique et spatial



Ces cartes sont une représentation des positionnements régionaux dans le cadre des SRI-SI. Elles ne reflètent donc pas la globalité des tissus économiques régionaux. Certains secteurs soutenus dans le cadre du SRDEII peuvent par exemple ne pas être soutenus dans le cadre des SRI-SI.



Pour plus d'informations sur les domaines de spécialisation intelligente, voir précédemment la cartographie des domaines de spécialisation intelligente.

Source : analyse du CGET

4.2 DES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES INFRA- OU SUPRANATIONALES, AUX FORMES VARIABLES, PRINCIPALEMENT DE PROXIMITÉ OU AVEC DES TERRITOIRES MOTEURS EN MATIÈRE D'INNOVATION.

L'exercice de définition des coopérations interrégionales valorisées dans les SRI-SI a été réalisé de manière très variable selon les régions. Dans certaines SRI-SI, l'exercice est présenté de manière très détaillée pour chaque domaine de spécialisation intelligente. Dans d'autres régions, cet exercice a été effectué de manière moins fine. Certaines des réflexions régionales sur les coopérations seront d'ailleurs affinées au moment du déploiement de la stratégie. En outre, certaines régions n'ont valorisé que des coopérations existantes alors que d'autres ont plutôt mis en avant des intentions. Enfin, dans certains cas, les coopérations soulignées sont des coopérations d'ordre plutôt institutionnel, dans d'autres cas il s'agit de coopérations pérennes entre acteurs de l'écosystème innovant, ou enfin dans une démarche de projets. Malgré la diversité des approches adoptées, un certain nombre de tendances peuvent être dégagées.

4.2.1 Des disparités selon les régions dans la géographie des coopérations interrégionales

Une grande majorité des régions affichent des coopérations interrégionales, de dimensions européennes ou internationales, mais à des degrés divers. La plupart de ces coopérations internationales se tourne vers les pays voisins de la France, et principalement vers l'Allemagne, le Benelux, le Royaume-Uni, mais aussi l'Espagne, l'Italie et la Suisse. Certaines des collaborations ciblent des partenaires plus lointains tels que les pays scandinaves, les Etats-Unis, le Canada ou encore la Chine.

Certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Franche-Comté affichent majoritairement des coopérations transfrontalières, ce qui est cohérent avec leur situation frontalière.

Les régions ultramarines affichent des coopérations avec les régions voisines, notamment les Antilles, mais privilégient aussi des relations internationales (Caraïbes et Etats-Unis pour les Antilles, Madagascar ou pays du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe – COMESA - pour la Réunion).

Il est à noter, cependant, que l'essentiel des coopérations interrégionales en métropole s'opèrent avec des régions voisines. C'est le cas notamment des régions du grand ouest (Bretagne, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Pays de la Loire), mais aussi du centre de la France (Bourgogne, Limousin), qui affichent globalement de nombreuses coopérations avec leurs régions voisines dans leur SRI-SI.

Certaines régions établissent des relations de coopération préférentielles avec une ou deux région(s) dans de nombreux domaines : c'est le cas de la Haute-Normandie et la Basse-Normandie, ainsi que celui de la Bretagne et du Pays de la Loire.

D'autres régions affichent un fort dynamisme en termes de coopérations, mais avec des nombreuses régions, sur quelques thématiques pour chaque région partenaire: C'est le cas de la Bourgogne qui coopère avec la Franche-Comté, la Champagne-Ardenne, l'Alsace, Rhône-Alpes et le Centre ; ou en-

core de l'Alsace qui affiche des coopérations avec la Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon, l'Île-de-France, la Basse-Normandie, Rhône-Alpes, les Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, le Nord - Pas-de-Calais, le Centre, la Lorraine et la Haute-Normandie.

Certaines régions affichent des collaborations avec des régions françaises plus éloignées (Île de France avec Rhône-Alpes, Lorraine avec Pays de la Loire). Ces collaborations plus distantes sont fortement orientées vers des régions particulièrement dynamiques en matière d'innovation telles que l'Île de France et Rhône-Alpes, ce qui va dans le sens de la diffusion des innovations dans les territoires attendue dans la logique de spécialisation intelligente.

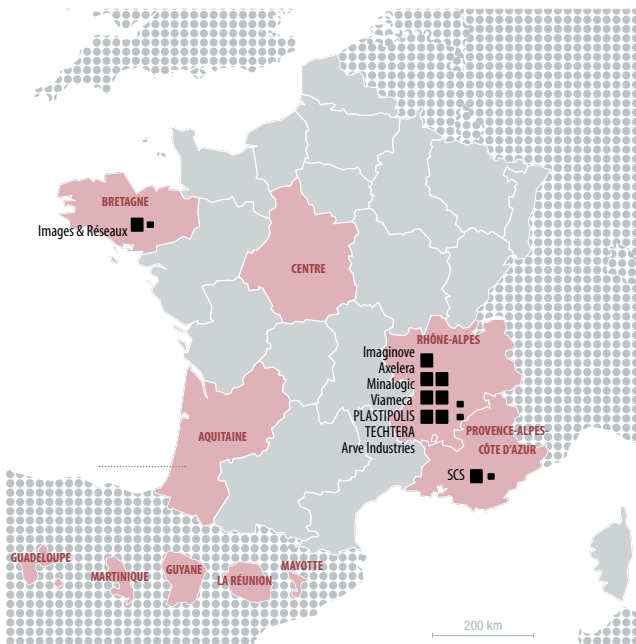
4.2.2 Un degré de coopération entre les régions qui doit s'apprécier au regard de la concentration ou de la diversité des domaines de spécialisation intelligente qui font l'objet de ces collaborations

Certaines régions affichent des coopérations sur chacun de leurs domaines de spécialisation intelligente : c'est le cas de la Bourgogne, Midi-Pyrénées, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Corse et la Bretagne. **D'autres régions n'ont pas cherché l'exhaustivité et soulignent des coopérations seulement sur certains de leurs domaines de spécialisation intelligente**, telles que l'Alsace, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Pays de la Loire, la Picardie et le Limousin. **Enfin certaines régions indiquent des coopérations de manière globale** (exemples de la Franche-Comté et du Nord - Pas-de-Calais).

L'analyse de la répartition géographique des domaines de spécialisation intelligente par marchés cibles pourra permettre aux régions d'envisager également de nouvelles coopérations (voir le synoptique et la cartographie des domaines de spécialisation intelligente, pages 18 et 35). En effet, les domaines de la santé et de l'énergie sont présents dans la plupart des régions. L'agro-alimentaire, la mobilité et les transports, ainsi que les TIC sont des domaines de spécialisation intelligente présents dans plus de la moitié des régions.

A titre d'illustration, en matière de tourisme, certaines régions se concentrent surtout sur le lien entre tourisme et numérique comme la Martinique ; d'autres mettent plus en avant le tourisme patrimonial et l'éco-tourisme telles que Mayotte, la Réunion et la Guyane ; enfin d'autres mettent principalement l'accent sur le tourisme et les industries créatives telles que la Guadeloupe. La région Rhône-Alpes se distingue de part un positionnement sur le tourisme et le sport. L'analyse de ces spécificités des positionnements régionaux sur le champ du tourisme peuvent constituer la base d'une réflexion sur des coopérations possibles entre régions positionnées sur ces champs.

Illustration 30 : positionnements régionaux sur le champ du tourisme



- Pôle de compétitivité valorisé dans la SRI - SI dans le domaine de spécialisation
- Grappe d'entreprises valorisés dans la SRI - SI dans le domaine de spécialisation

Sous-marchés	Régions	Domaines de spécialisation intelligente
Tourisme et numérique	Aquitaine	Logiciels embarqués et objets connectés
	Centre	TIC et services pour le tourisme patrimonial
	Martinique	Edition de services et applications numériques et logiciels
	PACA	Tourisme-Industries culturelles et contenus numériques
Eco-tourisme et tourisme culturel	Centre	TIC et services pour le tourisme patrimonial
	Mayotte	Valorisation du patrimoine naturel et culturel
	Réunion	Production d'émotions en éco-tourisme expérimentiel
	Guyane	Tourisme et Eco-Tourisme
Tourisme et industries créatives	PACA	Tourisme-Industries culturelles et contenus numériques
	Guadeloupe	Promotion des industries créatives
	Bretagne	Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative

Source : analyse du CGET

4.2.3 Les pratiques de coopérations interrégionales prennent des formes variables

Les coopérations affichées, qu'elles soient existantes ou à créer, se traduisent soit par des partenariats entre régions (notamment par le biais de coopérations Interreg, de participations à des réseaux européens thématiques, etc.), soit par des coopérations au sein ou entre des pôles de compétitivité, des clusters et des dispositifs du programme des investissements d'avenir (Labex, Equipex, IRT, etc.), ou encore par des collaborations entre acteurs de l'écosystème de l'innovation (laboratoires, centres de transferts, universités, entreprises, etc.).

Ces coopérations peuvent se traduire par des coopérations de type institutionnel, ou des projets particuliers (notamment des projets européens, des co-dépôts de brevets, etc.) ou encore par des coopérations autour d'équipements structurants (partenariats entre ou au sein d'Equipex par exemple).

Il est à noter que sur les 71 pôles de compétitivité, 33 pôles affichent une dimension plurirégionale. La dimension interrégionale s'opère majoritairement entre 2 régions (22 pôles sur 33), qui sont elles-mêmes contiguës. Les pôles de compétitivité apparaissent donc comme des vecteurs naturels de coopération interrégionale en matière d'innovation dans le cadre des SRI-SI.

CONTENU DE LA SECTION

p 50	5.1 L' ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS FEDER
p 50	5.2 L' ARTICULATION DES SRI-SI AVEC HORIZON 2020 ET COSME
p 57	5.3 L' ARTICULATION DES SRI-SI AVEC L'UNION DE L'INNOVATION
p 57	5.4 LES SRI-SI COMME POSSIBLE LEVIER D'ARTICULATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS AU SERVICE DE L'INNOVATION DANS LES ZONES RURALES ET LITTORALES
p 59	5.5 UNE ARTICULATION STRATÉGIQUE DES SRI-SI AVEC LA NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE
p 61	5.6 L' ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR
p 62	5.7 L' ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LA NOUVELLE DONNE DE L'INNOVATION
p 63	5.8 LE CPER COMME CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'INNOVATION
p 63	5.9 L' ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, GRAPPES D'ENTREPRISES ET AUTRES CLUSTERS

SECTION 5

L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'INNOVATION

Dans un objectif de maximisation de l'effet de levier des efforts collectifs sur les territoires et d'amélioration de la compétitivité européenne, l'articulation et la cohérence des démarches de soutien à l'innovation sont essentielles.

Cette partie vise donc à expliciter l'articulation entre les SRI-SI et les politiques européennes en faveur de l'innovation (programme opérationnel, Horizon 2020, COSME, Union de l'innovation, etc.) et la cohérence entre les SRI-SI et les politiques nationales, telles que le Programme Investissement d'Avenir, la nouvelle France industrielle (34 plans de reconquête industriels), les Contrats de Plans Etats-Régions, la politique de soutien aux pôles de compétitivité et aux grappes d'entreprises et une nouvelle donne pour l'innovation.

5.1 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS FEDER

Les stratégies régionales d'innovation en vue de la spécialisation intelligente constituent une condition ex ante des programmes opérationnels FEDER et doivent donc s'articuler avec ces documents.

En France, pour la période 2014-2020, le Fond Européen de développement régional (FEDER) est doté de 8,4 milliards d'euros au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » et d'1,1 milliards d'euros au titre de l'objectif « coopération territoriale européenne ». Instrument de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale, le FEDER a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Pour cette nouvelle période de programmation, la Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique. Cette concentration thématique a pour objectif de maximiser l'effet levier des fonds européens. Pour le FEDER, il s'agit des objectifs thématiques 1 à 4 (parmi les 11 objectifs thématiques qui guident le déploiement des fonds européens structurels et d'investissement) :

- renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation,
- renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC),
- renforcer la compétitivité des PME,
- soutenir les mutations vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.

L'importance de l'objectif thématique 1 est donc soulignée au travers de cette contrainte de concentration thématique. Cela se traduit d'ailleurs dans le montant total du FEDER fléché sur cet objectif thématique pour la France : en effet, 1,54 milliards d'euros sont concentrés sur cet objectif sur une enveloppe totale de 8,4 milliards. Seuls les objectifs thématiques 4 (transition énergétique) et 3 (PME) font légèrement mieux, avec des enveloppes FEDER pour la France comprises entre 1,6 milliards et 1,7 milliards d'euros.

Concrètement, tous les programmes opérationnels FEDER des régions françaises annexent tout ou partie des stratégies régionales de spécialisation intelligente. Une majorité des régions ont fait référence aux stratégies régionales d'innovation de manière

explicite dans le document principal des programmes opérationnels (en plus des annexes). Certaines sont allées plus loin en détaillant clairement l'articulation entre le programme opérationnel et la stratégie régionale de spécialisation intelligente : les régions Martinique et Midi-Pyrénées par exemple ont clairement explicité cette articulation.

5.2 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC HORIZON 2020 ET COSME

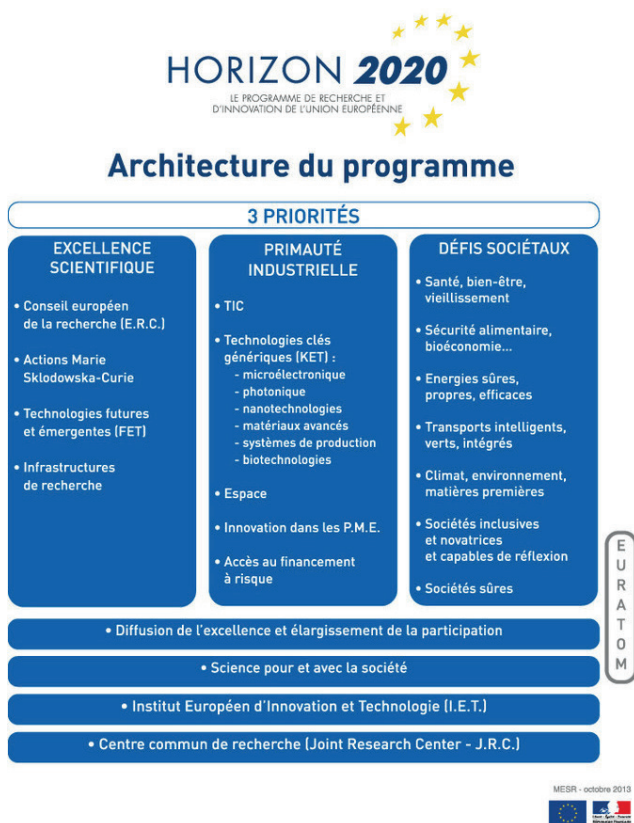
COSME est le nouveau programme européen pour la compétitivité des entreprises et des P.M.E, lancé en 2014. Il est doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Il vise à :

- faciliter l'accès des P.M.E. aux financements,
- créer un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises,
- encourager l'esprit d'entreprise en Europe,
- renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes,
- aider les P.M.E. à opérer en dehors de leur pays d'origine et favoriser leur accès aux marchés.

En complément de COSME, le programme HORIZON 2020 est le nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Il regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation, qui s'élèvent au total à 79 milliards d'euros. Il vise à :

- renforcer la position de l'Union européenne dans le monde dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des technologies,
- assurer la compétitivité de l'Europe en investissant dans les technologies et les métiers d'avenir, au service d'une croissance « intelligente, durable et inclusive »,
- renforcer l'attractivité de l'Europe de la recherche,
- prendre en compte les préoccupations des citoyens (santé, environnement, énergies propres, etc.) et apporter des éléments de réponse aux défis de société.

Illustration 31 : architecture du programme Horizon 2020



Source : analyse du CGET

Il s'articule autour de trois grandes priorités :

- la priorité « excellence scientifique » nécessite de promouvoir la recherche fondamentale, ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs, doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale accessibles à tous les chercheurs d'Europe et d'ailleurs et enfin soutenir la mobilité des chercheurs européens et originaires des pays tiers vers et hors d'Europe.
- la priorité « primauté industrielle » implique que l'innovation est davantage soutenue, le soutien aux P.M.E. innovantes est amélioré et l'accès au financement à risque facilité et enfin que les partenariats public-privé sont privilégiés en matière de T.I.C., nanotechnologies, biotechnologies, etc. Cette priorité recouvre donc : les TIC ; l'espace ; l'innovation dans les PME ; l'accès au financement à risque et les technologies clés (KET) génériques (microélectronique, photonique, nanotechnologies, matériaux avancés, systèmes de production, biotechnologies).
- la priorité « accompagner les défis sociétaux » se traduit par le soutien aux projets interdisciplinaires pour répondre aux grands défis (santé, agriculture durable, climat, transports, énergies propres, etc.), auxquels l'Europe est confrontée et qu'aucun Etat membre ne peut relever seul.

Le budget consacré à ces deux programmes (plus de 81 milliards d'euros dont 79 milliards d'euros pour Horizon 2020) en font des sources de financement essentielles pour les ac-

teurs des écosystèmes régionaux économiques.

La spécialisation intelligente doit permettre d'optimiser l'impact des fonds structurels en faveur de la recherche et du développement, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises et en même temps d'accroître les synergies entre la politique de cohésion et le programme-cadre pour la recherche - Horizon 2020. Si la politique de cohésion doit agir en étroite coordination avec le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation des entreprises « COSME » et le programme-cadre pour la recherche « Horizon 2020 », les missions assignées à ces programmes demeurent distinctes. COSME et Horizon 2020 se concentrent sur le soutien à l'excellence, l'apprentissage mutuel et à la coopération entre chercheurs et entreprises. En parallèle, la politique de cohésion soutient le renforcement de la capacité à innover des régions dans une démarche de progression sur « l'escalier vers l'excellence », la promotion d'une base de connaissance spécifique dans chaque région, des compétences pour l'innovation et le développement local d'applications innovantes, dérivées de technologies génériques conçues par les régions leaders, dans les domaines d'activités essentiels à l'économie du territoire concerné. Il convient donc de s'interroger sur la nature de l'articulation entre les SRI-SI et Horizon 2020, constatée dans les SRI-SI. **Les principaux axes d'articulation constatés dans les SRI-SI sont les technologies clés génériques (KET), les TIC, les défis sociétaux et enfin l'innovation dans les PME.**

A noter que seules trois régions (Bretagne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) mentionnent dans leur stratégie les **Partenariats Européens pour l'Innovation (PEI)** qui sont des instances de coordination de politiques et programmes existants tant au niveau communautaire, que national et régional. Ils visent, pour une thématique donnée, à mobiliser les acteurs européens, nationaux et régionaux, publics et privés, tout au long de la chaîne de la recherche et de l'innovation autour d'objectifs définis dans des domaines visant à relever des défis sociétaux ; favoriser la R&D et l'innovation ; coordonner les investissements ; accélérer la définition des normes ; mobiliser la demande.

5.2.1 La prise en compte des technologies clés génériques (KET) dans les SRI-SI des régions françaises

Les technologies clés génériques et leur développement constituent un axe structurant du concept de spécialisation intelligente en ce qu'elles fixent la frontière entre les régions leaders et les régions moins avancées. Ce rôle structurant des technologies génériques est également reconnu par Horizon 2020 qui identifie parmi les technologies génériques, six technologies clés par lesquelles l'Europe entend reconquérir une primauté industrielle mondiale : **les nanotechnologies, la microélectronique, la biotechnologie, la photonique, les matériaux avancés et les systèmes de production/fabrication avancés.** Pour la Commission et les promoteurs de la spécialisation intelligente, tout n'étant pas possible partout, si les régions leaders ont vocation à investir dans l'invention des technologies génériques clés (biotechnologies, TIC) ou la combinaison de diverses technologies génériques clés (bio-informatique), les régions « suiveuses » auraient davantage intérêt à investir dans la « co-invention d'applications technologiques » concrètes dérivées de technologies-clefs dans un ou plusieurs domaines de l'économie régionale, en coopération avec les régions inventrices. Ainsi, la stratégie de spécialisation

intelligente serait moins une question d'invention technologique que d'absorption de la connaissance et de ses applications, l'idée étant que pour les régions, comme pour les entreprises, la compétitivité est moins fonction de leurs efforts de R&D que de l'absorption du savoir (éducation et formation, services avancés) et de sa diffusion (transfert technologique, TIC, entrepreneuriat) au sein d'un système d'innovation régional.

74% des régions (20 régions) intègrent les enjeux des technologies clés génériques dans leurs démarches SRI-SI. Quelques territoires font donc exception dont certains territoires ultra-marins. A l'échelle européenne, 2/3 des régions ont pris en compte les KET dans leurs SRI-SI¹⁰. Certaines régions ont exposé explicitement les enjeux liés aux politiques européennes, dont la prise en compte de ceux-ci. Dans certains cas, les régions ont intégré la question des KET dans leur diagnostic et dans le choix des domaines de spécialisation intelligente. Pour certaines régions, leur prise en compte est plus implicite : certains des domaines de spécialisation recouvrent des KET. D'autres régions ont fait le choix de leur dédier un ou plusieurs axes transversaux, il s'agit notamment des régions Bourgogne, Rhône-Alpes et Île-de-France. Parmi les 20 régions qui intègrent les KET dans leur SRI-SI, 19 d'entre elles les prennent en compte dans la définition de leurs domaines de spécialisation intelligente dont 3 qui dédient également un ou plusieurs axes transversaux.

La région Aquitaine a pris en compte la question des KET de manière explicite. La matrice mobilisée par la région pour définir les domaines de spécialisation intelligente, croise filières marchés et filières technologiques et vise à faire apparaître à leurs croisements les spécialisations potentielles de la région. Cette matrice a été bâtie à partir de travaux produits par la Commission européenne sur les KET. La majorité des domaines de spécialisation intelligente définis en Aquitaine en intègre d'ailleurs un ou plusieurs.

La région Haute-Normandie a pour sa part, construit une grille d'analyse des domaines de spécialisation afin de préciser le niveau de pertinence des pistes de spécialisations intelligentes identifiées. Cette grille d'analyse comprend 9 critères, dont le critère « Proximité au référentiel KET ».

La région Rhône-Alpes, qui peut prétendre à une position de leader sur un certain nombre de KET, a quant à elle, explicitement souligné la cohérence de sa démarche avec les politiques européennes et notamment les KET. Sa stratégie comprend une analyse des enjeux liés aux KET, de l'incidence économique des KET et une analyse du positionnement de la région pour chaque KET au niveau Européen. Les domaines de spécialisation intelligente couvrent en outre des KET. La région a fait enfin le choix de définir un axe transversal consacré au soutien des KET « innovation technologique, transfert et KET ».

La région Provence-Alpes Côte d'Azur intègre le besoin de conforter les technologies génériques clés dans l'axe transversal « créer de la valeur et de l'emploi par les domaines de spécialisation intelligente ». La région se positionne ainsi sur chaque technologie en fonction de plusieurs critères : position d'excellence, masse critique de compétence, etc. La région a aussi fait l'effort lors de la définition des domaines de spécialisation intelligente de souligner les liens avec les technologies clés. Enfin, l'évaluation et le suivi de la SRI-SI comprend un indicateur « nombre de création d'emplois dans les périmètres des domaines de spécialisation intelligente et KET ».

La région Limousin a inclus dans la SRI-SI une partie sur la « prise en compte des KET », qui met en lumière l'articulation

des thématiques sur lesquelles la région dispose d'éléments de différenciation et d'excellence avec les technologies clés génériques. Le degré d'articulation justifie les choix de domaines de spécialisation intelligente fait par la région. La région a enfin valorisé les technologies clés dans la présentation des domaines de spécialisation intelligente.

La région Midi-Pyrénées a aussi valorisé l'articulation entre les domaines de spécialisation et les technologies clés génériques définis dans H2020.

La région Bourgogne a défini un axe transversal traitant de la diffusion des technologies clés. Elle a aussi réalisé l'analyse des domaines de spécialisation intelligente en soulignant leurs articulations avec les technologies clés de manière explicite.

D'une manière plus générale, l'appropriation de l'ensemble des KET (matériaux avancés, photonique, nanotechnologie, nano-électronique, biotechnologie) par les régions est relativement uniforme à l'exception du KET « systèmes de production avancés » qui est moins mis en avant. Le KET « Matériaux avancés » est légèrement plus intégré dans les SRI-SI que les autres. En comparaison au niveau européen¹¹, les technologies clés les mieux prises en compte sont les matériaux avancés, les systèmes industriels de production avancés et les biotechnologies industrielles. La nanotechnologie, la micro et nano-électronique et la photonique sont moins mis en avant.

Illustration 32 : la prise en compte des technologies des géométries pour la région Aquitaine

Technologies clés génériques	TIC	Nano technologies	Micro et nano-électronique	Biotechnologie	Photonique	Matériaux avancés	Systèmes de production/fabrication avancés pour la réalisation de composants à la pointe de la technologie, associant une ou plusieurs KET.
Axes transversaux							
La stratégie régionale Aquitaine de développement numérique	X						
Réduire les différentes asymétries et d'éviter que certaines typologies d'entreprises ou certains territoires soient de facto exclus de ces dynamiques d'innovations							
Assurer le ressourcement et le renouvellement des thématiques							
Domaines de Spécialisation Intelligente							
Délivrance intelligente d'actifs pour le bien être et la santé							
Parcours de soin intégré et techniques d'assistance au patient			X				
Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie							
Logiciels embarqués et objets connectés			X				
Systèmes lasers, photonique et imagerie					X		
Mobilité propre et intelligente							
Chimie et industrialisation des matériaux			X			X	
Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire				X			
Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles							X
Eco-construction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment							X
L'usine compétitive centrée sur le facteur humain							

Source : analyse du CGET

5.2.2 La prise en compte des enjeux liés au numérique au sein des SRI-SI

Les technologies de l'information et de la communication sont mises en avant au sein de la priorité « primauté industrielle » d'Horizon 2020. Le programme « Technologies de l'information et de la communication » vise à soutenir l'industrie européenne des TIC sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et à permettre aux citoyens, scientifiques et entreprises européens d'exploiter les opportunités offertes par ces technologies.

L'existence d'un cadre stratégique de croissance numérique, est par ailleurs une condition ex ante pour bénéficier de financements FEDER au titre de l'objectif thématique 2 « Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité ». Les régions françaises ont défini une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN), qui constitue ce cadre stratégique.

Le numérique ressort comme un élément structurant des SRI-SI des régions françaises. Globalement, 23 régions françaises identifient le numérique comme un levier d'innovation et un enjeu important pour le territoire. En effet, 16 régions françaises ont défini au moins un domaine de spécialisation intelligente en lien direct avec le marché du numérique. En complément, 10 régions ont défini un ou plusieurs axes transversaux centrés sur le développement et la diffusion du numérique. Les régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine ont identifié le numérique à la fois dans les domaines de spécialisation intelligente et dans les axes transversaux.

L'Alsace met en avant l'axe transversal « Economie numérique ».

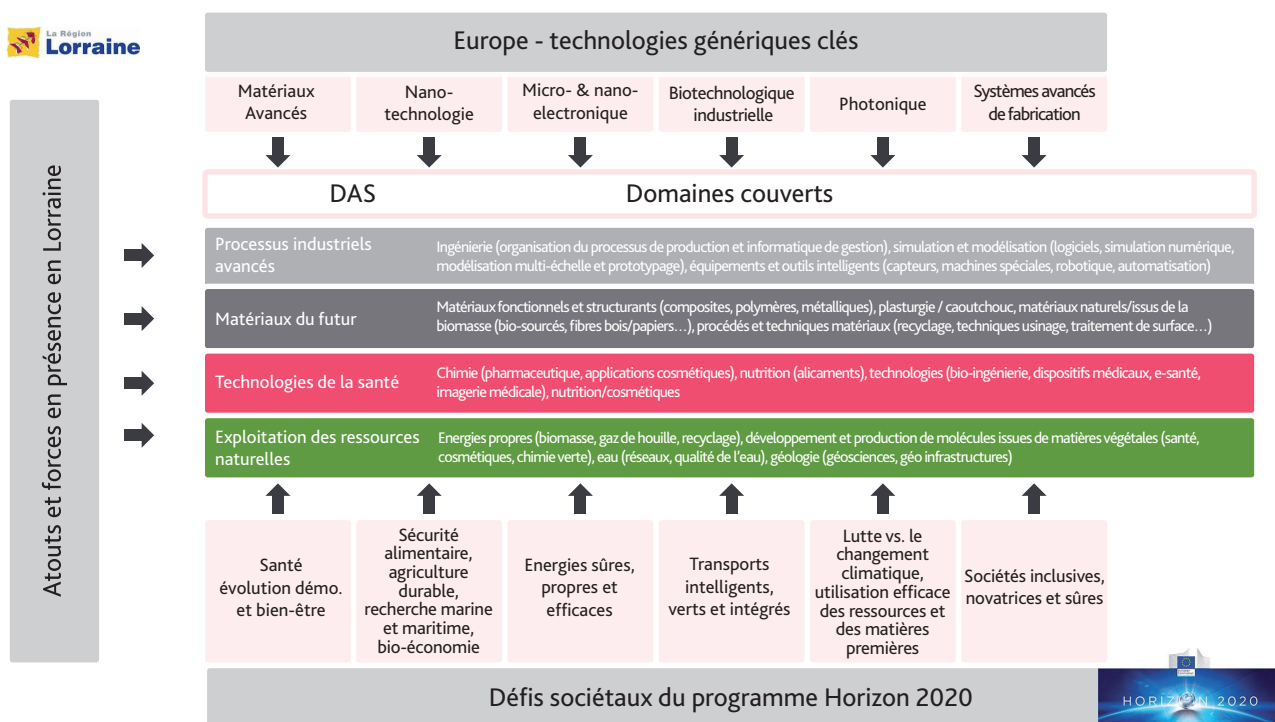
La Bourgogne a défini un axe transversal « Diffusion des technologies clés de l'ingénierie numérique ». La Lorraine souhaite « faire du numérique un levier de développement et d'innovation ». La Champagne-Ardenne vise à « Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique ». L'Aquitaine valorise comme axe transversal « La stratégie régionale aquitaine de développement numérique ». La Picardie cherche à « Développer les nouveaux outils numériques et la généralisation de leurs utilisations ». Le Limousin se concentre sur la « Numérisation des services en milieu rural et infrastructures associés ». Poitou-Charentes met en avant « Les outils numériques au service de l'innovation ». La Corse et la Guadeloupe soulignent le développement des TIC comme axe transversal d'intervention.

5.2.3 L'articulation des SRI-SI avec les défis sociétaux

Cette troisième priorité du programme Horizon 2020 recouvre les défis sociétaux suivants : la santé/le bien-être/le vieillissement ; la sécurité alimentaire/la bio-économie ; les énergies sûres, propres et efficaces ; les transports intelligents verts et intégrés ; le climat/l'environnement/les matières premières ; les sociétés inclusives, novatrices et capables de réflexions et enfin les sociétés sûres.

De manière globale, les régions ont défini leurs domaines de spécialisation intelligente en prenant en compte les défis sociétaux, de manière plus ou moins explicite. Une part importante d'entre-elles ont abordé les défis sociétaux en introduction en précisant que les domaines de spécialisation définis y répondent. Pour les autres, les domaines de spécialisation intelligente couvrent des défis sociétaux et surtout celui de la santé/le bien-être/

Illustration 33 : intégration des défis sociétaux dans la SRI-SI de la Lorraine



Source : SRI-SI Lorraine

le vieillissement, les énergies sûres, propres et efficaces, les transports intelligents verts et intégrés, le climat/l'environnement/les matières premières, la sécurité alimentaire/la bio-économie, comme précisé dans l'analyse des lignes de forces.

La région Bourgogne se distingue par la valorisation des technologies clés, mais également des défis sociétaux dans la démarche SRI-SI. La région explicite pour chaque domaine de spécialisation le lien avec les défis sociétaux.

La région Lorraine adopte également cette méthode, en analysant chaque domaine de spécialisation au regard des défis sociétaux. D'autres régions ont choisi d'intégrer la réflexion sur les défis sociétaux dès la phase de définition des domaines de spécialisation intelligente. La région Bretagne par exemple, a défini les défis sociétaux comme un des critères du cadre de sélection des domaines de spécialisation intelligente.

Quelques régions ont fait le choix d'introduire les défis sociétaux dans les axes transversaux. Le climat, l'environnement et les matières premières est le défi le plus présent dans ces axes transversaux.

Mayotte se distingue en définissant dans son plan d'actions, un

axe d'intervention directement lié aux défis sociétaux « Favoriser et stimuler les innovations sociales et organisationnelle pour répondre aux défis sociétaux ».

La région Picardie a mis l'accent sur « Promouvoir les sciences humaines et sociales dans l'approche interdisciplinaire des grands défis sociétaux ».

La région Nord - Pas-de-Calais a défini un axe transversal qui vise à « Intégrer, le plus en amont possible dans les réflexions, la problématique du développement durable et de la nécessité d'un nouveau modèle de développement ».

En Rhône-Alpes, la question des défis sociétaux est intégrée dans le diagnostic. En outre, le parti pris méthodologique a été de croiser dès le départ les défis sociétaux et les marchés applicatifs qui en découlent avec les domaines d'excellence technologique du territoire, afin d'identifier les domaines de spécialisation intelligente. Les défis sociétaux constituent en outre un objectif stratégique de la SRI-SI : « Développer les nouveaux champs de l'innovation et répondre aux défis sociétaux ». Enfin, les axes transversaux intègrent les défis sociétaux : « innovation sociale », « positionnement Horizon 2020 et projets européens » et « entreprises et transition environnementale de l'économie ».

Illustration 34 : intégration des défis sociétaux dans la SRI-SI de Rhône-Alpes

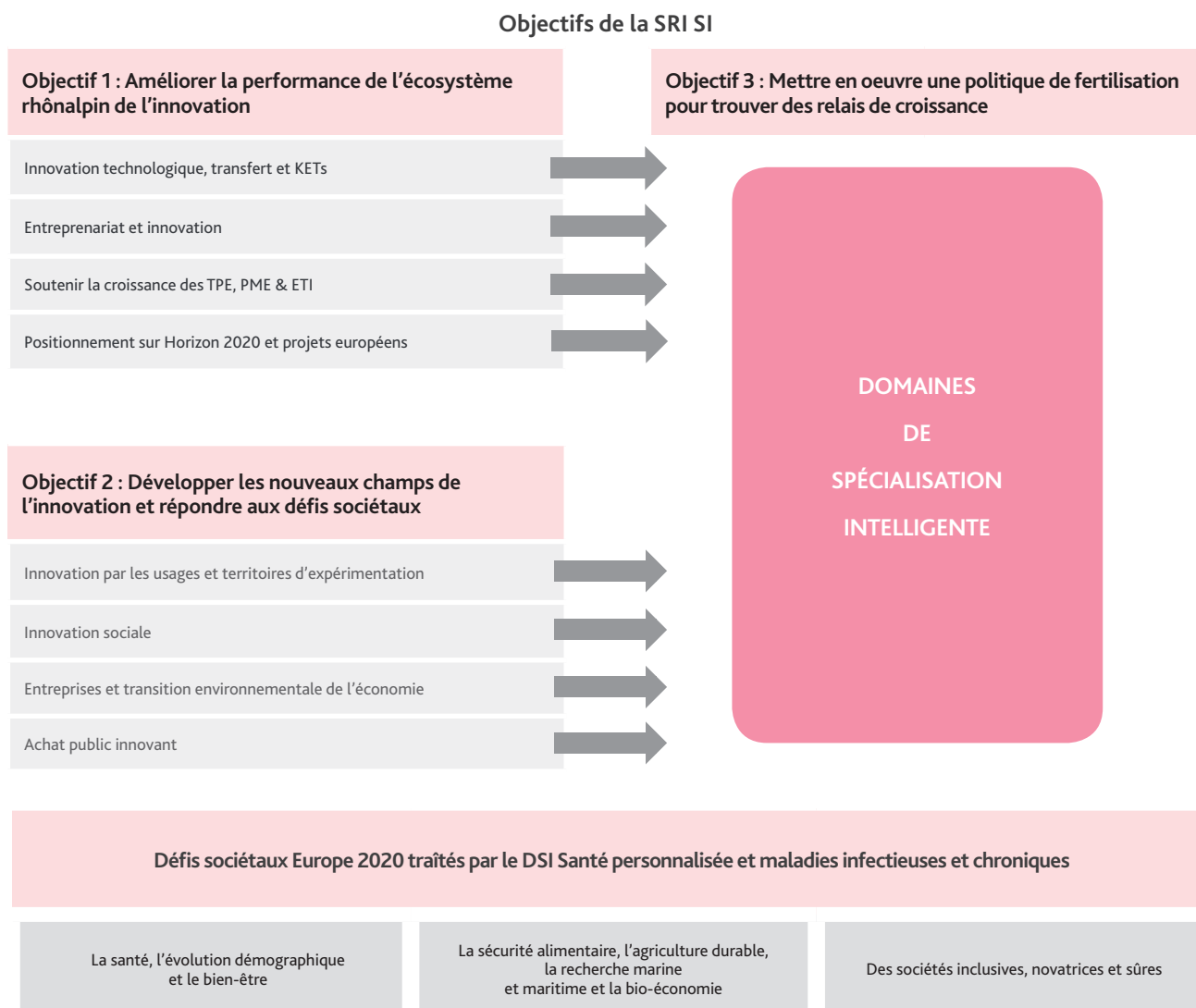


Illustration 35 : analyse de l'articulation entre les défis sociétaux et les domaines de spécialisation de la région Rhône-Alpes

Défis sociétaux	Défis sociétaux	Santé	Bio-technologie	Énergie	Transports	Changement climatique et ressources	Sociétés inclusives	Sécurité
Axes transversaux								
Innovation technologiques, transfert et KETs								
Entreprenariat et innovation								
Soutenir la croissance des TPE, PME et ETI								
Positionnement Horizon 2020 et projets européens								
Innovation par les usages et territoires d'expérimentation								
Innovation sociale								
Entreprises et transition environnementale de l'économie								
Achat public innovant								
Domaine de Spécialisation Intelligente								
Santé personnalisée et maladies infectueuses et chroniques	X	X					X	X
Réseau de stockage d'énergies	X			X	X	X	X	
Technologies numériques et systèmes bienveillants	X	X		X	X	X	X	
Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligente	X	X		X	X	X	X	
Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique	X	X		X		X	X	
Procédés industriels en usine éco-efficace	X	X	X	X		X	X	
Sports, sécurité et infrastructures en Montagne	X	X		X	X	X	X	

Source : analyse du CGET

5.3 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC L'UNION DE L'INNOVATION

L'Union de l'innovation est une des sept initiatives phares de la stratégie « Europe 2020 ». Cette initiative vise à faire de l'Europe un territoire favorable à l'innovation, l'innovation étant considérée comme la clé de la croissance durable et d'une société plus juste et plus verte. **Cette initiative comprend un plan d'actions de plus de trente mesures.** Les éléments clés de l'Union pour l'Innovation sont les suivants :

- promouvoir l'excellence en termes d'éducation et de développement des compétences,
- réaliser l'Espace Européen de la Recherche (ERA),
- concentrer les instruments financiers européens sur les priorités de l'Union de l'Innovation,
- promouvoir l'Institut Européen de l'Innovation et de la Technologie (EIT) comme un modèle de gouvernance en Europe,
- améliorer l'accès au financement pour les entreprises innovantes (outils financiers européens, financement des PME et aides d'Etat),
- créer un marché unique de l'innovation (dont innovation dans les marchés publics),
- promouvoir l'ouverture et capitaliser sur le potentiel créatif de l'Europe (European Design Leadership Board / European Design Excellence Label),
- diffuser les bénéfices de l'innovation à travers l'Europe (financement structurel),
- accroître les bénéfices sociaux (recherche sur l'innovation sociale et le secteur public, fonds social européen),
- regrouper les forces pour réaliser des avancées par le biais des Partenariats d'innovation européens,
- tirer le meilleur de nos politiques en se tournant vers l'extérieur (attraction des talents, normalisation, propriété intellectuelle),
- réformer les systèmes de recherche et d'innovation,
- mesurer les progrès (tableau de bord de l'innovation).

Les SRI-SI des régions françaises sont cohérentes avec un certain nombre de ces priorités. En effet, les SRI-SI constituent un cadre stratégique qui doit permettre de **concentrer les instruments financiers de soutien à l'innovation sur les domaines de spécialisation** intelligente de chaque territoire. En outre, de nombreuses SRI-SI mettent l'accent sur la nécessité **d'améliorer l'accès aux financements pour les entreprises innovantes et surtout les PME innovantes.** L'ouverture et le renforcement des coopérations avec d'autres régions françaises et européennes est aussi un axe central des SRI-SI. **L'innovation sociale** ressort aussi comme un point d'attention particulier pour de nombreuses régions. La question des marchés publics et de l'achat public innovant a été abordée plus rarement. Enfin, la nécessité de mesurer les progrès des territoires par la mise en place d'un **système de suivi et d'évaluation** est intégrée aux SRI-SI des régions françaises, bien que la définition et la mise en œuvre de ces systèmes restent à concrétiser dans de nombreuses régions.

5.4 LES SRI-SI COMME POSSIBLE LEVIER D'ARTICULATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS AU SERVICE DE L'INNOVATION DANS LES ZONES RURALES ET LITTORALES

La SRI-SI a vocation à soutenir la croissance et la création d'emplois fondés sur la connaissance et l'innovation tant dans les territoires densément pourvus en capacité de recherche et d'innovation que dans les zones rurales et littorales moins bien dotées. **L'innovation en milieux ruraux et littoraux, par exemple dans les secteurs agricole, aquacole, maritime et marine, peut d'ailleurs bénéficier de la mobilisation de différents financements européens, notamment dans le cadre de la SRI-SI. En effet, la spécialisation intelligente qui s'inscrit dans une logique intégrée des actions en faveur de l'innovation et ne concerne par conséquent pas uniquement le FEDER, peut constituer un levier pour articuler les fonds européens au service de l'innovation et du transfert de connaissance dans les zones rurales et littorales (FEADER, FEAMP, Horizon 2020).**

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est doté d'un budget de 588 millions d'€ au titre de la politique commune de la pêche. Le FEAMP a pour ambition de garantir que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur le plan environnemental tout en permettant des retombées économiques positives. Une des priorités du FEAMP vise à favoriser une pêche et une aquaculture (incluant la transformation y afférente), innovantes, compétitives et fondées sur les connaissances, notamment grâce au renforcement du développement technologique, de l'innovation et du transfert des connaissances. En France, le FEAMP contribuera de façon équilibrée aux objectifs thématiques de « renforcement de la compétitivité des PME du secteur de la pêche et de l'aquaculture et des activités à terre liées à la pêche » et de « préservation et la protection de l'environnement en encourageant l'utilisation rationnelle des ressources ». Dans ce cadre, des actions en faveur des entreprises innovantes peuvent être envisagées.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutenant le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune, est doté de 11,4 milliards d'€. L'action du FEADER doit contribuer au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Les interventions du FEADER s'organisent quant à elles autour de 6 priorités, dont une qui « encourage notamment le transfert de connaissances et l'innovation » pour et par les acteurs de ces filières et dans les zones rurales ainsi que les coopérations entre acteurs de terrain et ceux de la recherche et du développement. En France, les orientations stratégiques retenues concernent entre autre le soutien à l'innovation comme vecteur de l'amélioration de la compétitivité.

Enfin, **Horizon 2020 met en avant les défis sociétaux en matière de bio-économie** : la sécurité alimentaire, l'agriculture, la sylviculture durables, la recherche marine et maritime et la recherche sur les voies de navigation intérieure.

La SRI-SI permet aux différents fonds communautaires d'intervenir en complémentarité pour renforcer l'innovation et le transfert de connaissance dans les filières agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestières et dans les zones rurales et littorales. La SRI-SI représente une opportunité de prendre en compte le lien entre les filières et des enjeux transversaux

tels que l'eau, l'énergie par exemple, entre les territoires ruraux ou littoraux et les écosystèmes de l'innovation et enfin la territorialisation des domaines stratégiques d'innovation (TIC, mobilité durable, etc.) sur les territoires ruraux et littoraux.

La mobilisation du FEADER et du FEAMP est peu mise en avant dans le cadre des SRI-SI. Seules quelques régions y font référence dans leur SRI-SI :

La SRI-SI de la région Bretagne précise la nécessité de coordination avec le FEAMP, valorise la participation au Partenariat européen d'innovation dans le cadre du FEADER et affirme la volonté régionale de la renforcer, dans le cadre du domaine de spécialisation intelligent « Chaîne agro-alimentaire durable pour des aliments de qualité ».

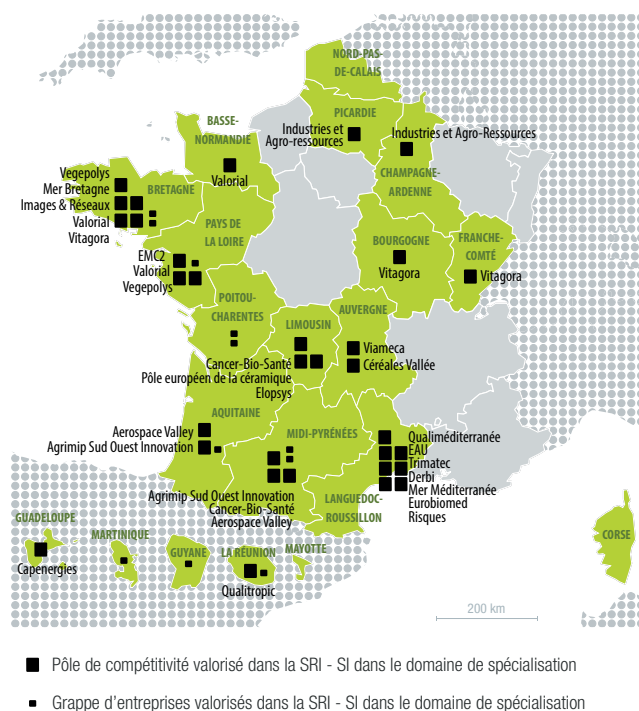
Les régions Guyane, Picardie et Pays de la Loire mettent en avant l'enjeu de cohérence entre la SRI-SI et le FEADER et souhaitent mobiliser le FEADER sur certains domaines de spécialisation intelligente.

La SRI-SI de Midi-Pyrénées souligne l'intégration du FEADER dans la démarche et précise le lien entre les axes horizontaux et le FEADER.

La Réunion énonce les moyens mobilisés pour chaque domaine de spécialisation intelligent choisi et précise qu'elle a l'ambition de mobiliser du FEADER dans son plan d'actions pour le domaine « Production de solutions en bio économie tropicale au service de l'économie du vivant ».

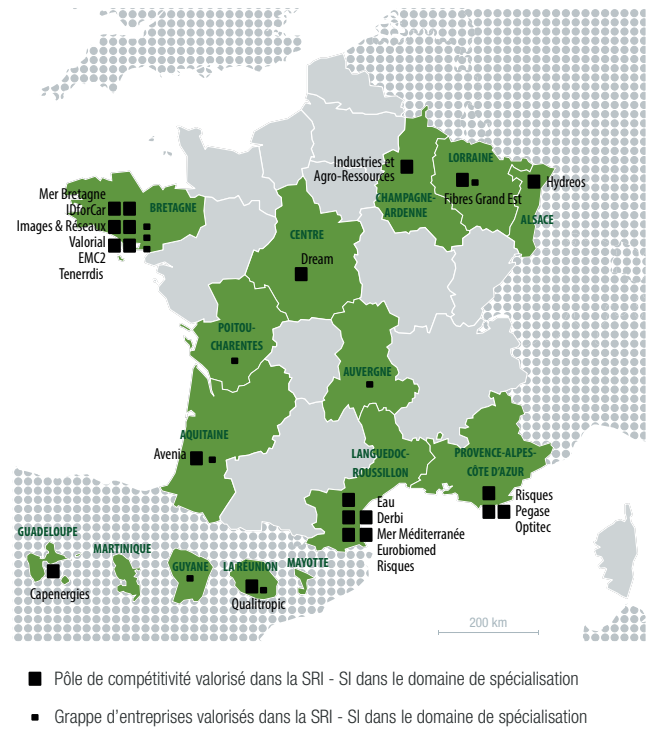
En revanche, de nombreuses régions valorisent des domaines de spécialisation centrés sur l'agro-alimentaire, les agro-ressources, la pêche, la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité, la prévention des risques, ou encore l'énergie.

Illustration 36 : localisation des régions avec des domaines de spécialisation, centrés sur l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche



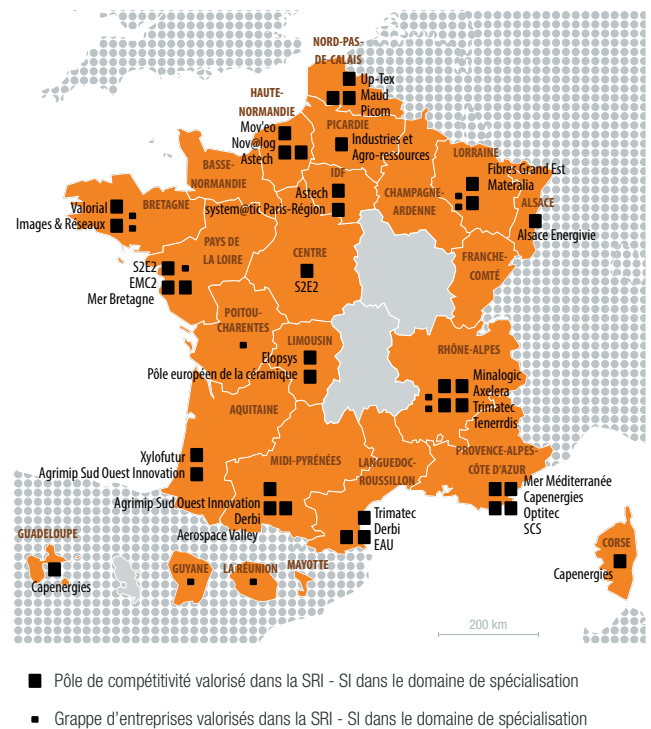
Source : analyse CGET

Illustration 37 : localisation des régions avec des domaines de spécialisation sur le champ « préservation de l'environnement, gestion des ressources, biodiversité et prévention des risques »



Source : analyse CGET

Illustration 38 : localisation des régions avec des domaines de spécialisation sur le champ « énergie »



Source : analyse CGET

Certaines régions mettent en avant des domaines de spécialisation intelligente en lien avec le caractère littoral de leur territoire, sans évoquer pour autant les financements FEAMP.

La SRI-SI de la Guyane souligne le domaine de spécialisation intelligente « valorisation des ressources marines et des ressources primaires ».

Mayotte pour sa part choisit de concentrer son action notamment sur le domaine « exploitation durable de la mer et développement des activités maritimes ».

La région Pays de la Loire met en avant une spécialisation intelligente sur « les industries maritimes : des constructions et des énergies nouvelles ».

Enfin, la région Bretagne, qui identifie la croissance bleue comme un des sept objectifs de Bretagne 2014-2020, intègre cet enjeu dans le domaine de spécialisation intelligente « Activités maritimes pour une croissance bleue ». La valorisation de ce domaine de spécialisation intelligente indique l'ambition maritime forte de l'économie bretonne. La région souhaite renforcer sa position en devenant une grande région mondiale de la croissance bleue. Enfin, la région souligne l'articulation de ce domaine de spécialisation intelligente avec les politiques nationales et européennes : un plan d'action pour une stratégie maritime dans la région Atlantique a été réalisée en 2013, il découle de la stratégie atlantique adoptée par la Commission européenne en 2011 et il contribue à la réalisation de la stratégie de « croissance bleue de l'UE ».

5.5 UNE ARTICULATION STRATÉGIQUE DES SRI-SI AVEC LA NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE

La politique de la nouvelle France industrielle, lancée en 2013, est le fruit d'une réflexion stratégique destinée à déterminer les priorités de la politique industrielle de la France. Elle identifie 34 plans de reconquête pour dessiner la France industrielle de demain. Après le lancement de cette politique, il a été demandé aux régions françaises de se positionner sur 10 plans, dont 5 identifiés de rang 1 et 5 de rang 2. Cette politique a été lancée en parallèle de la démarche des SRI-SI et le positionnement des Régions sur 10 des 34 plans a pu se faire sur la base de la réflexion sur les domaines de spécialisation intelligente. L'analyse présentée ici porte donc sur l'articulation entre les choix des domaines de spécialisation régionaux et sur le positionnement sur 10 plans industriels par région. L'articulation opérationnelle reste à construire.

L'articulation entre ces politiques est assez forte au niveau stratégique. En effet, les domaines de spécialisation intelligente permettent par exemple aux Régions de justifier leurs choix de 10 plans parmi les 34 plans industriels. Certaines régions précisent d'ailleurs l'articulation de ces politiques de manière explicite dans la SRI-SI.

C'est le cas de Poitou-Charentes qui précise le lien entre ses domaines de spécialisation intelligente et les cinq filières d'avenir prioritaires retenues parmi les 34 plans de reconquête industrielle.

La Région Auvergne a construit une politique de développement économique cohérente autour de 5 axes identifiés dans le cadre de sa démarche de spécialisation intelligente, dont les thématiques se retrouvent dans les 10 plans industriels rete-

nus pour l'Auvergne. Pour la mise en œuvre de sa stratégie, une organisation spécifique a été établie dans la logique de celle impulsée pour la nouvelle France industrielle, avec des entreprises au cœur du dispositif et la Région et les pouvoirs publics en général en tant qu'accélérateurs et facilitateurs de développement.

Globalement, le positionnement régional sur les 34 plans industriels est cohérent avec le positionnement sur les domaines de spécialisation intelligente. Plus de la moitié des positionnements sur un plan industriel sont cohérents avec les domaines de spécialisation intelligente choisis (la cohérence peut aller de 50% à 100%) selon les Régions.

A titre d'exemple, tous les plans industriels sur lesquels la région Picardie se positionne, sont cohérents avec les domaines de spécialisation intelligente définis.

Illustration 39 : articulation entre les domaines de spécialisation intelligente et les plans de reconquête industrielle pour la Picardie

Plans industriels	Domaines de spécialisation																																		Correspondance		
	01 - Energies renouvelables	02 - Voiture 2 l aux 100 km	03 - Bornes électriques de recharge	04 - Autonomie et Puissance des Batteries	05 - Véhicules à Pilotage Automatique	06 - Avion électrique et nouvelles générations d'aéronefs	07 - Dirigeables - Charges lourdes	08 - Logiciels et systèmes embarqués	09 - Satellites à propulsion électrique	10 - TGV du futur	11 - Navires écologiques	12 - Textiles techniques et intelligents	13 - Industries du Bois	14 - Recyclage et Matériaux Verts	15 - Rénovation Thermique des Bâtiments	16 - Réseaux Electriques Intelligents	17 - Qualité de l'eau et gestion de la rareté	18 - Chimie Verte et Biocarburants	19 - Biotechnologies médicales	20 - Hôpital numérique	21 - Dispositifs médicaux, équipements de santé	22 - Produits innovants pour alimentation	23 - Big data	24 - Cloud computing	25 - e-Education	26 - Souveraineté Télécoms	27 - Nanoélectronique	28 - Objets Connectés	29 - Réalité augmentée	30 - Services sans contact	31 - Supercalculateurs	32 - Robotique	33 - Cybersécurité	34 - Usine du futur			
Chirurgie reconstructrice et santé/technologies																					X																
Bioéconomie et bioraffinerie territorialisée		X															X				X																
Mobilité et urbanité	X														X																						
Véhicules intelligents et systémique de la mobilité des voyageurs et marchandises			X	X	X		X	X																													
Innovation sociale																																					
Positionnement sur les 34 plans	2	1	1	1	2		2	2							1		1		2		2																100%

Source : analyse CGET

Cependant, il convient de nuancer cette analyse non seulement parce que les périmètres des exercices sont différents (les 34 plans de reconquête ne concernent que l'industrie ; le nombre de domaines de spécialisation, qui doit être limité, est parfois moindre que le nombre de plans industriels, etc.), **mais aussi parce que les régions peuvent choisir de mobiliser ces politiques de manière complémentaire sur leur territoire** (en se positionnant sur des plans industriels complémentaires des domaines de spécialisation) et enfin compte tenu de l'influence de la largeur des domaines de spécialisation intelligente.

La région Nord - Pas-de-Calais par exemple a défini 6 thématiques assez « larges », affinées en 7 domaines de spécialisation intelligente. En considérant les domaines de spécialisations, la cohérence entre les plans retenus et les domaines de spécialisation est moyenne, alors qu'en considérant les 6 thématiques plus larges, la cohérence est forte.

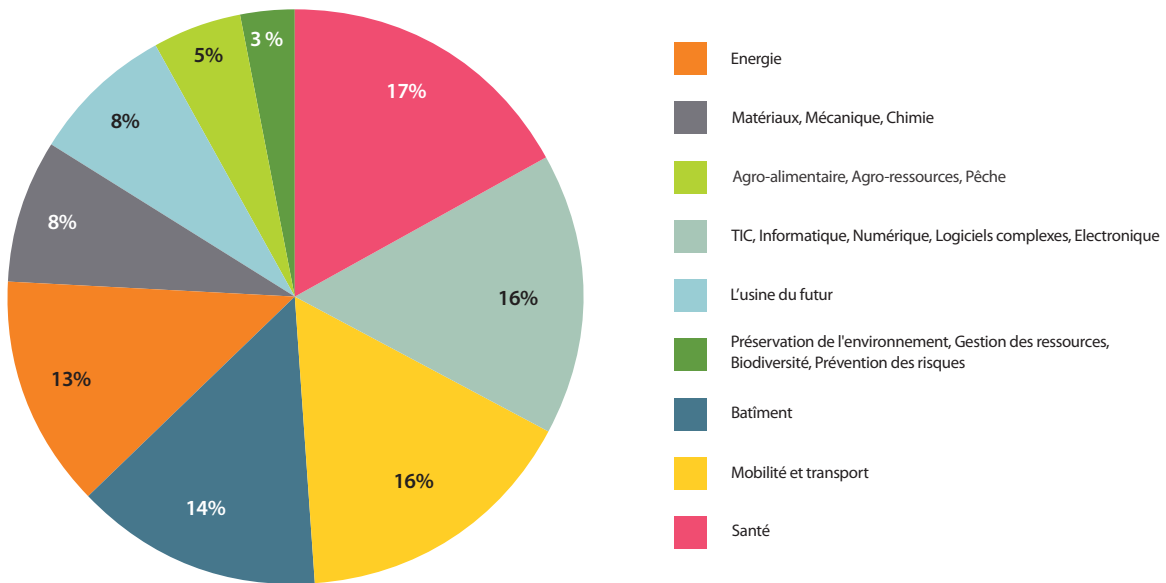
La région Centre s'est positionnée sur les plans industriels « énergies renouvelables » et « réseaux électriques intelligents », qui sont complémentaires du domaine de spécialisation intelligente « conception de systèmes de stockage de l'énergie ». De la même manière, la région s'est positionnée sur le plan « dispositifs médicaux et équipements de santé » en plus du plan « biotechnologies médicales », qui est complémentaire du domaine de spécialisation intelligente « Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique ».

Globalement, les lignes de force qui ressortent de l'analyse des domaines de spécialisation intelligente sont cohérentes avec les lignes de forces issues du positionnement des régions sur les 34 plans de reconquête industrielle. Les plans

les plus choisis par les régions françaises sont « Dispositifs médicaux équipements de santé », « Biotechnologies médicales », « Energies renouvelables », « Produits innovants pour alimentation », « Rénovation thermique des bâtiments », « Chimie verte et biocarburants » et « Usine du futur ». En classant les 34 plans industriels par marché comme pour les domaines de spécialisation intelligente, on constate que la plupart des lignes de force sont cohérentes : la santé, la mobilité, les TIC et l'énergie et le bâtiment ressortent de manière significative.

Cette comparaison doit bien sûr être prise avec précaution dans la mesure où le nombre de plans industriels par marché varie fortement : 9 plans sont dédiés à la mobilité, 10 aux TIC, alors que seul un plan est consacré à l'industrie agroalimentaire (produits innovants pour alimentation) ou à la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité et la prévention des risques (qualité de l'eau et gestion de la rareté). Ceci peut expliquer que la mobilité et les TIC soient plus représentés dans les choix des 34 plans que dans les domaines de spécialisation intelligente et inversement que les régions se soient positionnées de manière moindre sur l'industrie agroalimentaire, les agro-ressources et la pêche, ainsi que la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité et la prévention des risques pour le choix des plans industriels.

Illustration 40 : répartition des plans de reconquête industriels priorités par les Régions par marché



Source : analyse CGET

5.6 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

Lancé en 2010, le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) avait pour ambition de s'attaquer aux grands défis qui attendent la France, en investissant dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, dans la recherche, dans l'industrie et les PME, dans le développement durable enfin et dans tous les secteurs d'avenir comme le numérique, les biotechnologies ou le nucléaire. L'objectif est d'encourager la recherche et l'innovation et de faire basculer la France dans la société de la connaissance, pour retrouver le chemin d'une croissance forte et durable.

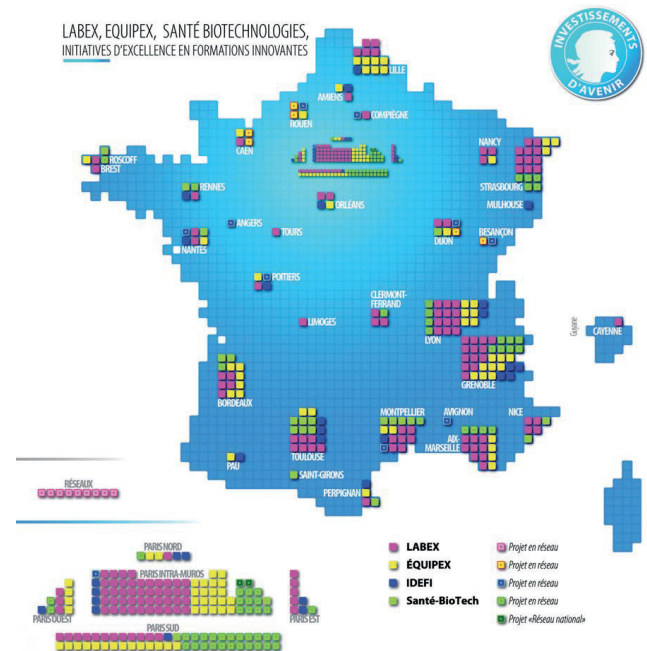
La logique d'action sous-jacente aux Investissements d'Avenir est de concentrer les moyens disponibles sur des projets d'excellence sans a priori d'aménagement du territoire. En incitant les acteurs à se regrouper, pour gagner en visibilité et mieux faire valoir leurs atouts, le PIA vise en effet à renforcer les points forts et prometteurs de la recherche et de l'industrie, dans un contexte où la concurrence accrue nécessite de structurer des écosystèmes innovants à même de s'inscrire dans une économie internationale décloisonnée.

Les Investissements d'avenir constituent un programme ambitieux de 35 milliards d'euros dont 22 milliards destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche. A l'issue du lancement de 25 appels, les résultats sont positifs avec 14 programmes de recherche mis en œuvre, 1400 projets déposés, plus de 400 projets sélectionnés par un jury international indépendant, 30 000 chercheurs concernés dans plus d'une centaine de villes.

La grande majorité des diagnostics régionaux, réalisés deux ans et demi après le lancement du PIA, souligne que le PIA a créé une véritable dynamique territoriale en encourageant les acteurs locaux à tirer profit de leur complémentarité pour gagner en visibilité et en efficacité. Parmi les points positifs, la plupart des diagnostics mettent en exergue l'effet structurant

du PIA, lequel dépasse le cercle des dossiers labellisés. Les appels à projets ont en effet incité les acteurs mais aussi les régions à se rapprocher pour créer des synergies et atteindre une taille critique leur permettant de mieux faire valoir leurs atouts.

Illustration 41 : localisation des projets financés au titre du PIA



Source : le programme des investissements d'avenir – une valeur ajoutée pour les territoires (synthèse des diagnostics territoriaux du PIA), CGI-2013

La démarche de SRI-SI encourage les territoires à s'appuyer et valoriser les forces locales existantes. Les projets labellisés et financés au titre du PIA constituent des points d'appui naturels autour desquels les régions peuvent structurer leurs domaines de spécialisation intelligente. D'ailleurs près de 50% des domaines de spécialisation intelligente valorisés dans les SRI-SI sont articulés autour d'un projet financé au titre du PIA.

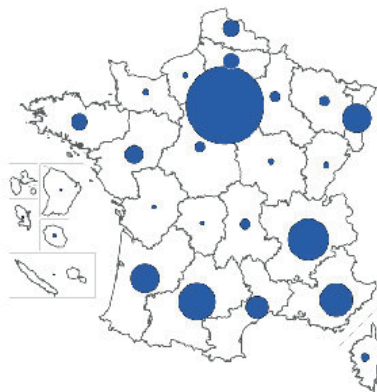
La région Rhône-Alpes a valorisé des projets PIA pour chacun de ses domaines de spécialisation intelligente.

La région Midi-Pyrénées a également mis en avant des initiatives d'excellence financées au titre du PIA en lien avec chaque domaine de spécialisation intelligente de la région.

La région Aquitaine a proposé un bilan de ses réussites au PIA en annexe de sa stratégie.

Illustration 42 : répartition des financements obtenus par région à l'issue des vagues 1 et 2 des investissements d'avenir

Répartition des financements obtenus par région à l'issue des vagues 1 et 2 des investissements d'avenir

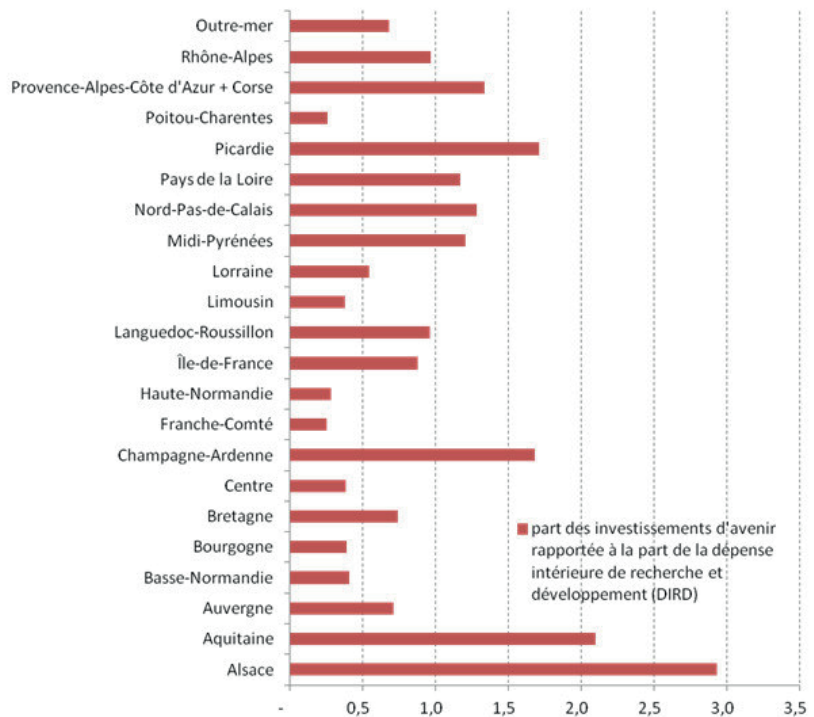


Financement affecté par régions en M€



Part des investissements d'avenir rapportée au potentiel de recherche dans chaque région

Comparé au potentiel de recherche, les performances des régions aux IA modifient leurs classements



Exemple de lecture : la Picardie reçoit 70% de plus que son poids dans le potentiel de recherche français

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'ESR.

5.7 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LA NOUVELLE DONNE DE L'INNOVATION

La « nouvelle donne pour l'innovation », lancée en 2013, complète et renforce la démarche sectorielle des 34 plans de la nouvelle France industrielle et des 7 ambitions de la com-

mission « Innovation 2030 ». « Une nouvelle donne pour l'innovation » fixe une ambition globale, celle de faire de la France une terre d'innovation, à travers quatre axes stratégiques :

- **l'innovation pour tous** : mobiliser toutes les formes d'innovation, tous les talents de la société française, en agissant sur les freins culturels et pour l'égalité des chances,

en encourageant l'initiative, la créativité, le travail en projet, le goût de l'industrie et de l'entrepreneuriat, dans toutes les étapes de la formation et dans la société.

- **l'innovation ouverte** : soutenir la dynamique des écosystèmes, le transfert de connaissances et de technologies entre la recherche et les entreprises, et la rencontre entre les grands groupes et les PME sur nos territoires.
- **l'innovation pour la croissance** : dynamiser les entreprises innovantes et procurer l'environnement favorable à leur croissance pour devenir les champions de demain.
- **l'innovation publique** : mener une politique publique de l'innovation coordonnée, cohérente et efficace, et ouvrir les politiques publiques à une innovation au service des citoyens.

Elle se décline en 40 mesures transverses, qui s'articulent autour de 4 objectifs opérationnels :

- organiser et évaluer les politiques publiques en faveur de l'innovation,
- développer la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation,
- accroître l'impact économique de la recherche publique par le transfert,
- accompagner la croissance des entreprises par l'innovation.

Ces mesures et ces axes stratégiques sont en ligne avec les attentes de la Commission européenne en matière de stratégie de spécialisation intelligente (innovation au sens large, innovation ouverte, coordination des politiques en faveur de l'innovation, évaluation et suivi de la politique, etc.) et se retrouvent dans les SRI-SI des régions. Ils se retrouvent d'ailleurs de manière significative dans les axes horizontaux des stratégies régionales. Toutes les régions françaises ont identifié des axes transversaux en lien avec au moins un axe stratégique de la nouvelle donne pour l'innovation. Un nombre important de régions identifie par exemple le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation et l'amélioration de l'impact de la recherche publique par le transfert comme axe transversal d'intervention.

5.8 LE CPER COMME CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'INNOVATION

Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 s'articule autour de 5 thématiques prioritaires que sont :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur,
- la couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique,
- la transition écologique et énergétique,
- la mobilité multimodale.

Le volet « innovation, filières d'avenir et usine du futur » s'articule autour de plusieurs objectifs :

- mettre en œuvre une politique de filières territorialisée en synergie avec les 34 plans industriels,
- accompagner le développement de l'usine du futur,
- soutenir l'innovation dans les entreprises,
- encourager la diffusion de la culture de l'innovation,
- soutenir le financement des PME et ETI,
- anticiper l'évolution des besoins des entreprises en termes d'emploi et de compétences,
- encourager les initiatives Territoires catalyseurs d'innovation.

Ce volet a été pensé comme un cadre stratégique de mise en cohérence notamment des Stratégies de Spécialisation Intelligente avec les politiques nationales en faveur de l'innovation. Il était attendu que les territoires, en s'appuyant fortement sur la Stratégie de Spécialisation Intelligente, fassent émerger un diagnostic et une stratégie partagée en matière d'innovation, qui conduira à l'identification de projets structurants dans ces domaines. Cet exercice encourageait donc la mise en cohérence et l'articulation des stratégies de spécialisation intelligente, avec les politiques nationales de soutien à l'innovation, telles que les 34 plans industriels et le PIA notamment.

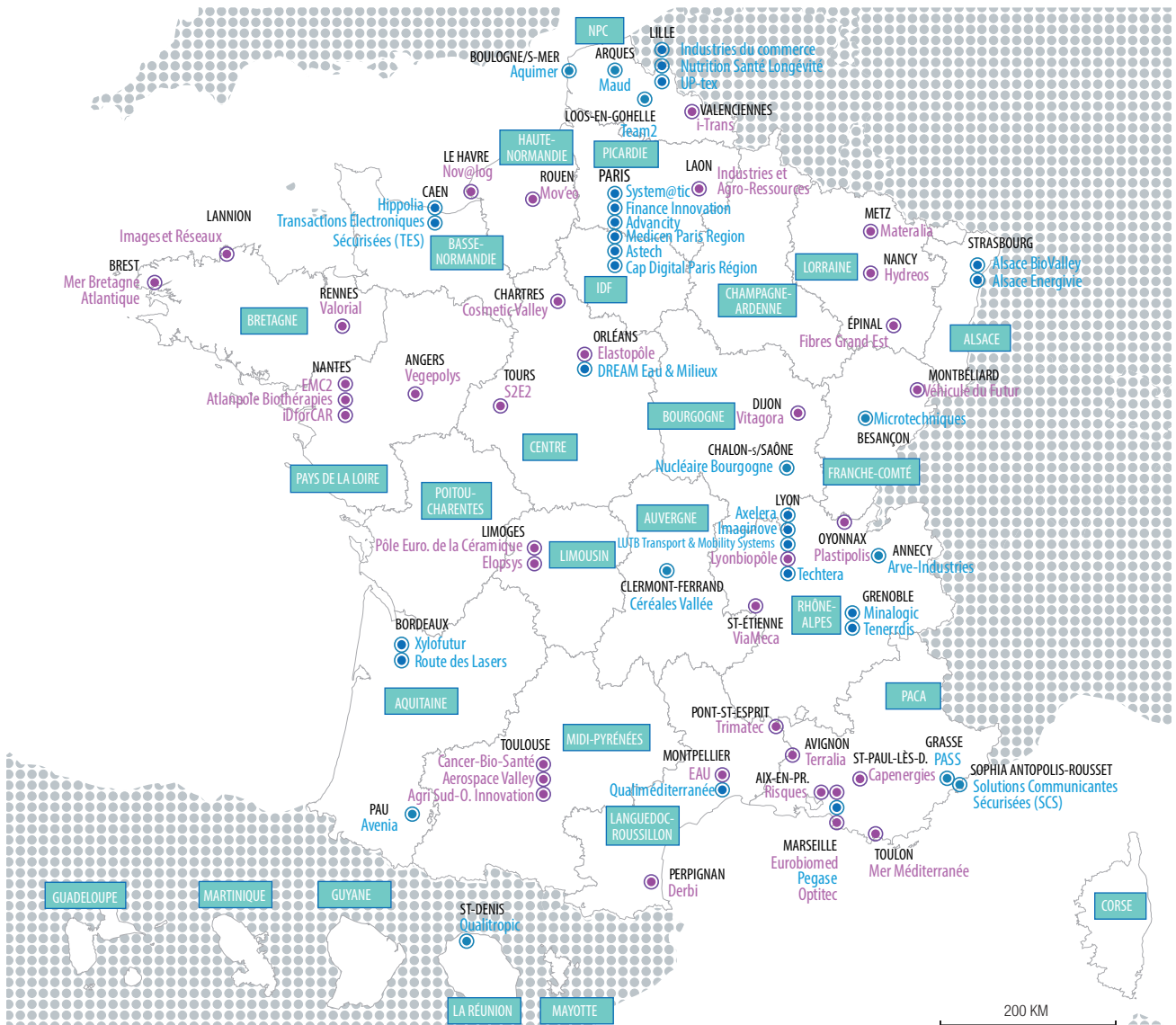
Globalement, la grande majorité des territoires (près de 90%) s'est fortement appuyée sur les stratégies de spécialisation intelligente pour rédiger le volet « innovation, filières d'avenir et usine du futur » du CPER. Les domaines de spécialisation intelligente des territoires sont presque toujours listés. Pour les territoires ultra-marins, le cadrage proposé pour le CPER n'était pas articulé de la même manière autour de plusieurs thèmes dont « innovation, filières d'avenir et usines du futur ». Les SRI-SI ont donc été moins structurantes pour certains de ces territoires.

Ce volet ne bénéficiant pas de nouveaux financements au-delà des financements existants (PIA), l'articulation demeure stratégique.

5.9 L'ARTICULATION DES SRI-SI AVEC LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, GRAPPES D'ENTREPRISES ET AUTRES CLUSTERS

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 la politique des pôles de compétitivité, qui s'est traduite par la labellisation de 71 pôles de compétitivité. Ils ont été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. La troisième phase de cette politique, qui s'étend sur la période 2013-2018, a pour objectif de concentrer l'action des pôles de compétitivité vers les produits et services à industrialiser. Il s'agit d'accroître l'impact économique des pôles pour davantage de croissance des entreprises et plus d'emplois. Pour la mise en œuvre de cette nouvelle ambition, l'État et les Régions exercent un co-pilotage rénové de cette politique. L'objectif est d'accroître l'efficacité de l'action publique en instaurant un partenariat plus étroit.

Illustration 43 : carte des 71 pôles de compétitivité



Territoires d'intervention des pôles de compétitivité

- Pôle de compétitivité, localisé au siège
- Pôle de compétitivité multirégional, localisé au siège

Source : CGET/DGE

La politique des grappes d'entreprises a été initiée en 2009 : 126 grappes d'entreprises ont été sélectionnées, à l'issue des deux vagues de l'appel à projets. En 2014, 121 grappes d'entreprises sont toujours en activités. Constituées et dirigées principalement par des TPE/PME, les grappes d'entreprises ont un fort ancrage territorial et associent, selon les contextes, des grandes entreprises et des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétiti-

tivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Illustration 44 : carte des 121 grappes d'entreprises en 2014



Les grappes d'entreprises selon leur secteur d'activité

-  Agriculture, agroalimentaire et pêche
-  Ecotechnologies, bio-ressources, gestion de l'eau
-  Services
-  Construction et habitat
-  Industries créatives et culturelles
-  Logistique
-  Industries diverses
-  Industries de la santé
-  Economie numérique
-  Mécanique et métallurgie

Source : CGET

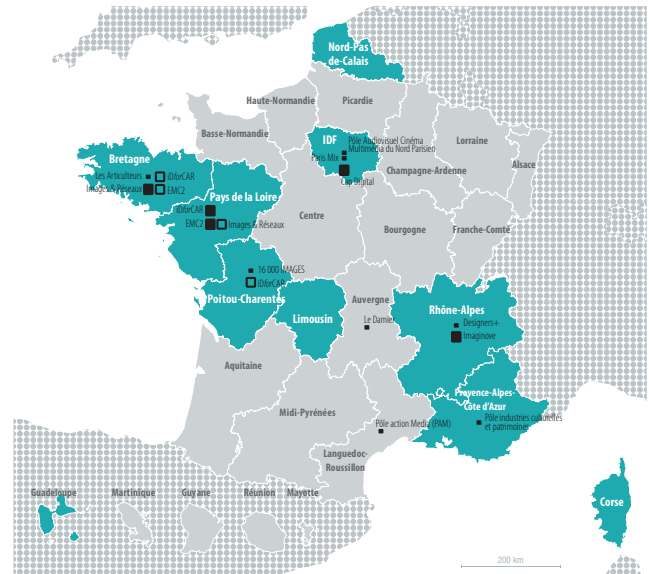
Alors que les pôles de compétitivité ont un positionnement principalement axé sur le développement de la R&D et de l'innovation technologique, les grappes d'entreprises se positionnent sur le développement de l'innovation sous toutes ses formes et sur des actions plus proches du marché pour les entreprises.

En parallèle, certaines régions ont initié leur propre politique de soutien aux clusters. On peut citer la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur avec ses pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES) ou Nord - Pas-de-Calais avec ses pôles d'excellence économique et de compétitivité.

Ces politiques de clusters se sont avérées structurantes pour la définition des domaines de spécialisation intelligente. En effet, plus de 60% des domaines de spécialisation intelligente sont structurés autour d'un pôle de compétitivité au moins. Presque toutes les régions accueillant des pôles de compétitivité les ont valorisés comme un élément structurant du domaine de spécialisation intelligente. Près de 60% des domaines de spécialisation intelligente s'articulent autour d'un cluster que ce soit un cluster régional ou une grappe d'entreprises. Si l'on considère uniquement les grappes d'entreprises, ce sont près de 30% des domaines de spécialisation intelligente qui s'articulent autour d'au moins une grappe d'entreprises. De manière générale, parmi les 23 régions qui possèdent sur leurs territoire au moins une grappe d'entreprise, 83% en ont valorisé au moins une dans leur stratégie. En outre, l'évaluation de la politique des grappes d'entreprises réalisée en 2014 (Erdyn et Technopolis) a souligné que les grappes citées dans les SRI-SI ont une plus forte propension que les autres à générer des innovations, ce qui traduit, au niveau national, une bonne cohérence dans le choix des grappes

À l'issue de l'analyse, il apparaît que les objectifs des SRI-SI recouvrent entre la localisation des pôles et des grappes sur l'industrie de la création et les spécialisations intelligentes des régions sur ce même thème.

Illustration 46 : localisation des pôles de compétitivité et des grappes d'entreprises et choix de spécialisation intelligente des régions pour l'industrie de la création

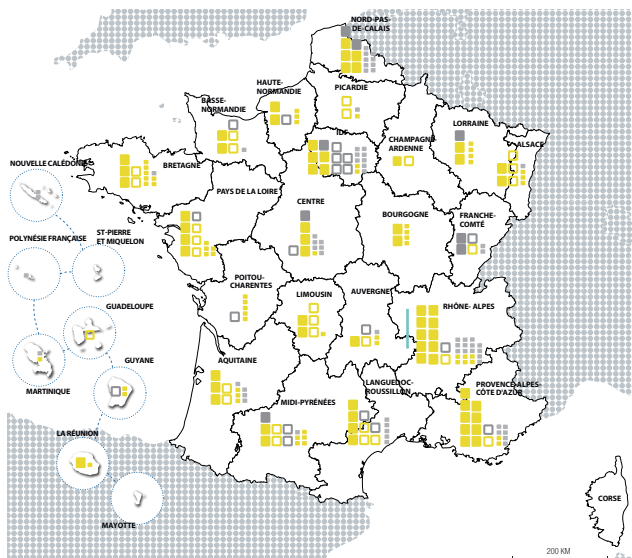


Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'industrie de la création

Pôles de compétitivité et grappes d'entreprises positionnés sur le champ de l'industrie de la création

- Région principale du pôle
- Région(s) secondaire(s)
- Grappe d'entreprise

Illustration 45 : les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises valorisés dans les stratégies régionales



Territoire d'un pôle de compétitivité : une région principale et des régions secondaires

- Présence d'une structure de gouvernance d'un pôle et d'établissements membres (= région principale)
- Régions secondaires

Grappes d'entreprises

- Présence d'une structure de gouvernance d'une grappe d'entreprises dans la région

Pôles de compétitivité et grappes d'entreprises dans la SRI - SI

- Valorisés dans la SRI - SI
- Non valorisés dans la SRI - SI

Source : analyse CGET

Source : analyse CGET

CONTENU DE LA SECTION

p 70**6.1 EN RÉSUMÉ**

p 70**6.2 LES PROCHAINES ÉTAPES POUR UN PROCESSUS RÉUSSI...**

SECTION 6

CONCLUSION

6.1 EN RÉSUMÉ...

Cet exercice de définition des Stratégies Régionales de Spécialisation Intelligente a été réalisé par les régions françaises dans des contextes très distincts. En effet, certaines régions françaises sont fortement dotées en matière de capacités de recherche et développement et en termes d'innovation et font partie des régions identifiées comme leader en Europe. D'autres régions se caractérisent par des tissus économiques moins enclins à innover. Les modalités d'appropriation et de traduction du concept de spécialisation intelligente ont donc été par nature variables. **Cet exercice a cependant été l'opportunité pour chaque région d'explicitier et de préciser ses spécificités, ses atouts et son positionnement en matière d'innovation et de catalyser une démarche de découverte entrepreneuriale mobilisant l'écosystème innovant régional autour d'une stratégie élaborée, portée et déployée de manière partagée.**

Ces stratégies constituent ainsi un nouveau cadre stratégique pour maximiser l'effet de levier du soutien à l'innovation sur les territoires, générer plus d'innovation, accompagner plus de produits et de solutions innovants sur le marché, maximiser et en diffuser les effets, à un moment charnière de renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique.

Cet exercice a en outre été réalisé à un moment où le cadre stratégique national et européen en faveur de l'innovation était en pleine mutation (nouvelle politique de cohésion, Horizon 2020, nouvelle France industrielle, nouvelle donne pour l'innovation, PIA). **Cette démarche a constitué une première étape pour répondre au besoin de cohérence, de coordination et de visibilité des politiques en faveur de l'innovation aux différentes échelles régionales, nationales et européennes, exprimé par les acteurs de l'innovation.**

Cette démarche de définition des SRI-SI a pu s'appuyer en France sur l'expérience récente de définition et de mise en œuvre des Stratégies Régionales d'Innovation, initiée lors de la période de contractualisation 2007-2013. Des approfondissements ont bien sûr été réalisés, afin d'intégrer le concept de spécialisation intelligente : prise en compte et mise en œuvre du principe de découverte entrepreneuriale, renforcement de la structuration de la gouvernance régionale de l'innovation, identification de domaines de spécialisation intelligente plus fins et fondés sur les atouts et forces vives du territoire, intégration du principe d'ouverture et de collaboration dans les SRI-SI, etc. Les plans d'action ainsi que les systèmes de suivi et évaluation restent à finaliser.

Quelques grandes lignes de force se dégagent des SRI-SI des régions françaises en matière d'innovation à l'échelle nationale :

- **La santé** est un secteur de spécialisation pour presque toutes les régions françaises,
- **L'énergie, ainsi que l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche** sont des thèmes centraux pour une large majorité des régions,
- **Les TIC, les matériaux, la mécanique et la chimie, la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la biodiversité et la prévention des risques, ainsi que la mobilité et les transports** sont des champs de spécialisation pour plus de la moitié des régions.

L'aéronautique, le spatial, les services, l'ingénierie, les sciences humaines et sociales, le tourisme, l'industrie de la création et l'usine du futur sont les marchés les moins représentés. L'usine du futur est un secteur nouveau dans les SRI-SI par rapport au SRI, ce qui peut s'expliquer par son intégration dans la nouvelle France industrielle comme 34e plan de reconquête industrielle.

Par ailleurs, les domaines de spécialisation intelligente sur les thèmes du bâtiment, de la mobilité et des transports, de l'énergie ainsi que l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche se caractérisent fortement par leur caractère durable. Toutes les régions prennent ainsi en compte le **développement durable** dans la définition de leurs domaines de spécialisation intelligente. Les domaines de spécialisation intelligente sur les champs des matériaux, mécanique et de la chimie ainsi que sur l'usine du futur intègrent de manière significative les enjeux d'éco-innovation.

6.2 LES PROCHAINES ÉTAPES POUR UN PRO-CÉLÈS RÉUSSI...

La définition de la stratégie ne constitue qu'une première étape du processus de spécialisation intelligente qui va s'étendre sur toute la période de contractualisation 2014-2020 a minima. En effet, les SRI-SI vont maintenant être déclinaées en plans d'actions et mises en œuvre, faire l'objet d'un suivi, être évaluées, connaître des ajustements et des approfondissements en fonction des évolutions du tissu économique et de l'écosystème régional de l'innovation notamment. Les domaines de spécialisation intelligente pourront ainsi évoluer.

La définition et la bonne mise en œuvre de plans d'actions cohérents avec les ambitions stratégiques identifiées dans les SRI-SI est une étape essentielle, pour garantir l'atteinte des objectifs que se sont fixés les territoires. En effet, cette articulation entre les besoins du territoire et le diagnostic réalisé et la définition du plan d'actions, puis sa mise en œuvre constitue une condition clé pour satisfaire les attentes des écosystèmes innovants régionaux. Ce travail de mise en cohérence est d'autant plus important qu'il sera réalisé au cours d'étapes consécutives et potentiellement par différents intervenants et structures.

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant constitue une des étapes importantes du déploiement des stratégies, dans la mesure où ce système permettra à la fois de suivre l'avancement des territoires au regard des objectifs qu'ils se sont fixés mais aussi d'éclairer les territoires pour faire évoluer la stratégie au fil du temps.

Le succès de ces stratégies dépendra notamment de la capacité des territoires à mobiliser et concentrer les ressources sur des plans d'actions en soutien de leurs objectifs et activités stratégiques. Un des enjeux repose notamment sur la faculté à maximiser les bénéfices d'une approche intégrée des financements disponibles et notamment de la logique inter-fonds, en optimisant par exemple les synergies avec les financements d'Horizon 2020. Cela implique pour les territoires d'avoir une connaissance suffisante des projets financés au titre d'Horizon 2020, pour leur permettre d'envisager les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, etc.), comme des outils à mobiliser, par exemple, en amont et en aval des projets financés par le programme Horizon 2020, que ce soit pour la montée en compétence de l'écosystème, l'accompa-

gnement au montage de projets d'excellence, mais aussi pour bénéficier de la territorialisation des retombées des projets financés au titre d'Horizon 2020.

La réussite de ce processus dépendra aussi de la capacité à animer la démarche dans le temps, à soutenir un processus de découverte entrepreneuriale impliquant l'écosystème régional innovant dans la durée autour de la stratégie définie, à se coordonner avec les autres régions françaises et européennes pour optimiser les bénéfices des transferts de compétences, de connaissances et de technologies sur les territoires, etc.

Ce sont autant de chantiers qui pourront bénéficier d'échanges de bonnes pratiques et de coopérations entre les territoires. En plus de cette synthèse, d'autres travaux conduits notamment par le Commissariat général à l'égalité des territoires vont dans le sens de ce partage de bonnes pratiques : « Des stratégies régionales d'innovation aux stratégies de spécialisation intelligente : bonnes pratiques identifiées dans huit régions française », « Etude sur l'innovation en territoires à faible densité », « Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises » (voir la liste des liens utiles).

Certains approfondissements permettraient aux territoires français de renforcer leur démarche de spécialisation intelligente. En effet, la généralisation de cette démarche de synthèse des SRI-SI menée à l'échelle nationale au niveau européen faciliterait les démarches des régions françaises pour établir des coopérations renforcées avec d'autres régions européennes. La définition d'une méthodologie partagée et transposable à tous les pays membres est une condition préalable (définition d'une nomenclature de référence, etc).

Les SRI-SI s'inscrivant dans le cadre plus global des politiques publiques régionales constituées notamment des SRDEII et des SRESRI, **il serait pertinent de pouvoir mettre en lumière la nature des articulations avec ces autres politiques régionales et d'enrichir les positionnements des régions françaises ici présentées.**

Enfin, ces positionnements régionaux étant susceptibles d'évoluer dans le temps et les plans d'actions n'étant pas encore finalisés et déployés, **il conviendrait de pouvoir maintenir à jour ce travail de synthèse.**

CONTENU DE LA SECTION

p 74	7.1 TABLE DES ILLUSTRATIONS
p 75	7.2 LE POSITIONNEMENT DES RÉGIONS PAR MARCHÉS CIBLES
p 81	7.3 CALENDRIER ET ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE DES SRI-SI DES RÉGIONS FRANÇAISES
p 82	7.4 FICHES RÉGIONALES DE SYNTHÈSE DES SRI-SI

SECTION 7

ANNEXES

7.1 ANNEXE 1 - TABLES DES ILLUSTRATIONS

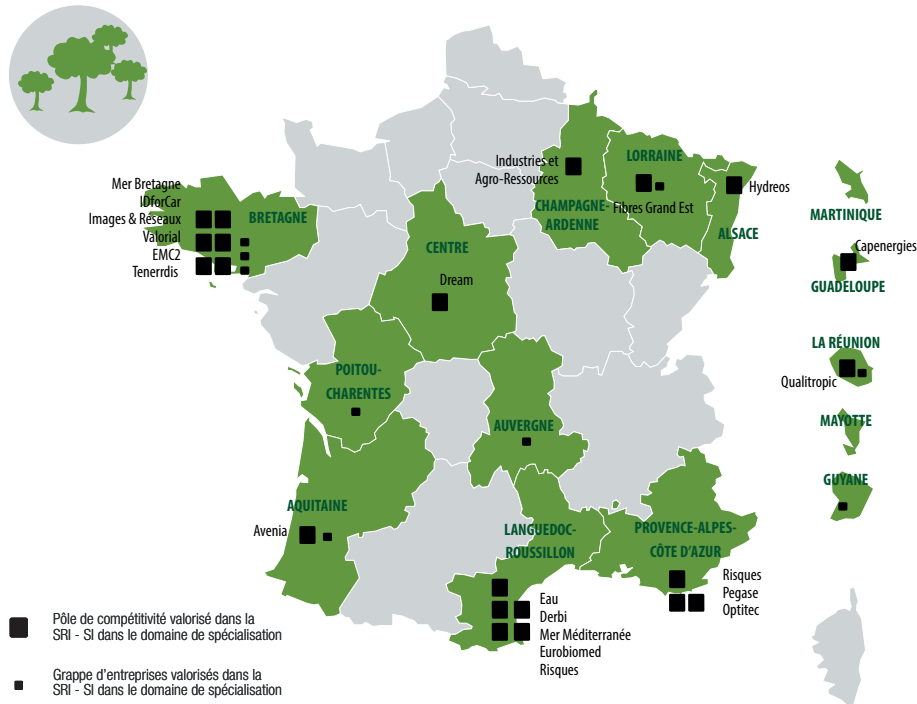
Illustration 1 : part des emplois de la sphère productive.....	8
Illustration 2 : indice de concentration sectorielle par région.....	9
Illustration 3 : caractérisation des tissus économiques par zone d'emploi.....	9
Illustration 4 : évolution annuelle de l'emploi par région - 2007/2011.....	10
Illustration 5 : part des établissements de plus de 200 salariés.....	10
Illustration 6 : nombre de chercheurs des administrations et des entreprises et part des chercheurs dans la population active.....	11
Illustration 7 : nombre de brevets déposés tous domaines technologiques confondus.....	11
Illustration 8 : part des dépenses R&D en pourcentage du PIB.....	12
Illustration 9 : poids et répartition des dépenses en R&D, par région, en 2010.....	12
Illustration 10 : la quadruple hélice de l'innovation mise en avant dans certaines SRI-SI.....	16
Illustration 11 : cartographie des forces en présence sur le marché « images et industries créatives ».....	17
Illustration 12 : la grille des 7C.....	19
Illustration 13 : spécialisations intelligentes par zones d'emploi.....	19
Illustration 14 : processus cyclique appliqué à la SRI-SI pour son renouvellement.....	20
Illustrations 15 et 16 : cartographie des domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI des régions françaises.....	22
Illustrations 17 et 18 : synoptique des axes transversaux d'intervention définis dans les SRI-SI des régions françaises.....	26
Illustration 19 : socle d'objectifs et d'indicateurs pour tous les domaines de spécialisation intelligente dans la SRI-SI d'Aquitaine.....	31
Illustration 20 : objectifs et indicateurs retenus pour la thématique « Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie » dans la SRI-SI Aquitaine.....	31
Illustration 21 : liste des indicateurs par objectifs dans la SRI-SI de Picardie.....	32
Illustration 22 : articulation des indicateurs dans la SRI-SI de Midi-Pyrénées.....	33
Illustration 23 : extrait du tableau de suivi des mesures de la SRI-SI de la région Centre.....	34
Illustration 24 : extrait du tableau d'indicateur de la SRI-SI de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.....	35
Illustration 25 : financements privés et publics de l'innovation - Midi-Pyrénées.....	38
Illustration 26 : extrait du portail unique pour l'accompagnement et le financement de projets en matière d'innovation - Maison Innovergne.....	39
Illustration 27 : répartition des domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI des régions françaises par marchés ciblés.....	42
Illustration 28 : schéma de répartition des domaines de spécialisation intelligente par type de marchés ciblés par région.....	43
Illustration 29 : synoptique des positionnements régionaux dans les SRI-SI par marchés ciblés.....	44
Illustration 30 : positionnements régionaux sur le champ du tourisme.....	46
Illustration 31 : architecture du programme Horizon 2020.....	51
Illustration 32 : la prise en compte des KET pour la région Aquitaine.....	53
Illustration 33 : intégration des défis sociétaux dans la SRI-SI de la Lorraine.....	54
Illustration 34 : intégration des défis sociétaux dans la SRI-SI de Rhône-Alpes.....	55
Illustration 35 : analyse de l'articulation entre les défis sociétaux et les domaines de spécialisation de la région Rhône-Alpes.....	56
Illustration 36 : localisation des régions avec des domaines de spécialisation, centrés sur l'agro-alimentaire, les agro-ressources et la pêche.....	58
Illustration 37 : localisation des régions avec des domaines de spécialisation sur le champ « préservation de l'environnement, gestion des ressources, biodiversité et prévention des risques ».....	58
Illustration 38 : localisation des régions avec des domaines de spécialisation sur le champ « énergie ».....	58
Illustration 39 : articulation entre les domaines de spécialisation intelligente et les plans de reconquête industrielle pour la Picardie.....	60
Illustration 40 : répartition des plans de reconquête industriels priorités par les Régions par marché.....	61
Illustration 41 : localisation des projets financés au titre du PIA.....	61
Illustration 42 : répartition des financements obtenus par région à l'issue des vagues 1 et 2 des investissements d'avenir.....	62
Illustration 43 : carte des 71 pôles de compétitivité.....	64
Illustration 44 : carte des 121 grappes d'entreprises en 2014.....	65
Illustration 45 : les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises valorisés dans les stratégies régionales.....	66
Illustration 46 : localisation des pôles de compétitivité et des grappes d'entreprises et choix de spécialisation intelligente des régions pour l'industrie de la création.....	66

7.2 ANNEXE 2 - POSITIONNEMENT DES RÉGIONS PAR MARCHÉS CIBLES

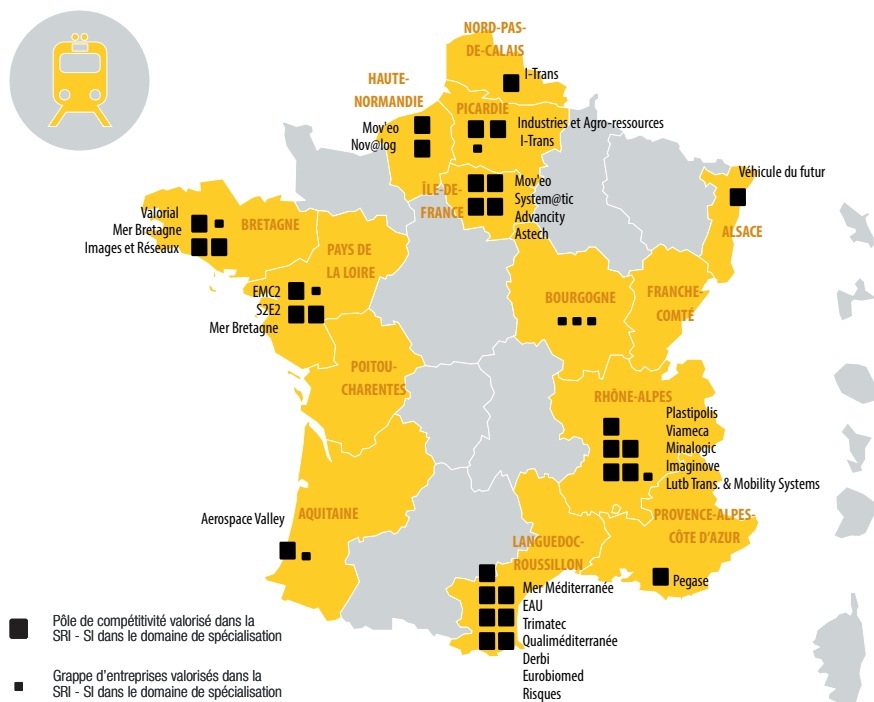
Précaution de lecture : Les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises représentés ci-dessous sont ceux mis en avant dans les domaines de spécialisation intelligente des SRI-SI, classés par marché cible.

Certains clusters ne sont pas directement positionnés sur le domaine de spécialisation porté dans le SRI-SI, mais peuvent apporter des compétences utiles au développement du domaine de spécialisation. Ils ont donc été mis en avant comme atout structurant du territoire pour ce domaine de spécialisation intelligente.

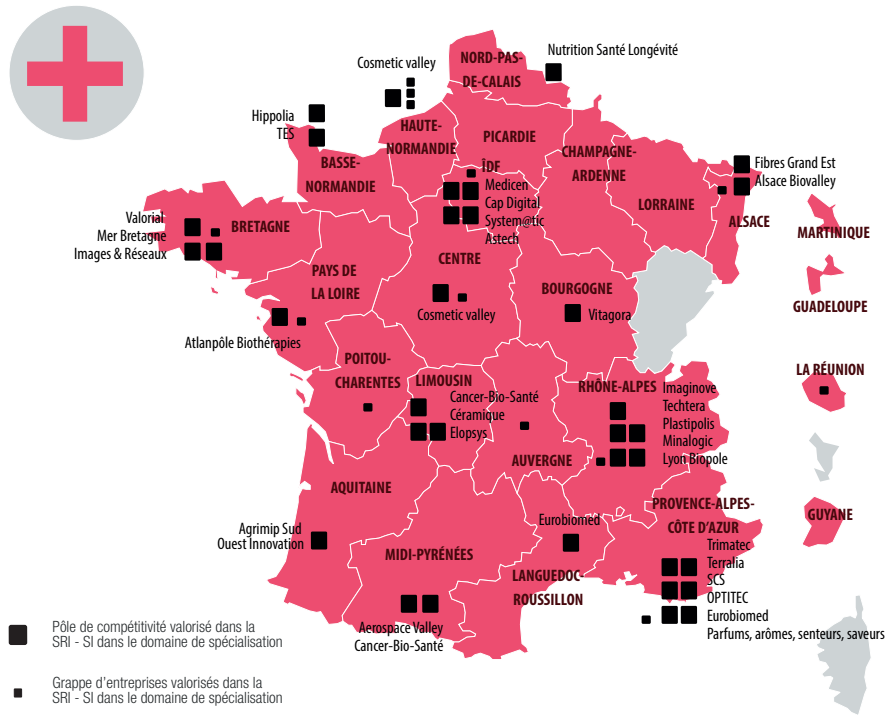
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de la préservation de l'environnement, gestion des ressources, biodiversité, prévention des risques



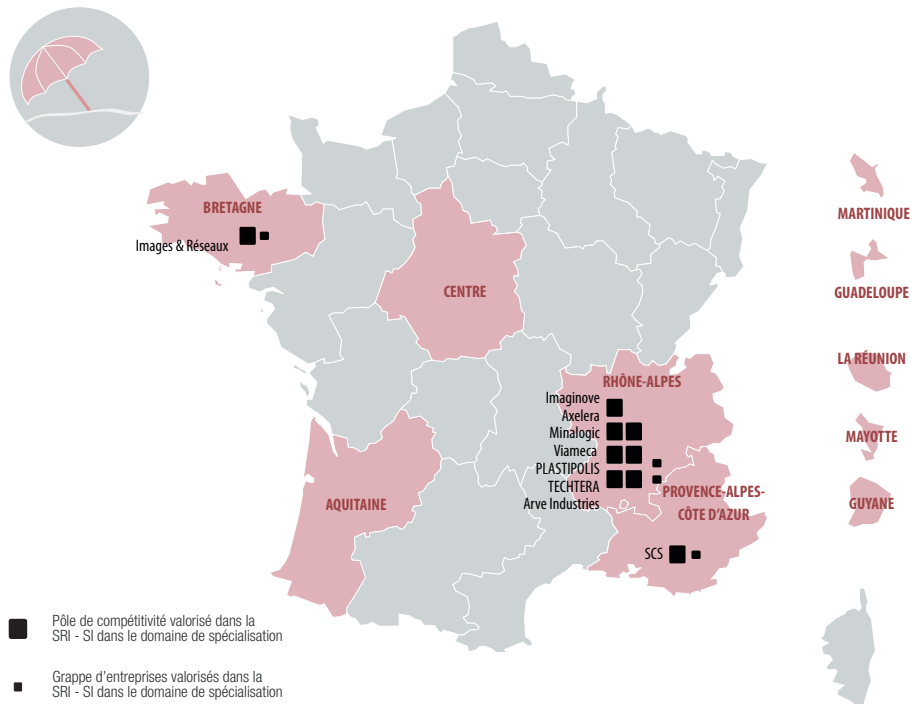
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de la mobilité et transport



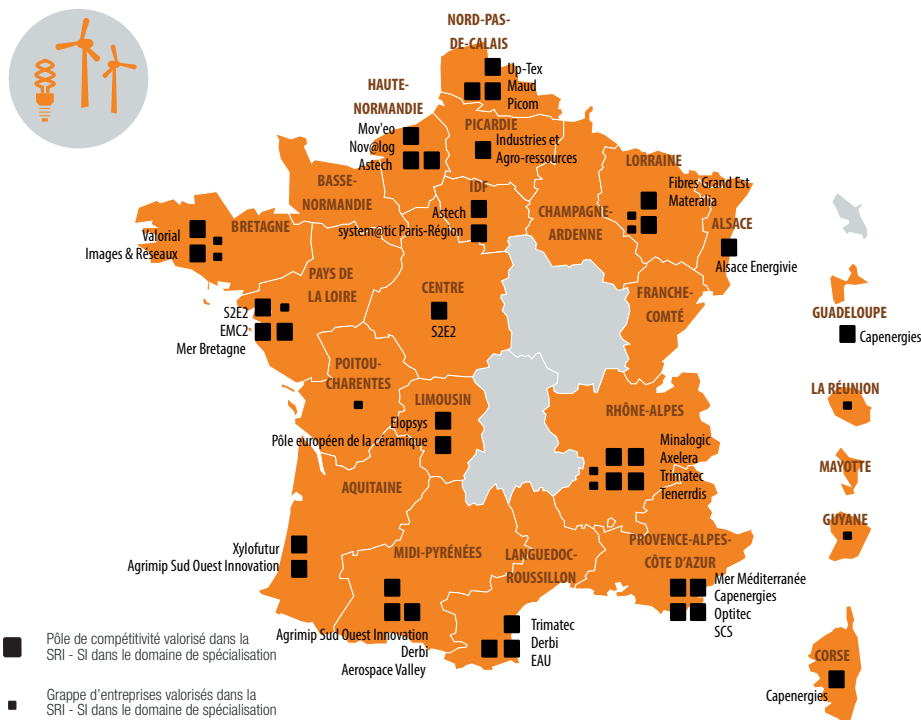
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de la santé



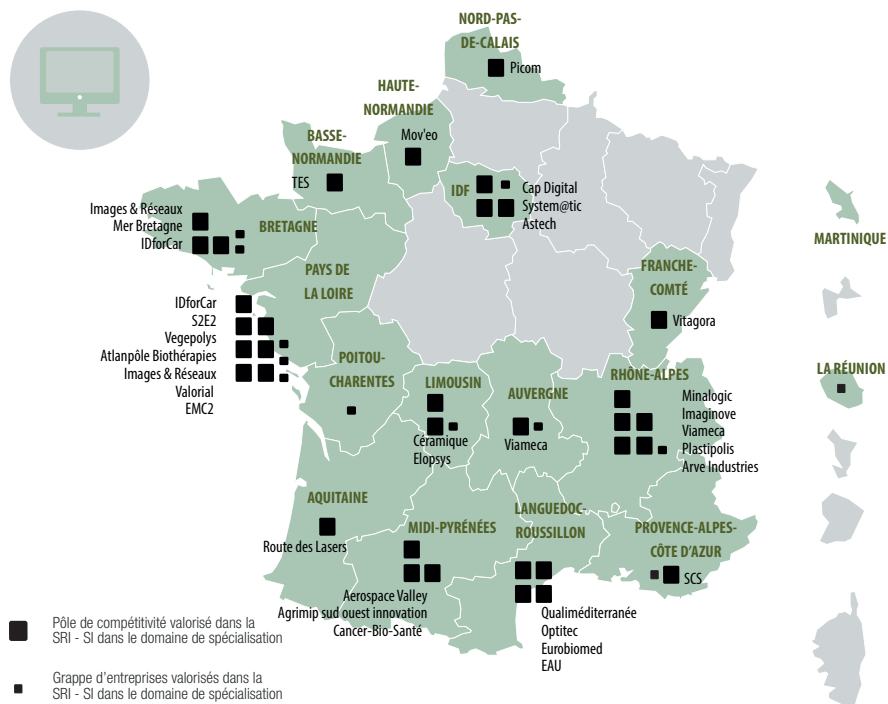
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ du tourisme



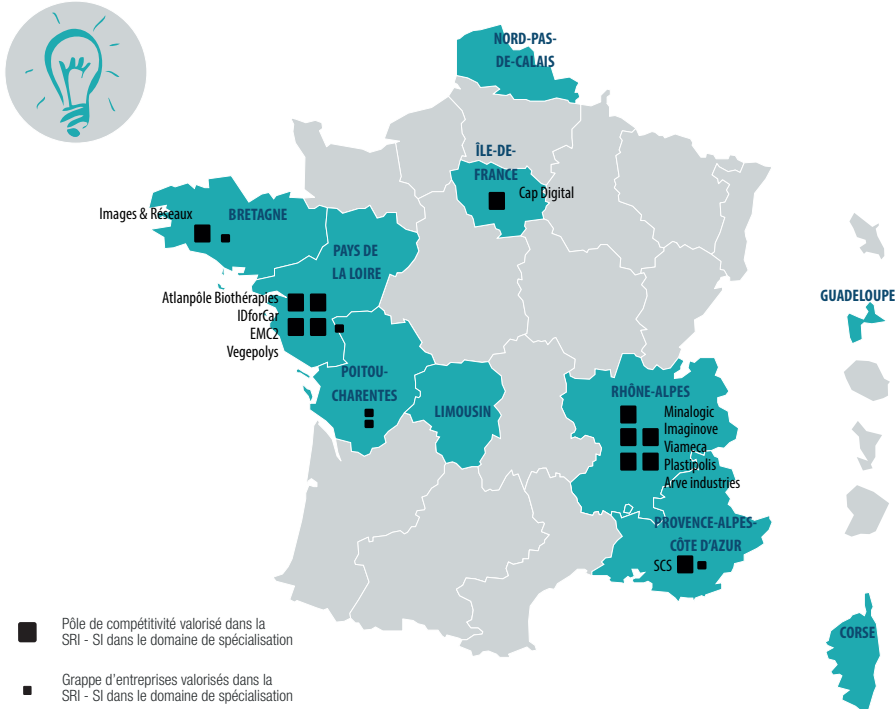
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'énergie



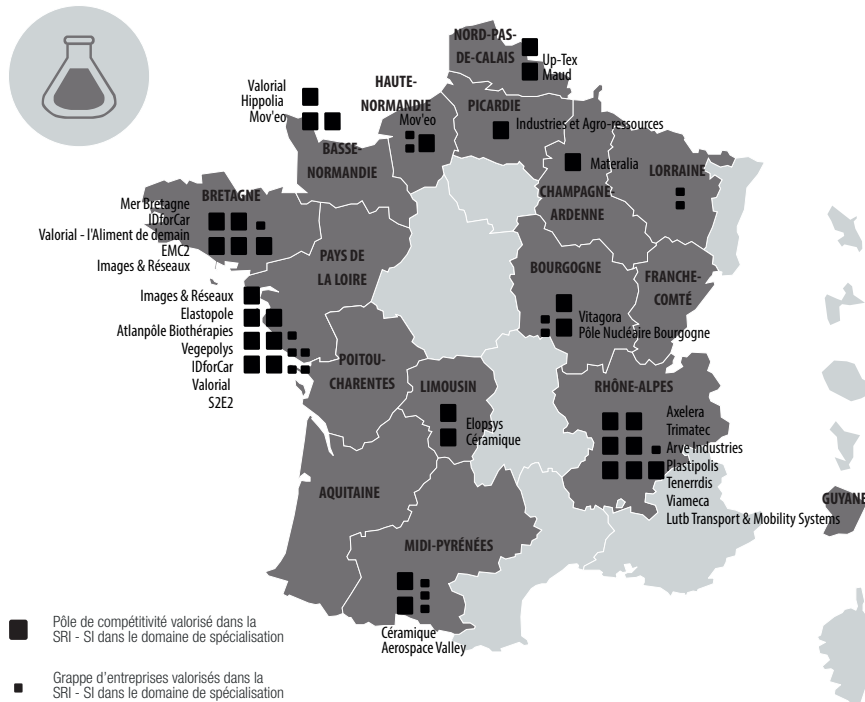
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ des TIC, informatique, numérique, logiciels complexes



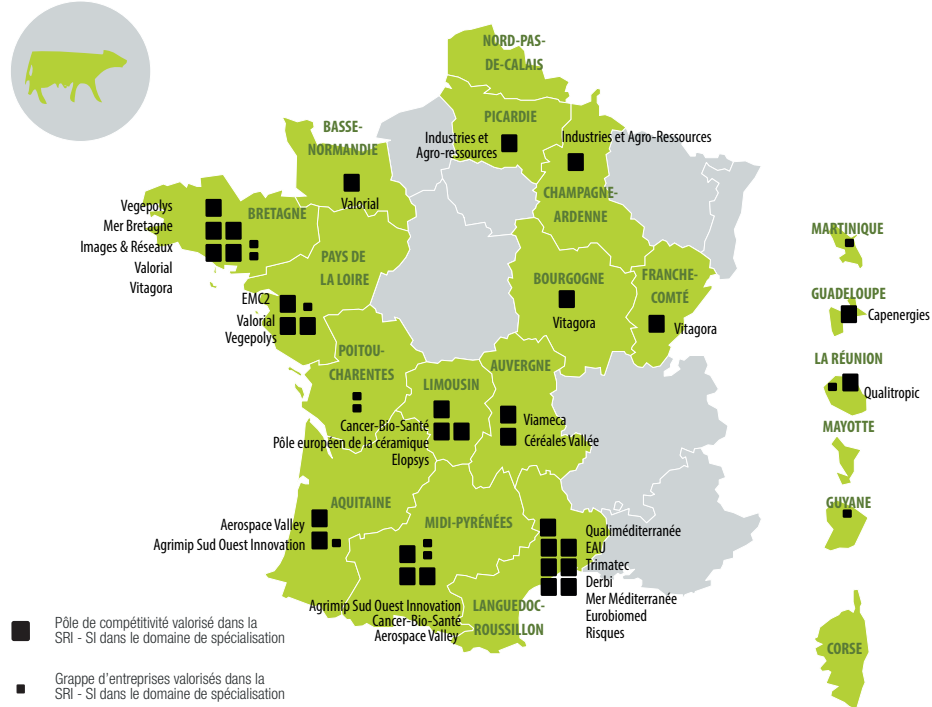
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'industrie de la création



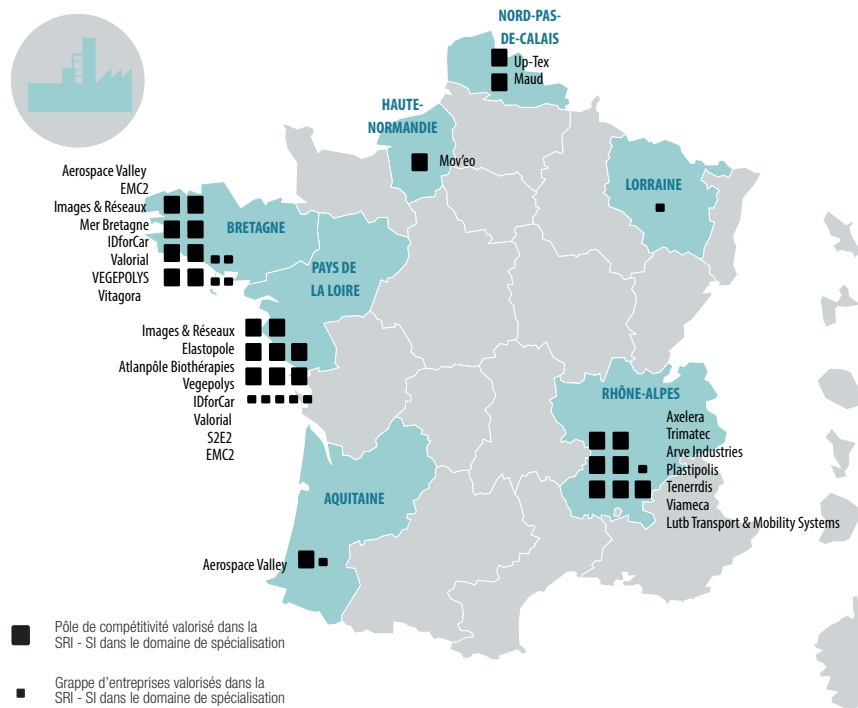
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ des matériaux, mécanique, chimie



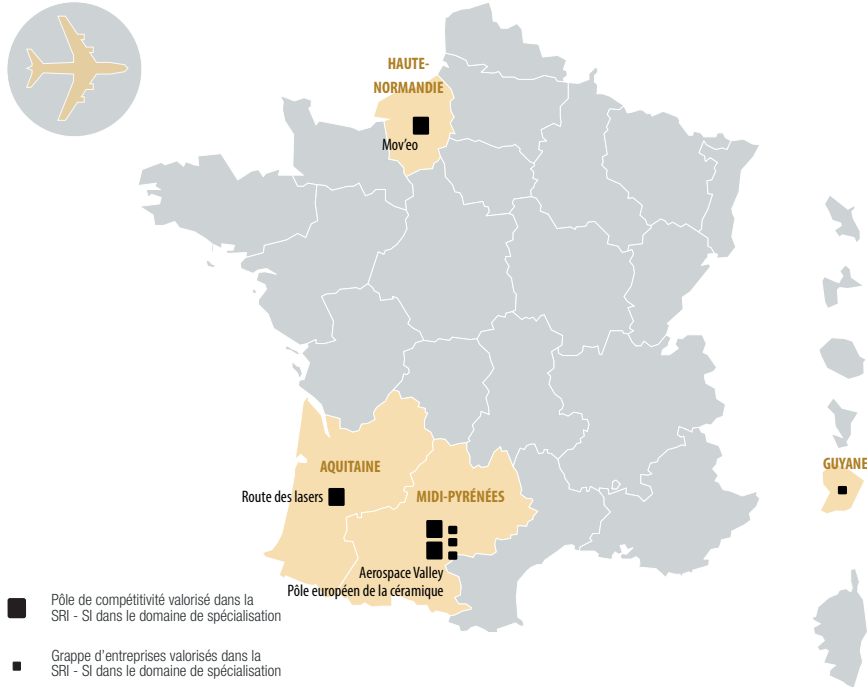
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'agro-alimentaire, agro-ressources, pêche



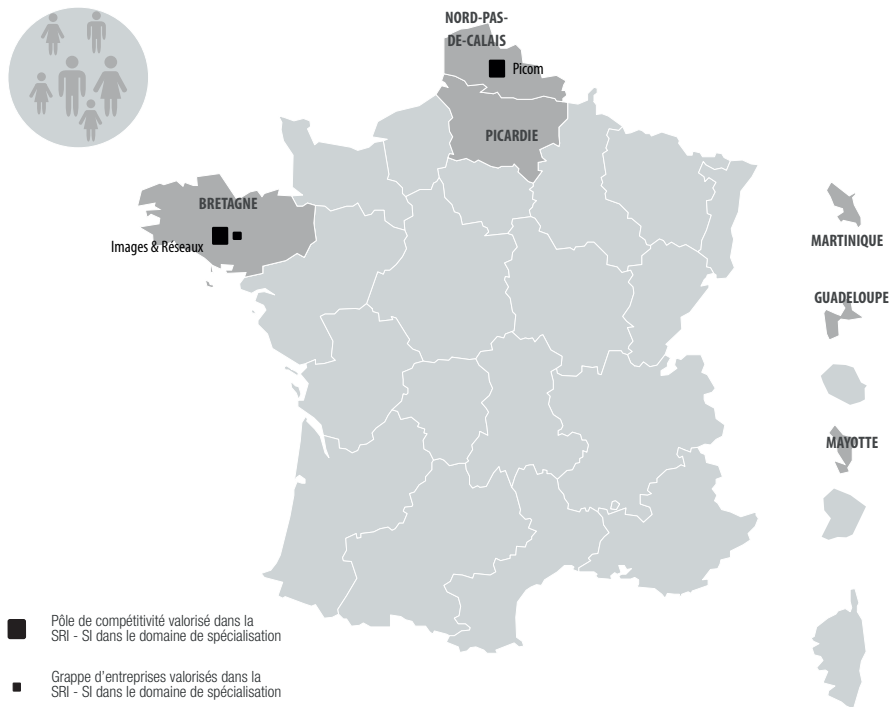
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'usine du futur



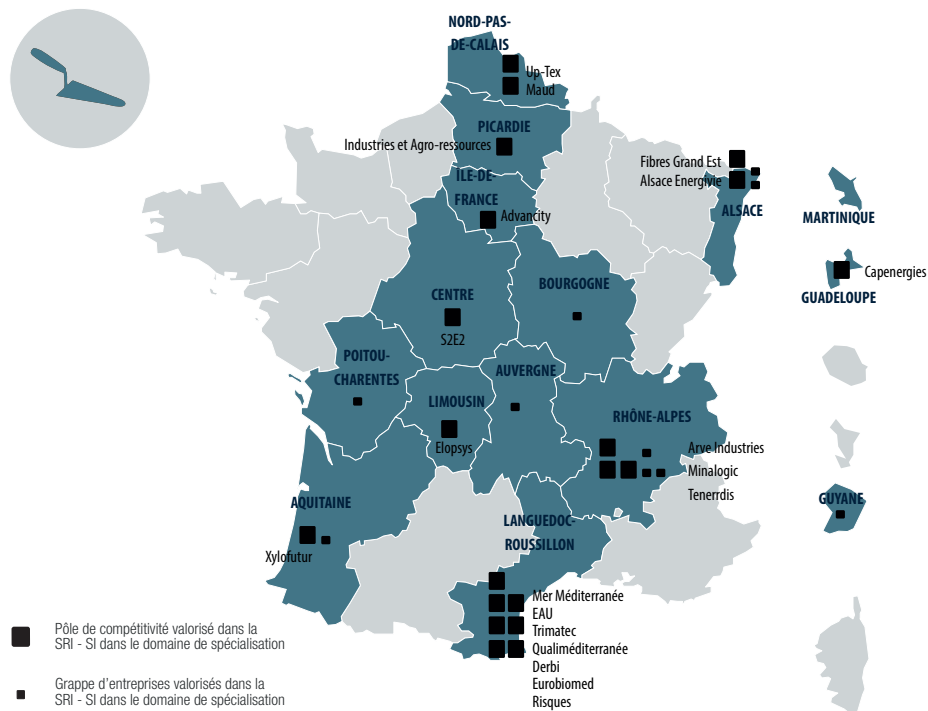
Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'aéronautique et spatial



Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ de l'innovation par les services, ingénierie, sciences humaines et sociales



Régions positionnées sur un (des) domaine(s) de spécialisation intelligente sur le champ du bâtiment



7.3 ANNEXE 3 - CALENDRIER ET ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE DES SRI-SI DES RÉGIONS FRANÇAISES

09/2013 10/2013 11/2013 12/2013 01/2014 02/2014 03/2014 04/2014 05/2014 06/2014 07/2014 08/2014 09/2014 10/2014

Cadrage de l'analyse

- production d'une grille d'analyse
- groupe de travail interne
- échanges ARF, ministères concernés
- consolidation de la grille d'analyse
- construction des bases de données

Analyse des SRI-SI

- collecte et analyse des SRI-SI
- renseignement des bases de données
- collecte de données et analyse de cohérence avec les autres politiques

Rédaction du rapport

- réalisation et validation des fiches régionales
- rédaction de la synthèse
- validation interne et ministères
- présentation et avis ARF
- présentation et avis Régions

28 SRI-SI analysées,
plusieurs bases de données renseignées

7.4 ANNEXE 4 - SYNTHÈSE DES STRATÉGIES RÉGIONALES D'INNOVATION POUR UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE DES RÉGIONS FRANÇAISES

Ce document a vocation à présenter de manière synthétique les Stratégies Régionales d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente des régions françaises. Elle comprend une représentation synthétique des atouts et faiblesses des tissus économiques et des écosystèmes de l'innovation par région, ainsi que des domaines de spécialisation intelligente et des axes transversaux soutenus dans la stratégie régionale. Ces éléments sont issus des SRI-SI régionales.

Les chiffres clés présentés pour chaque région sont issus des bases de données de l'Observatoire des territoires (CGET) pour l'année 2010 et 2011.

Les domaines de spécialisation intelligente ont été classés en fonction des marchés visés par grandes catégories. Les codes couleurs utilisés pour classer les domaines de spécialisation intelligente sont les suivants :

Santé
Energie
TIC, Informatique, Numérique, Logiciels complexes, Electronique
Mobilité et Transport
Matériaux, Mécanique, Chimie
Agro-alimentaire, Agro-ressources, Pêche
Préservation de l'environnement, Gestion des ressources, Biodiversité, Prévention des risques
Bâtiment
Tourisme
Innovation par les services, Ingénierie, Sciences Humaines et Sociales
Industrie de la création
L'usine du futur
Aéronautique et Spatial

Les informations présentées sont exclusivement issues des diagnostics territoriaux présentés dans les SRI-SI. Le résultat des succès au Programme Investissement d'avenir et des pôles de compétitivité sont ceux valorisés dans les diagnostics territoriaux des SRI-SI.

Afin de garantir l'uniformité du document, seul les PRES ont été retenus au dépend des COMUE, sachant que certains PRES ont pu évoluer en COMUE. De même, bien que l'appellation ITE a remplacé celle de l'IEED (Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées), les deux appellations ont été sauvegardées dans le document d'après les diagnostics territoriaux des SRI-SI.



ALSACE

Chiffres Clés¹	DIRD : 933,919 M€ (10e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.7% (10e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.9% (12e rang national)
	Nombre de chercheurs : 5677 (10e rang national)	Demandes de brevets européens : 322 (5e rang national)	Taux de création d'entreprise : 15.3% (12e rang national)


Atouts	Faiblesses	DSI ² /Axes transversaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Position géographique stratégique au sein de l'espace Rhénan lui permettant de collaborer régulièrement avec les régions transfrontalières • Population jeune et croissance démographique soutenue • 2e rang national pour le PIB régional • Industrie importante et diversifiée (3e région la plus industrialisée de France en 2011) avec trois secteurs majoritaires : équipements électriques, électroniques et informatiques ; matériel de transport ; industrie agroalimentaire • Essor important de l'ESS et de l'artisanat qui représentent 10,2% des emplois régionaux en 2011 • 8e rang national pour la DIRD publique en 2011 • Rôle important des PME dans la recherche privée régionale (30% des DIRD privés) • Fort potentiel de formation au sein des universités et des écoles alsaciennes (3e rang national pour le pôle scientifique français) • Recherche publique dense et d'envergure internationale : CNRS, Universités, INRA, INSERM,... • 5e rang national sur le dépôt de brevets et 1er rang national pour la visibilité des publications • Dynamique de l'écosystème de l'innovation : 5 pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Alsace EnergiVie, Fibres, Véhicule du futur et Hydreos), 2 Instituts Carnot dont 1 (MICA) porté par l'Alsace et incluant 6 Centres Régionaux de l'Innovation et de Transfert de Technologies labélisés CRT (MENESR), de nombreux clusters et grappes d'entreprises • Succès au PIA : Labex (4), Equipex (1), SATT (1), IHU (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Important taux de chômage lié à la réduction des effectifs dans le domaine industriel • Spécialisation industrielle de l'Alsace qui rend vulnérable aux crises économiques qui touchent ses secteurs de spécialisation • Forte dépendance des établissements alsaciens aux groupes industriels nationaux voire internationaux • Présence limitée d'entreprises de haute technologie • Insuffisante qualification des ressources humaines de haut niveau dans les entreprises et fuite des jeunes cadres et ingénieurs • Faible DIRD privées (1.74% du PIB en 2010) • Faible taux de publication des chercheurs alsaciens: 3,4% de la part nationale • Système d'innovation cloisonné : faible collaboration PME/recherche publique, culture partenariale peu développée et faible capacité d'absorption des résultats de la recherche publique par les entreprises, recherche publique structurée et d'excellence mais encore peu lisible pour les entreprises, et active dans des domaines peu couverts par les entreprises de la région. 	<p>Axes Transversaux</p> <p>Economie sociale et solidaire</p> <p>Economie numérique</p> <p>Industries créatives</p>		
				DSI²
				Assister l'humain avec l'e-santé au quotidien pour mieux vivre et bien vieillir
				Découvrir de nouveaux médicaments et de nouveaux modes d'administration qui associent chimie et biologie
				Développer une offre de robotique d'assistance aux gestes techniques médicaux et chirurgicaux, de la conception à la commercialisation
				Développer les outils d'assistance au diagnostic et à l'acte basé sur l'imagerie médicale
				Développer de nouveaux dispositifs médicaux de rupture, de la conception jusqu'à la commercialisation, en incluant la problématique de stérilisation
				Développer les énergies renouvelables alsaciennes, dont les technologies sont exportables
				Développer les transports durables et les services de mobilité
				Mesurer l'eau pour la gérer
				Développer des bâtiments économes, durables, sains à faible impact environnemental


¹ Date des données 2010/2011

² Domaines de spécialisation intelligente

<h1>AQUITAINE</h1>			
Chiffres Clés	DIRD : 1345.385M€ (7e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.5% (11e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1% (10e rang national)
	Nombre de chercheurs : 7813 (6e rang national)	Demandes de brevets européens : 150 (13e rang national)	Taux de création d'entreprise : 16% (8e rang national)
Atouts		Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> Dynamisme démographique 7e rang national pour le PIB par emploi 2e région agricole française, 1e région au niveau des exportations agricoles 3 types de filières : traditionnelles (Aéronautique spatial et défense, Agroalimentaire, Vins, Forêt-Bois, BTP), intermédiaires (Santé et Numérique) et filières émergentes (Nautisme, Glisse, Thermalisme, Energies renouvelables) Industrie de pointe dynamique Implication des PME aux programmes cadres européens Politique volontariste : 1e rang national pour le budget du Conseil régional consacré à la RDI Potentiel important de R&D (surtout privés) Excellence de la recherche dans certains secteurs : (matériaux lasers, etc.) Attractivité de l'enseignement supérieur (8e rang national pour les effectifs étudiants) Offre de capital investissement diversifiée : 14 fonds pesant 440M€ en 2007 Culture de l'innovation technologique et non technologique développée Structuration en cours de l'écosystème d'innovation : création de l'agence Aquitaine Développement Innovation (CDT), réseau aquitain de pépinières, réseau « Invest in Aquitaine », création d'un PRES (Université de Bordeaux), 8 CRT et 2 PFT, etc. 27 clusters dont 4 pôles de compétitivité (Xylofutur, Route des lasers, Avenia et Aerospace Valley) et 7 grappes d'entreprises Succès au PIA : Equipex (4) Labex (2), IEED Bordeaux, IHU LYRIC 		<ul style="list-style-type: none"> Effectifs insuffisants dans les écoles d'ingénieurs malgré une certaine attractivité Manque de structuration des PME dans les secteurs traditionnels dominés par de grands groupes. Trop peu d'ETI Relative faiblesse du poids de l'industrie dans l'économie régionale : 50% des emplois concentrés dans 4 filières (Industrie agro-alimentaire, bois-papier, aéronautique spatial et chimie-pharmacie) Difficulté de structuration des filières intermédiaires (santé et numérique) R&D privée essentiellement concentrée dans les grandes entreprises Forte concentration de la R&D dans la haute technologie et les entreprises de +1000 salariés (aéronautique et spatial, chimie et santé) 65% des entreprises de moindre technologie et faible propension à breveter en 2007 Déséquilibre des potentiels de recherche et de formation entre le site de Bordeaux et le Sud de l'Aquitaine Diffusion de l'innovation difficile, mais nécessaire pour compenser le faible niveau technologique des PME Système d'innovation encore peu visible : beaucoup d'acteurs mais un manque de visibilité ; faible flux de projets ; des manques dans la chaîne d'innovation (maturation et valorisation) 	<p style="text-align: center;">Axes Transversaux</p> <p style="text-align: center;">La stratégie régionale aquitaine de développement numérique</p> <p>Réduire les différentes asymétries et d'éviter que certaines typologies d'entreprises ou certains territoires soient de facto exclus de ces dynamiques d'innovations</p> <p>Assurer le ressourcement et le renouvellement des thématiques</p> <p>Contribuer de manière globale à renforcer la performance de système régional d'innovation</p> <p style="text-align: center;">DSI</p> <p style="text-align: center;">Délivrance intelligente d'actifs pour le bien être et la santé</p> <p style="text-align: center;">Parcours de soin intégré et techniques d'assistance au patient</p> <p style="text-align: center;">Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie</p> <p style="text-align: center;">Logiciels embarqués et objets connectés</p> <p style="text-align: center;">Systèmes lasers, photonique et imagerie</p> <p style="text-align: center;">Systèmes et données pour une mobilité propre et intelligente</p> <p style="text-align: center;">Chimie et industrialisation des matériaux</p> <p style="text-align: center;">Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire</p> <p style="text-align: center;">Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles</p> <p style="text-align: center;">Eco-construction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment</p> <p style="text-align: center;">L'usine compétitive centrée sur le facteur humain</p>

AUVERGNE			
Chiffres Clés	DIRD : 705.257M€ (13e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 2.2% (6e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1.6% (5e rang national)
	Nombre de chercheurs : 2738 (16e rang national)	Demandes de brevets européens : 134 (16e rang national)	Taux de création d'entreprise : 12.6% (25e rang national)
Atouts		Faiblesses	
<ul style="list-style-type: none"> Sites naturels riches et préservés Offre touristique différenciante axée sur la qualité Secteur agricole dynamique et diversifié Forte tradition industrielle dans des secteurs d'activités clés : aéronautique, plasturgie, mécanique, bois, agroalimentaire, automobile, pneumatique Développement de filières émergentes autour des technopôles de biotechnologies : numérique, bien-être, santé, éco-industrie (bois et géothermie) Entreprises plus saines financièrement et créations d'entreprises plus durables que la moyenne nationale Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale Classée « Innovation Leaders » par le scoreboard européen 2012 : présence du siège monde de Michelin, degré d'innovation intra-firme des PME supérieur à la moyenne nationale. Implication forte des décideurs publics et panel complet et varié d'aides publiques à l'innovation Simplification et coordination récentes de l'écosystème d'innovation : SATT inter-régionale, création de la Maison Innovergne, Comité Innovergne et COSIA (Comité d'orientation stratégique de l'innovation en Auvergne) et centres techniques d'appui pour les entreprises (ADIV, CNEP, etc) Pôle enseignement supérieur structuré autour de 2 universités, 4 écoles d'ingénieurs, 2 IUT et 1 école de commerce Laboratoires académiques diversifiés et socle scientifique reconnu (volcanologie, mobilité, matériaux, sciences du vivant, génomique, biotechnologie santé, etc.) Région pionnière dans la mise en œuvre du dispositif JEREMIE (dispositif européen d'accès des PME aux financements) 3 pôles de compétitivité (Céréales Vallées, Viameca et Elastopole), 9 clusters, et 2 grappes d'entreprises Succès au PIA : Equipex (1) et Labex (3) 		<ul style="list-style-type: none"> Viellissement de la population active supérieur au niveau national Image du territoire erronée Croissance du PIB de la région encore faible (20e rang des régions métropolitaines en matière de PIB/emploi) Un tissu dense de TPE (90%) peu structurées, familiales, peu tournées vers l'export, manquant de ressources pour innover (CIR : 15e rang français), et peu ouvertes aux pratiques collectives Secteurs industriels dominants matures, peu créateurs d'emploi, morcelés sur de multiples filières, sans culture d'innovation, avec un faible taux d'exportation, et peu de pratiques collectives Structuration et lisibilité insuffisante de l'enseignement supérieur et de la recherche Faiblesse des budgets alloués à la recherche et l'innovation Difficultés à valoriser la recherche publique et l'innovation au sein des PME Entreprises innovantes moins créatrices d'emplois que la moyenne nationale Peu de recours au conseil privé Mobilisation de la propriété industrielle trop modeste 	
DSI/Axes transversaux			
Axes Transversaux			
Mise en place d'une organisation spécifique, agile et adaptée et d'un appel à projets pour le ressourcement des domaines de spécialisation intelligente			
DSI			
		Prévention santé et confort de vie	
		Traçabilité physique et numérique	
		Systèmes Intelligents et performants	
		Systèmes agricoles durables	
		Espaces de vie durables	

BASSE-NORMANDIE			
Chiffres Clés	DIRD : 427.063 M€ (18e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.2% (13e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.8% (14e rang national)
	Nombre de chercheurs : 2540 (17e rang national)	Demandes de brevets européens : 93 (19e rang national)	Taux de création d'entreprise : 13.7% (22e rang national)
Atouts		Faiblesses	
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations historiques avec les territoires limitrophes (Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France et Grande-Bretagne) • Tissu économique diversifié avec une dominante agricole et industrielle (automobile, filière nucléaire, électronique) • Expansion du secteur tertiaire (dynamisme de l'économie résidentielle et présenteielle) • Structuration de l'offre de formation en lien avec les projets structurants (Construction du SRESR (Schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et du PRES « Normandie Université ») • Qualité de la production scientifique • Nombre important d'acteurs de soutien et accompagnement des projets dans tous les maillons de la chaîne de valeur de l'innovation: antenne INPI • Accroissement du niveau d'innovation dans les entreprises (projet IDEIS) et développement d'outils de valorisation formalisés • Fonctionnement performant de Normandie Incubation • Fort rayonnement des grands équipements et des plateformes de recherche (GANIL, CYCERON, MRSH, UMS CNRT Matériaux, CIRIAM, ADRIA Normandie, ISPA+ CORRODYS) • 6 pôles de compétitivité : TES, Hippolia, Mov'eo, Valorial, Nov@log et Pôle Mer Bretagne • Succès au PIA: Labex (4), Equipex (5), 1 initiative d'excellence en formations innovantes, 1 projet biotechnologies-bioressources, 2 infrastructures nationales en biologie-santé et 1 projet développement de la culture scientifique et technique et égalité des chances 		<ul style="list-style-type: none"> • Peu de sièges d'entreprises ce qui implique une moindre capacité de décision • Faible taux de jeunes accédant à l'enseignement supérieur (baisse du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur 2011-2012) • Difficulté de recrutement de ressources humaines qualifiées (emplois de haut niveau, métiers industriels très qualifiés) • Retard en matière de services aux entreprises • 20e rang national sur le nombre de bénéficiaires du CIR • Recherche publique en partie déconnectée de l'économie du territoire • Faible lisibilité de l'écosystème d'innovation, manque de coordination et d'animation du réseau (disparition du Réseau de développement technologique, absence de SATT) • Faible présence des structures de financements privées • Lacune en matière de financement pour la maturation des jeunes entreprises et le financement du haut de bilan des PME • Manque de financement pour les innovations non technologiques 	
DSI/Axes transversaux			
Axes Transversaux			
Accompagner l'innovation dans les entreprises dans une démarche de projet, de la détection à la commercialisation			
Faire contribuer efficacement l'appareil public de recherche et de formation ainsi que le système de valorisation et de transfert de technologie au développement de projets innovants et à la création d'entreprises innovantes en Basse-Normandie			
Accompagner la montée en compétence et l'adaptation des ressources humaines des entreprises			
S'appuyer sur les domaines d'excellence du territoire pour gagner en visibilité et en attractivité			
DSI			
Innovations en sciences et technologies biomédicales			
Transition Energétique			
Numérique et société			
Matériaux durables et intelligents			
Ressources et alimentation sûre, saine et durable			

BOURGOGNE			
Chiffres Clés	DIRD : 429.592 M€ (17e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1% (17e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.6% (16e rang national)
	Nombre de chercheurs : 2441 (18e rang national)	Demandes de brevets européens : 117 (17e rang national)	Taux de création d'entreprise : 13.9% (21e rang national)
Atouts		Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale • 2e région agricole de France, dotée d'un vignoble mondialement reconnu • Tissu industriel important doté d'un maillage territorial constitué de PME : savoir-faire historique sur le travail des métaux • Bonne capacité d'exportation (amélioration du positionnement concurrentiel de la région sur le « grand export ») • Dynamique d'innovation sur les activités high-tech portées par les start-up et spin-off • Constitution du PRES Bourgogne Franche Comté • Création de l'Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (ERIE) qui regroupe la Maison Régionale de l'Innovation, une vingtaine de structures de transfert, de valorisation de la recherche et d'accompagnement des entreprises innovantes • Stratégie du Grand Campus organisé autour de 6 thématiques (Aliments et environnement, Vigne et vin, Santé et ingénierie moléculaire, Photonique et matériaux, Apprentissage et santé, patrimoine et territoires) • Création d'un technopôle sur l'agroenvironnement : agriculture à haute valeur environnementale • Soutien à la structuration financière des entreprises en phase d'amorçage : participation à Alsace Capital (FNA) • Dispositif de valorisation de la recherche publique engagé dans une logique de mutualisation et appuyé sur un réseau d'acteurs qui contribue au rapprochement recherche/entreprises (Incubateur académique, ARTS, 2 Instituts Carnot, Nicéphore Cité, GIE Pharmimage, Gérontopôle, etc) • 4 Pôles de compétences scientifiques : Sciences de la matière et technologie, Sciences de l'Aliment et Agro-Environnement, Santé/STIC et Sciences Humaines et Sociales • 2 pôles de compétitivité (VITAGORA et Pôle Nucléaire de Bourgogne) et 4 grappes d'entreprises • Succès au PIA : Labex (2), Equipex (1), SATT (1) 		<ul style="list-style-type: none"> • Sur-représentation de PME/TPE notamment sous-traitantes • Sous-représentation des grands groupes et des centres de décision : dépendance des PME • Filières structurées (IAA, mécanique, plasturgie, pierre, bois, bâtiment et NTIC) encore peu dynamiques sur l'innovation (à l'exception de la plasturgie) • DIRD dans la moyenne basse nationale • Manque de coopération entre acteurs dans le processus d'innovation : manque de relations entre les entreprises, la recherche et les centres de transferts et méconnaissance du dispositif de valorisation de la recherche publique par les laboratoires • Manque de coordination et d'animation de l'écosystème de l'innovation • Ouverture à l'international de la recherche et des entreprises insuffisante • Faible implication des entreprises et des laboratoires dans les projets européens • Difficulté de financement pour les innovations non technologiques 	Axes Transversaux
			Nouveaux comportements, nouvelles économies
			Développement et mise en réseau des compétences au service de la compétitivité
			Diffusion des technologies clés, de l'ingénierie numérique, de la culture de l'entrepreneuriat et de la culture scientifique, technique et industrielle
			DSI
			Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique
			Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport
Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées			
Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien-être des consommateurs			
Ecoconception, écoconstruction, matériaux biosourcés			




BRETAGNE

BRETAGNE			
Chiffres Clés	DIRD : 1529.103 M€ (6e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.9% (8e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1.2% (9e rang national)
	Nombre de chercheurs : 9868 (5e rang national)	Demandes de brevets européens : 376 (4e rang national)	Taux de création d'entreprise : 13.4% (23e rang national)
Atouts		Faiblesses	
<ul style="list-style-type: none"> Taux d'emploi global et féminin supérieur à la moyenne nationale et de l'UE Excellence de certaines filières : première région maritime française et second pôle TIC de France Classement parmi les 6 régions françaises en matière d'innovation au regard de la DIRD, des effectifs, des publications, des dépôts de brevets, des montants et bénéficiaires du CIR ; 5e rang national pour les projets d'implantation de R&D par des investisseurs étrangers en 2010, etc. Forte présence de la majorité des organismes de recherches nationaux, reconnaissance de thématiques d'excellence à l'international Coopération et cohérence entre les acteurs de l'écosystème d'innovation Taux d'innovation supérieur à la moyenne nationale sur tous les types d'innovation (enquête CIS 2010) Investissements importants des collectivités territoriales dans le soutien à la R&D et l'innovation Investissements publics de R&D important et en progression (+32% DIRDA depuis 2003, 6e rang national pour les dépenses de R&D publiques) Dynamique de recherche mutualisée enclenchées avec le PRES Nouveaux dispositifs de financement (amorçage, maturation) Bonne répartition du réseau d'acteurs de soutien à l'innovation sur le territoire : CIT, technopoles, clusters Rôle de coordination du système d'innovation assumé par Bretagne Innovation ; forte organisation en réseau, notamment sur les aspects technologiques : soutien de proximité et maillage territorial Forte dynamique des acteurs de l'innovation sociale et des secteurs de l'ESS 4 pôles de compétitivité (Image et réseaux, Valorial, Pôle Mer Bretagne et ID4car) et forte implication des PME et ETI dans ces pôles Succès au PIA : Equipex et Labex (7), IRT (1), IEED(1), SATT (1) 		<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à traduire le potentiel de recherche en création de richesse et d'emploi notamment dans les secteurs industriels de moyenne haute technologie et de haute technologie Fléchissement des investissements privés de R&D marqué en 2009 Intensité de recherche (DIRD/PIB) en retrait par rapport au potentiel Faible participation des PME aux projets européens Difficulté d'insertion des jeunes diplômés des 2e et 3e cycles Désaffection des filières scientifiques et industrielles Risque d'éloignement des mondes de la formation et des entreprises Lien entre acteurs de la formation et du soutien à l'innovation peu développé Difficulté des porteurs de projets sur les phases aval de mise sur le marché, de marketing et de commercialisation Système d'innovation à renforcer : une offre de soutien diversifiée mais peu lisible, surtout pour les non-initiés ; faible articulation et complémentarité des 90 structures existantes ; logique de concurrence pour les « bons dossiers » Système de financement mal adapté : faiblesses des ressources privées consacrées au capital investissement et à l'amorçage ; manque de lisibilité et de clarté des aides disponibles ; formes et montants des aides inadaptés ; préférence pour les produits technologiques et brevetables ; déficit en amorçage ; manque de Business Angels 	
DSI/Axes transversaux			
Axes Transversaux			
Renforcer la culture d'innovation et entrepreneuriale			
Améliorer la transformation du potentiel de recherche et d'innovation dans l'économie			
Croiser les filières et les technologies			
Structurer un système régional de l'innovation : d'un éco-système à un « système »			
DSI			
Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie			
Activités maritimes pour une croissance bleue			
Technologies pour la société numérique			
Technologies de pointe pour les applications industrielles			
Chaîne agro-alimentaire durable pour des aliments de qualité			
Observation et ingénieries écologique et énergétique au service de l'environnement			
Innovations sociales- et citoyennes pour une société ouverte et créative			

CENTRE			
Chiffres Clés	DIRD : 1143.176 M€ (8e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.8% (9e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1.3% (6e rang national)
	Nombre de chercheurs : 5584 (11e rang national)	Demandes de brevets européens : 266 (7e rang national)	Taux de création d'entreprise : 15.1% (13e rang national)
Atouts		Faiblesses	
<ul style="list-style-type: none"> • Carrefour de plusieurs dynamiques d'échanges et de coopérations, à la frontière entre des pôles de développement et des zones plus périphériques • 4^{ème} rang national pour son niveau de vie (revenu disponible/unité de consommation des ménages) • Tissu urbain constitué de nombreuses villes, points d'ancrage de l'emploi au sein du territoire régional • Tertiarisation croissante de l'économie sous l'impulsion des services marchands • Potentiel touristique diversifié à travers différentes filières et accessible à tout type de clientèle • Rôle moteur de l'industrie dans le développement de l'économie régionale : 6^{ème} région industrielle française en termes d'effectif salarié industriel et 6^{ème} rang pour la valeur ajoutée industrielle • Tissu industriel diversifié avec des industries leaders : médicaments et parfums cosmétiques (1^{ère}), caoutchouc industriel (1^{ère}), industrie pneumatique (3^{ème}), production d'électricité (2^{ème}), emballages plastiques (3^{ème}), sous-traitance industrielle (3^{ème}) • Dynamique de création d'entreprise depuis 10 ans • Recherche publique dense et diversifiée : deux universités (Orléans, Tours) ; 9 organismes de recherche (INRA, INSERM, CEMAGREF, CEA, BRGM,...) • « Région de réseautage » au niveau européen, une mise en réseau avec les régions scientifiques fortes lui permet d'innover • Meilleure structuration des filières autour de 4 pôles de compétitivités (Cosmetic Valley, Elastopole, Dream, S2E2) mais aussi de projets structurants pour le territoire (Pole Pharma, Aérocentre, Shop expert Valley, etc) • Succès au PIA : Equipex et Labex (4) 		<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique marqué par la proximité de Paris et de l'Île-de-France : concurrence entre territoires, risques de délocalisation • Manque d'une industrie agroalimentaire forte (11^{ème} place pour ses effectifs salariés), déficit de création de valeur ajoutée liée à la transformation et faible organisation de la filière • Niveau de formation faible pour les jeunes de plus de 17 ans et une attractivité faible des formations ; difficulté accrue pour recruter des cadres et techniciens • Faible capacité d'innovation des PME-PMI • Diversification de la recherche : un équilibre délicat entre concentration des moyens de recherche et réponse aux besoins des territoires en termes de formation supérieure, d'innovation et de développement • Manque de visibilité au niveau européen de ses activités de recherche • Absence d'offre privée de conseil aux sociétés innovantes et manque de fonds disponibles en phase d'amorçage 	
		Axes Transversaux	
		Développement de l'innovation dans l'entreprise	
		Renforcement du capital humain	
		Renforcement du potentiel de recherche publique et privé	
		Coopération et internationalisation	
		DSI	
		Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique	
		Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie	
		Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles	
		Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments	
		TIC et services pour le tourisme patrimonial	



CHAMPAGNE-ARDENNE			
Chiffres Clés	DIRD : 264.508 M€ (20e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 0.7% (21e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.5% (20e rang national)
	Nombre de chercheurs : 1650 (20e rang national)	Demandes de brevets européens : 81 (20e rang national)	Taux de création d'entreprise : 14.7% (15e rang national)
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Localisation stratégique au carrefour de plusieurs grandes zones • Tissu productif marqué par la présence d'une agriculture puissante • Economie exportatrice (Champagne) • Dynamique entrepreneuriale : taux de croissance de la création d'entreprise élevé depuis plusieurs années • Politique volontariste pour soutenir l'arrivée de nouveaux établissements de formation : ECP, AgroParisTech, EPF, IEP. • DIRD publique en constante évolution (+5%/an) • Recherche privée plus forte que la moyenne nationale • Axes structurants de recherche (valorisation des agro-ressources, nanotechnologies, TIC sécurité et imagerie) s'appuyant sur 2 pôles de compétitivité inter-régionaux : IAR et MATERIALIA • Activités de recherche en relation avec le tissu économique en reconversion (coutellerie et industrie orthopédique) et secteurs de pointe (Sécurité TIC) • Qualité des résultats de recherche et leurs valorisations (brevets de transfert) au regard du potentiel scientifique existant • 1 FabLab (Smart Materials) • Succès au PIA : Equipex(1), IRT (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation démographique : solde migratoire négatif et vieillissement important de la population • Destructions d'emplois préoccupantes et taux de chômage élevé • Déficit de ressources humaines qualifiées • Offre d'enseignement trop peu attractive • Prédominance des secteurs traditionnels (agriculture), l'industrie régionale soumise à de fortes pressions concurrentielles • Sous-représentation des secteurs tertiaires et des services de haute technologie • Sur-représentation des TPE/PME • Faible dépenses intérieures en R&D • Faible concentration de chercheurs, en particulier faibles effectifs pour les grands organismes de recherche présents en région • Manque de coopération et de concertation entre les acteurs • Effort de structuration de l'écosystème de l'innovation insuffisant • Difficulté à attirer ou à créer des entreprises innovantes • Nombre insuffisant d'actions de transfert technologique vers l'industrie 	Axes Transversaux	
		Soutenir l'innovation dans les entreprises et notamment les PME via un écosystème régional efficient pour innover	
		Stimuler l'innovation sociale pour assurer le développement de nos territoires	
		Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique	
		DSI	
		La création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires	
		L'appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie	
		L'optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux	
		Le développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables	

CORSE



CORSE					
Chiffres Clés	DIRD : 19 M€ (22e rang national)	Nombre de chercheurs : 138 (22e rang national)	Taux de création d'entreprise : 14.3% (19e rang national)		
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux			
<ul style="list-style-type: none"> • Concentration des activités dans le commerce, les services et le BTP • Diminution des défaillances d'entreprises et dynamique de créations d'entreprises importante • Bonne couverture du territoire en matière de haut-débit (97%) • Réseau relativement dense d'organismes impliqués dans la recherche : Université de Corse, INRA, CIRAD, ENSAM, IFREMER, BRGM, IN-SERM, CNAM, antenne CEA-INES et STARESO • Meilleure structuration de la recherche publique • Forte progression de la dépense en R&D • Amélioration de l'attractivité de l'Université de Corse (PRES Euro Méditerranée et RETI) • Dynamique de collaboration entre les laboratoires et les entreprises : plateforme de Vignola, plateforme de Stella Mare et deux plateformes de R&D (Corsic'Agropole et PCE) • Démarche d'innovation technologique et non technologique • Effort de diffusion de la culture de l'innovation • Présence de plusieurs acteurs/outils d'innovation : une ADEC, un incubateur, un SATT Sud Est, des outils financiers régionaux (création de Corse Financement), un pôle de compétitivité (CAPENERGIE, dynamique de « cluster » des entreprises du secteur aéronautique (Pôle des Industries Aéronautiques de Corse-PIAC)), des pôles d'excellence, etc. • Succès au PIA : SATT PACA-Corse 	<ul style="list-style-type: none"> • Insularité du territoire : marché intérieur limité, transports coûteux, difficulté pour mettre en œuvre des démarches collectives avec des partenaires hors région, attractivité et recrutement difficile • Appareil productif atomisé (68% des entreprises n'emploient aucun salarié en 2010) • Manque d'effets d'agglomération • Prédominance du secteur tertiaire : tourisme (25% de la valeur-ajoutée), services administrés (31%) et de la construction (10%), faiblesse du secteur industriel (6%), faible spécialisation territoriale; faiblesse des exportations (0,2% PIB) orientées vers des productions traditionnelles • Nombre de créations d'entreprises en baisse • Vieillesse de la population cadre et des chefs d'entreprise et inadéquation entre l'offre et la demande de travail • Classée « Innovation followers » par la Commission européenne • Cloisonnement et manque de collaboration entre les acteurs de l'innovation • Faiblesse de la DIRD (0.21% du PIB régional) notamment de la recherche privée • Peu de brevets déposés • Peu de recours à un accompagnement externe des projets d'innovation • Culture de l'innovation limitée • Manque d'implication des acteurs privés dans les dynamiques collectives • Réseau d'acteurs de l'innovation limité et manquant de masse critique : Fonds Corse pour l'Innovation ; Incubateur Territorial de Corse, Réseau de Développement Technologique 	Axes Transversaux Les TIC			
		DSI		Production, distribution et gestion énergétique en milieu insulaire	
				Valorisation des ressources naturelles et culturelles	

FRANCHE COMTE			
Chiffres Clés	DIRD : 761.374 M€ (12e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 2.7% (4e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 2.2% (2e rang national)
	Nombre de chercheurs : 3446 (13e rang national)	Demandes de brevets européens : 147 (14e rang national)	Taux de création d'entreprise : 14.1% (20e rang national)
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Importance du phénomène frontalier • Base historique industrielle forte, présence de grands groupes industriels (GE, Alstom, PSA, Solvay) • Leadership (national ou européen) dans les filières : automobile (1er employeur régional) et microtechnique (horlogerie, lunetterie, etc.) • Main d'œuvre qualifiée, formation d'excellence en science de l'ingénieur et formations technologiques attractives • 3e région française pour son effort de recherche (dépenses privées rapportées au PIB) • Capacité d'innovation dans les domaines de l'énergie, du numérique et de l'agriculture • Dynamique de coopération des établissements d'enseignements supérieurs entre la Franche-Comté et la Bourgogne • Collaborations existantes entre les centres de recherche publics, privés et industriels • 4 pôles de compétitivité (Pôle des Microtechniques, Pôle Véhicule du futur, Plastipolis, Vitagora) en coopération avec l'Alsace, la Bourgogne, Rhône Alpes et la Suisse • Succès dans le cadre du PIA : microtechniques, métrologie, santé et environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de formation plus faible qu'au niveau national • Difficulté à ancrer les jeunes diplômés sur le territoire régional • Tertiarisation insuffisante des activités économiques • Manque d'attractivité des métiers de l'industrie • Faible présence des centres de décisions des grandes entreprises • Absence de groupe leader sur l'activité emblématique des microtechniques • Multiplicité d'acteurs et besoin d'améliorer la gouvernance de l'innovation de la part des pouvoirs publics • Faible concentration des interventions publiques en matière d'innovation • Faible proportion du nombre de chercheurs relevant des organismes nationaux en Franche-Comté • Faiblesse de la R&D publique • Difficultés à créer des passerelles entre la recherche et les entreprises et peu de diffusion de la recherche privée vers les PME • Restructuration insuffisamment avancée des Sciences Humaines et Sociales • PME peu innovantes 	Axes Transversaux	
		Renforcer le capital humain	
		Créer de l'activité nouvelle par l'innovation et l'entrepreneuriat	
		Favoriser les partenariats et coopérations	
		Diffuser la culture de l'innovation	
		Valoriser l'effet «frontières»	
		Accroître l'efficacité du système public d'accompagnement à l'innovation	
		DSI	
		Intégration et efficacité des systèmes énergétiques	
		Les microsystèmes	
Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux			
Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité			
Véhicules économes en ressources			
Les microtechniques et les marchés de luxe (bijouteries, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...)			
Les produits alimentaires durables du terroir			

GUADELOUPE




Chiffres Clés

Taux de création d'entreprise : 14.4% (16e rang national)

Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'espaces naturels classés au niveau international Secteur TIC dynamique avec un nombre important d'acteurs et d'infrastructures pour la taille du territoire Dynamique de création d'entreprises Formation professionnelle diplômante de qualité Création de nouveaux diplômés d'ingénieur et licences professionnelles Dispositif public de recherche important en comparaison des autres territoires l'Outre-Mer français Niveau d'innovation des entreprises équivalent à celui de la France hexagonale (étude CIS -INSEE 2012 auprès d'entreprises de 10 à 250 salariés) Mise en place d'une cellule technique d'accompagnement des projets innovants (Conseil Régional, DRRT, DIECCTE, AFD/OSEO) Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux partenariats avec les entreprises Présence d'une université Présence de structures dédiées à l'innovation : 2 instituts techniques agricoles, 1 pôle sur les énergies et les matériaux en milieu insulaire tropical adossé au pôle de compétitivité Capénergies (Synergile), RITA réseau d'innovation et de transfert agricole, organisme de valorisation des résultats de recherche, technopole en préparation et projet d'implantation d'une pépinière d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Région ultrapériphérique souffrant de l'insularité, d'une dépendance aux énergies fossiles et relativement exposé aux conséquences du changement climatique, marché restreint Faible PIB/hab et faible taux d'emploi qui se rapprochent lentement de la moyenne de l'UE 27 Prédominance du secteur tertiaire (84.9% en 2010) Tissu économique caractérisé par une forte proportion de TPE aux moyens financiers contraints et peu visibles Absence de grands donneurs d'ordres (notamment industriels) jouant un rôle d'entraînement Biodiversité du territoire faiblement valorisée Manque de débouchés locaux pour certains diplômés, fuite des cerveaux Relative faiblesse de l'innovation technologique, faible nombre de dépôts de brevets Faible interaction recherche/formation/entreprise Dynamique de clusters balbutiante Ecosystème de l'innovation en cours de structuration et faible taille des différentes équipes de recherche Manque de lisibilité des résultats exploitables issus de la recherche pour les entreprises Manque de lisibilité des politiques d'innovation Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, faible soutien méthodologique de l'innovation Faible mobilisation des outils financiers nationaux pour l'innovation : financements JEI, CIR, AAP... Partenaires financiers privés peu présents sur les projets innovants, capital-risque quasi inexistant Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés Faiblesse des structures de diffusion de la culture d'innovation, faible vulgarisation des innovations 	<p>Axes Transversaux</p> <p>Les TIC</p> <p>DSI</p> <p>Valorisation de la diversité des ressources insulaires</p> <p>Gestion et prévention des risques en milieu caribéen</p> <p>Promotion des industries créatives</p>

GUYANE				
Chiffres Clés	Taux de création d'entreprise en 2011 : 19.25% (1er rang national)			
	Nombre de chercheurs : 100			
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Explosion démographique : forte progression de la demande du marché intérieur avec une population jeune et dynamique • Position géographique stratégique : seule région française et européenne en Amérique du Sud et en région amazonienne • Ressources naturelles abondantes et variées (forêt, mines, ressources halieutiques, biodiversité) • Tissu économique dynamique • Activité spatiale comme locomotive des secteurs de hautes technologies et services associés • Entreprises de très haute technologie liées au Centre spatial guyanais (CSG) et à la présence de filiales de grands groupes (bâtiment, électricité, fret) • Bonne structuration et reconnaissance de l'excellence de la recherche menée en Guyane • Création d'une nouvelle université • Création de l'agence régionale du développement et de l'innovation « Guyane Développement Innovation » • Poids important de Guyane Développement Innovation et de l'Université de Guyane • Démarche d'innovation non technologique (fort potentiel d'initiative à l'innovation sociale) • Succès au PIA : Labex (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie exponentielle nécessitant des infrastructures et des services de bases supplémentaires : 43% de la population à moins de 20 ans • Manque de plateforme de communication sur les financements dédiés à l'innovation et sur les démarches à suivre • Manque de main d'œuvre qualifiée • Peu de fonctionnement en réseau (absence de cluster) et faible structuration des secteurs d'activités économiques et manque de collaboration • Insuffisance d'ouverture à l'international (forte concurrence avec les pays voisins et problématique de changement d'échelle pour les entreprises) • Tissu industriel local pauvre composé, essentiellement de TPE et avec une faible capacité à l'investissement et à l'innovation : agriculture, BTP, tourisme, spatial, or, activité artisanale, en déclin, exploitation forestière, pêche (manque de structuration) • Secteur de la recherche isolé et peu attractif : faiblesse des effectifs, peu de liens entre recherche publique et entreprises privées • Enseignement supérieur surtout tourné vers l'enseignement (peu de moyen pour les enseignants chercheurs) • Manque de soutien à l'innovation privée : accompagnement, coordination, financement, appui technique ou technologique • Difficulté pour mobiliser les outils d'innovation et méconnaissance de ces outils • Manque de culture scientifique et technique • Faible transfert de technologie et peu de projets d'innovation ; faible valorisation des résultats de recherche 	Axes Transversaux		
				Développer l'innovation sociale par le soutien aux acteurs de l'ESS
				DSI
				Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie
				Molécules actives
				Télé-application
				Gestion et exploitation de la biomasse
				Valorisation des ressources marines et des ressources primaires
				Agriculture et agro-transformation
				Valorisation des ressources forestières
		Gestion et surveillance de l'environnement		
		Ecoconstruction		
		Tourisme et ecotourisme		

HAUTE-NORMANDIE			
Chiffres Clés	DIRD : 679.232 M€ (14e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.4% (12e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1.2% (7e rang national)
	Nombre de chercheurs : 2997 (14e rang national)	Demandes de brevets européens : 214 (9e rang national)	Taux de création d'entreprise : 15.1% (14e rang national)
Atouts		Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de l'Île-de-France : marchés, centres de décisions et compétences • Nombreuses collaborations historiques avec les territoires limitrophes (Basse-Normandie, Ile de France, Grande Bretagne et Arc Manche) • 4e complexe portuaire européen • Projets d'envergure sur le territoire : Développement de l'axe Seine et développement de l'éolien offshore • 3e région industrielle française, très diversifiée : automobile, chimie et plasturgie, industries extractives, pharmaceutiques, équipements électriques, produits minéraux et métalliques bénéficiant de l'implantation de quelques grands établissements • 1ère région énergétique de France en termes d'emplois et de richesse • Rayonnement national au niveau de ses formations à travers ses universités et 7 écoles d'ingénieurs : PRES (Université de Caen, Rouen et Le Havre, ENSICAEN et INSA) • Structuration largement amorcée de la recherche (grands réseaux de Recherche, PRES) qui favorise sa visibilité • Importante recherche privée portée par quelques grandes entreprises • Mise en place de « Normandie Valorisation » porté par ComUE afin de suppléer l'absence de SATT • Acteurs de soutien à l'innovation sur toute la chaîne de valeur, coordonnés et animés par la SEI-NARI • Offre de financements pour l'innovation très complète qui permet d'accompagner les porteurs de projets à tous les stades (amorçage, valorisation, maturation et réseau de business angels structuré) • Présence de 3 pôles de compétitivité (Mov'éo, Novalog et Cosmetic Valley) 4 structures de transferts labellisées, 2 CRITT et 1 plateforme technologique • Succès au PIA : Equipex (2) Labex (2), IDEFI (2) 		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage supérieur au taux de chômage national (notamment au Havre) • Faible attractivité du territoire avec un solde migratoire négatif • Population jeune et peu qualifiée • Tissu économique composé d'activités traditionnelles, surtout de PME (98% en 2009), beaucoup de sous-traitants • PME peu sensibles à l'innovation et manque de ressources humaines qualifiées • Financements R&D portés en grande partie par la recherche privée • Nombre très restreint de JEI • 21e rang national pour le CIR • Recherche encore limitée et peu connectée au territoire, manque de valorisation de la recherche et de transfert de technologie : absence de SATT et 3 cellules de valorisation avec des moyens limités • Ecosystème qui génère un nombre limité de projets d'innovation • PIA peu impactant pour la région, 20e rang national en termes de financements obtenus au PIA 	<p>Axes Transversaux</p> <p>Dynamiser la valorisation pour générer plus de valeur ajoutée sur le territoire</p> <p>Faire de l'innovation un des leviers pour remédier à la problématique du passage de seuil pour les entreprises haut-normandes</p> <p>Favoriser la transdisciplinarité de la recherche et des filières pour stimuler l'innovation</p> <p>Transformer l'essai d'une innovation élargie (technologie et non technologique)</p> <p>Accompagner la montée en compétence des ressources humaines des entreprises</p> <p>Accroître l'attractivité du territoire haut-normand sur ses thématiques d'excellence</p> <p>DSI</p> <p>Nouvelles technologies en chimie et biologie appliquées à la santé et au bien être</p> <p>Efficacité des systèmes énergétiques et de propulsion</p> <p>Eolien</p> <p>Fiabilité des systèmes et composants dans les systèmes embarqués</p> <p>Multimodalité et performance logistique</p> <p>Vieillesse et performance des matériaux</p>

ÎLE-DE-FRANCE			
Chiffres Clés	DIRD : 17590.094 M€ (1er rang national)	Rapport DIRD/PIB : 3% (2e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 2% (3e rang national)
	Nombre de chercheurs : 97858 (1er rang national)	Demandes de brevets européens : 3113 (1er rang national)	Taux de création d'entreprise : 16.3% (6e rang national)
Atouts		Faiblesses	
<ul style="list-style-type: none"> Population nombreuse avec 12 millions d'habitants pour relever les défis du vieillissement, de la santé et du mieux-vivre 70 écoles et universités dispensant des formations informatiques et télécom et représentent 39% des effectifs de chercheurs français et enseignants/chercheurs en France 1er cluster européen dans les NTIC (24 000 entreprises et 423 000 emplois) devant les régions de Londres, Dublin, Barcelone et Munich 1er rang européen pour les publications Position scientifique de premier plan en Europe dans le domaine des technologies médicales Présence de nombreux acteurs de l'innovation sur le territoire 45% des emplois dans des industries créatives concentrés dans la région Fort Succès au PIA : Equipex (1), IRT (1), IEED (2) et SATT (2) 		<ul style="list-style-type: none"> Fortes disparités géographiques des territoires Nombre d'acteurs de l'innovation faible au regard du poids de la région dans le secteur de la mobilité/transport Décrochage sur la thématique de l'agro-alimentaire et agro-ressources par rapport au reste de l'Europe Paysage de l'ESRI francilien complexe et peu connu au niveau international Structuration insuffisante de la R&D peu développée dans les PME Financement de l'amorçage et du capital-risque insuffisamment développé comparé aux régions de Londres, Oxford, Cambridge ou San Francisco Faible création de start-up technologiques au regard du potentiel du niveau de recherche francilien 	
DSI/Axes transversaux			
Axes Transversaux			
L'optique Photonique			
La Robotique			
DSI			
Dispositifs médicaux			
Ingénierie des systèmes complexes et logiciels			
Véhicule décarboné et intelligent			
Eco-construction et quartiers à forte performance environnementale			
Création numérique			


LANGUEDOC-ROUSSILON³



Chiffres Clés	DIRD : 1580.885 M€ (5e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 2.5% (5e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.8% (13e rang national)
	Nombre de chercheurs : 7734 (7e rang national)	Demandes de brevets européens : 139 (15e rang national)	Taux de création d'entreprise : 17.8% (2e rang national)
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Important potentiel scientifique en recherche publique avec aux côtés des universités et des écoles, une forte implantation des organismes de recherche • Production scientifique de premier plan en biologie appliquée-écologie et biologie fondamentale • Pratique de l'interdisciplinarité en recherche • Environnement scientifique de grande qualité pour l'offre de formation à Montpellier • Participation au réseau FIGURE et forte mobilisation pour des labellisations Cursus Master en Ingénierie (C.M.I.) • Université de Perpignan bien identifiée dans deux secteurs : énergie solaire (CNRS) et environnements marins (OSU océanologique de Banyuls) • Forte implication à l'international, notamment avec les pays du Sud ; attractivité des formations de licence et master pour les étudiants étrangers • Bon dispositif régional d'accompagnement à la création d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire marquée par la juxtaposition des politiques de nombreux acteurs, sans réelle stratégie commune • Choix de certains organismes de privilégier une structuration nationale • Reconnaissance encore insuffisante des universités dans le multi-partenariat scientifique • Sciences Humaines et Sociales insuffisamment prises en compte dans la structuration de la recherche • Ouverture encore faible au monde économique et difficulté pour les universités de s'afficher comme des acteurs du développement économique local • Retard pour la production technologique (demandes de brevets européens) • R&D privée surtout concentrée dans les grandes entreprises • Opération Campus sans impact sur la structuration à l'échelle régionale 	Axes Transversaux	
		Entrepreneuriat et innovation	
		DSI	
		Thérapies innovantes et ciblées, diagnostic (notamment appliqué aux maladies chroniques et au vieillissement)	
		Transition industrielle et énergétique	
		Acquisition de données Traitement et visualisation des données numériques	
		Productions et valorisations innovantes et durables des cultures méditerranéennes et tropicales	
		H2O : (Grand et Petit cycle de l'eau, solutions pour l'identification et la gestion concertée des ressources, la réutilisation de l'eau)	
Économie littorale			

³ Source : DRRT Languedoc-Roussillon (informations insuffisantes dans le diagnostic de la SRI-SI)

LIMOUSIN			
Chiffres Clés	DIRD : 164.019 M€ (21e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 0.9% (18e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.5% (17e rang national)
	Nombre de chercheurs : 992 (21e rang national)	Demandes de brevets européens : 49 (21e rang national)	Taux de création d'entreprise : 12.9% (24e rang national)
Atouts		Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de vie reconnue (1er rang national en termes de l'indicateur santé social et 8e rang national en termes de développement humain) • Secteur agroalimentaire 1er secteur industriel en termes d'emploi • Ressources forestières importantes (Douglas) • Mise en œuvre de conditions d'élevage uniques en France favorables à la préservation de l'environnement et de la biodiversité tout en respectant une production de grande qualité (label rouge) • Fort potentiel dans le secteur de la Silver Economy (territoire d'expérimentation, 1er prix « Senaer » en 2007 des meilleures pratiques en amélioration du bien-être des personnes âgées, Label Living Lab ENOLL) • Compétences reconnues dans le domaine des techniques et technologies céramiques (notamment céramiques fines sur le marché du luxe) et forte concentration d'acteurs (environ 20% des effectifs nationaux en céramique fine en 2009, pôle de compétitivité, formation unique en Europe (ENSCI)) • Excellence de la recherche et de la formation dans le domaine des hautes technologies électroniques et photoniques. et forte dynamique d'innovation. (2e rang national en termes de demande de brevets en électronique/électricité) • Reconnaissance nationale, européenne et internationale de la recherche académique dans les biotechnologies • Compétence « génétique animale » unique en France • Création du PRES Limousin-Poitou-Charentes • Pôles de compétitivité: Elopsys, Ceramique, Viameca, Cancer Biosanté et S2E2 • Succès au PIA : Labex (1), IRT M2P, projet ICARE et projet IMODI 		<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de vie de la population (19e rang des régions françaises pour le PIB par habitant) • Population rurale (38% de la population en zone rurale) ce qui induit une difficulté d'accès aux services et usages numériques (notamment du fait du coût du déploiement du très haut débit) • Poids de certains secteurs par rapport à l'économie régionale : Agriculture, IAA, Artisanat, Construction, Electrique/Electronique et le Bois • Agriculture et agroalimentaire sont en perte de vitesse en Limousin • Faible nombre d'ETI et de grandes entreprises en Limousin • Tissu d'entreprises relativement peu innovant dans les secteurs traditionnels (agroalimentaire) • Cloisonnement des filières de formations • Offre de formation encore peu visible au niveau national et international, sur certains secteurs • Insertion professionnelle des jeunes diplômés difficile en Limousin en dépit d'une offre de qualité • Manque de dynamique collaborative entre les acteurs de l'innovation dans certaines filières ou domaines S3 (génétique animale par exemple) • Forte concurrence sur des domaines clés d'innovation : écoconstruction, hautes technologies électroniques et photoniques 	<p style="text-align: center;">Axes Transversaux</p> <p style="text-align: center;">Diffusion de l'innovation dans l'ensemble de l'économie : industrie agroalimentaire, métallurgie/mécanique, papeterie/imprimerie</p> <p style="text-align: center;">Numérisation des services en milieu rural et infrastructures associées</p> <p style="text-align: center;">DSI</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Biotechnologies</div> <div style="background-color: #8bc34a; color: white; padding: 5px; text-align: center;">service de la santé humaine et animale</div> </div> <div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 5px;">Economie du bien vieillir</div> <div style="background-color: #8bc34a; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 5px;">Technologies électroniques et photoniques et leurs applications</div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <div style="background-color: #546e7a; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Techniques et technologies céramiques et leurs applications</div> <div style="background-color: #ff9800; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Génétique animale, élevage et produits transformés</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <div style="background-color: #00796b; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles</div> <div style="background-color: #ff9800; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Economie créative</div> </div>

LORRAINE			
			
Chiffres Clés	DIRD : 671.791 M€ (15e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.2% (15e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.5% (18e rang national)
	Nombre de chercheurs : 3858 (12e rang national)	Demandes de brevets européens : 155 (12e rang national)	Taux de création d'entreprise : 15.9% (12e rang national)
Atouts		Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Importance du phénomène frontalier et dynamique de coopérations à l'échelle de la « Grande Région » (Sarre, Luxembourg, Wallonie et Rhénanie-Palatinat) • Positionnement stratégique sur des axes de communication majeurs • Poids industriel important et savoir-faire historique de l'industrie mécanique • 10e région exportatrice, notamment grâce à l'implantation de groupes à capitaux étrangers. (3e région en matière d'excédent commercial : Allemagne pour principal partenaire commercial) • Production scientifique reconnue : sciences de l'ingénieur, matériaux et polymères, énergie, génie-chimique et industriel, physique solide, biogénierie • Expertise forte en recherche fondamentale, en recherche clinique et en matière de ressources (cohortes et équipements spécifiques de pointe) dans le secteur de la santé (équipes de recherche reconnues à l'international) • Nombreux outils d'appui au transfert de technologies (IRT M2P, CEA Tech, plateforme d'innovation INORI, Institut Lafayette, CRT, CRITT, RDI, etc.) • Panel d'outils de financement de l'innovation, spécifique en région (de la maturation au développement industriel) • Réseau de Business Angels structurant au niveau de la « Grande Région » • Création d'un fond d'amorçage interrégional (Nord-Pas-De-Calais, Picardie et Champagne-Ardenne) • 3 pôles de compétitivité bi-régionaux, 4 grappes d'entreprise et 12 filières stratégiques régionales • 1 Living Lab labellisé ENOLL, 7 projets de Fab Lab déposés • Succès au PIA : Labex (3), SATT (1), IRT (1), ARI (1) 		<ul style="list-style-type: none"> • Sous exploitation de la position frontalière de la Lorraine • Viellissement de la population • Tissu industriel majoritairement composé de TPE/PME • Perte de 2 rangs au niveau national du classement des régions exportatrices • Plus de 80% des exportations réalisées en Europe (Zone Euro et Hors Zone Euro) • Faible taux de création d'entreprises • Forte densité d'acteurs de l'innovation mais manque d'une chaîne d'appui à la création structurée, peu de projets européens au 7e PCRD • Dépenses de R&D privées insuffisantes • Difficulté à mobiliser les PME au titre des FUI • Faible valorisation de la recherche publique • Déficit de dynamique partenariale de long terme entre les entreprises et avec les laboratoires 	Axes Transversaux
			Mettre en réseau les acteurs pour favoriser la lisibilité, l'émergence de projets et la visibilité des PME
			Renforcer les dispositifs favorisant la différenciation et l'innovation au service des entreprises lorraines
			Faire du numérique un levier de développement et d'innovation
			Développer l'ingénierie financière au service de l'innovation et du développement des PME
			Mettre en oeuvre et préparer la spécialisation de demain
			Développer l'innovation sociale via notamment les acteurs de l'ESS
			Développer l'innovation partenariale
			Développer la culture et la capacité d'innovation, d'entrepreneuriat et d'internationalisation
			Se doter d'une gouvernance élargie, participative et performante
Mettre en oeuvre un système de veille, de monitoring et d'évaluation			
DSI			
Développer une chaîne d'activités dans le secteur de la santé intégrant prévention, diagnostic précoce et traitement qui regroupe les acteurs, les technologies et systèmes			
Valoriser les outils industriels, les centrales énergétiques et les infrastructures spéciales en maintenance ou en fin de vie			
Favoriser la détection, l'extraction, l'exploitation, la valorisation et le recyclage des ressources naturelles, en développant une gestion durable de l'énergie			
Concevoir et proposer des matériaux et des procédés avancés pour les industries de masse			
Accélérer la mise sur le marché des produits et services destinés à améliorer la compétitivité, la qualité, la sûreté de l'outil productif industriel et du traitement des connaissances			

MARTINIQUE



Chiffres Clés

Taux de création d'entreprise : 11.4%
(26e rang national)

Atouts

- Des processus d'innovation qui relèvent surtout de l'innovation incrémentale (tropicalisation des produits, etc.)
- Présence d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche : UAG avec 6 laboratoires de recherche, à dominante sciences humaines et sociales et axée sur le développement de l'innovation sociétale, école d'ingénieur SUP INFO, école de commerce, CHU de Martinique, Grands organismes (BRGM, INRA, IFREMER, CIRAD, IRD, IRSTEA), Institut Physique du Globe de Paris, Météo France, etc.
- Présence d'équipes de recherche pluridisciplinaires
- Existence de pôles d'excellence en agro-environnement, agro-transfert, risques naturels et énergies durables
- Equipements de laboratoire de niveau européen dans un environnement caraïbes
- Présence d'acteurs au service du transfert de technologie et du développement de l'innovation : Technopole CACEM, Campus agroenvironnemental Caraïbe, chambres consulaires, zones d'activités à vocation technopolitaine en projet, stations d'expérimentation, projet de création d'une Agence Régionale de l'Innovation
- Structuration en réseau récente et émergente
- Nombreuses collaborations des équipes martiniquaises avec des équipes nationales et internationales
- Existence d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (PRAM) réunissant plusieurs organismes
- 2 grappes d'entreprises (Performance SAP, Ino-vagro) et 1 cluster sur les secteurs: logistique, agroalimentaire et service à la personne

Faiblesses

- Contraintes territoriales qui freinent le développement : insularité, éloignement de l'Hexagone et de l'Europe, faible superficie, climat difficile, dépendance aux importations
- Situation sociodémographique préoccupante : taux de chômage supérieur à 20%, population vieillissante, etc.
- Prédominance du secteur tertiaire (74.7% des emplois en 2010) et surreprésentation des secteurs de l'administration publique et de l'agriculture
- Sous-représentation de l'industrie et baisse de la proportion des effectifs dans l'industrie
- Dominante de TPE sur le territoire : 99.5% d'entreprises de moins de 50 salariés
- Tissu économique peu enclin à innover (faible densité relative d'acteurs de l'innovation, base productive faible, pas de pôle de compétitivité, de SATT, ni d'Institut Carnot, etc.), DIRD/PIB faible (0.83% en 2006 et 2011), faible part de la recherche privée, faible nombre de brevets, faible succès dans les appels à projets nationaux et européens
- Manque de visibilité des activités de recherche au plan local et national
- Absence de structure de valorisation universitaire et de la recherche
- Connexion et collaboration insuffisantes entre la base scientifique et le tissu économique, malgré des efforts récents
- Offre de soutien à l'innovation insuffisante : offre immobilière en retrait, accompagnement des porteurs de projet à professionnaliser, financement insuffisant des projets et du haut de bilan

DSI/Axes transversaux

Axes Transversaux

Développer la culture de l'innovation

Accompagner les projets innovants

Poursuivre la construction de l'écosystème d'innovation

Mettre en œuvre une gouvernance et communication efficace autour de la S3


DSI

Valorisation économique des produits issus des ressources endogènes et des filières intégrées

Valorisation économique de l'expérience issue de la gestion et prévention des risques majeurs

Méthodes et outils de régulation des relations sociales

Edition de services et applications numériques et logiciels

MAYOTTE				
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse des ressources naturelles : lagon, forêt, fort taux d'ensoleillement etc. • Position géographique stratégique au sein du canal du Mozambique • Infrastructures diversifiées, présence de structures portuaires • Potentiel touristique • Croissance économique soutenue • Dynamique de création d'activités • Secteur du transport porté par le développement du trafic routier • Présence d'acteurs liés à la recherche : Ifremer, BRGM, Ademe, RITA Mayotte, CIRAD, centre universitaire et association de doctorants • Projets innovants autour des énergies renouvelables • Projet de Pôle d'excellence rurale (recherche, innovation, commercialisation, tourisme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taille du territoire, faible population (220 000 habitants), éloignement de l'espace européen • Marché local étroit • Infrastructures de base incomplètes • Faible niveau de qualification et déficit de main d'œuvre locale en matière d'innovation • Tissu industriel et artisanal peu développé • Dépendance de l'économie à la commande publique • Prédominance des TPE dans le tissu économique local • Présence indirecte des organismes de recherche publics et privés, absence de tout organisme de transfert, d'interface ou d'appui à l'innovation, équipes de recherche de petites tailles dont la majorité sont basées à la Réunion • Absence de structures de soutien intervenant sur les principaux processus de la chaîne d'innovation : valorisation, transfert de technologies • Coopération limitée entre les acteurs de l'écosystème d'innovation • Manque de stratégie d'innovation et de vision des filières porteuses et faible accompagnement des entreprises pour l'innovation • Innovation à faible contenu technologique 	Axes Transversaux		
				Technologies de l'information et des télécommunications
				Mobilité, services logistiques liés aux problématiques du transport
				DSI
				Exploitation durable de la mer et développement des activités maritimes
				Agriculture et agro transformation
				Production et efficacité énergétique
				Valorisation du patrimoine naturel et culturel
				Valorisation des ressources primaires
				Economie sociale et solidaire (ESS) et aide à la personne

MIDI-PYRÉNÉES



Chiffres Clés	DIRD : 3483.223 M€ (3e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 5% (1er rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 3.7% (1er rang national)		
	Nombre de chercheurs : 18792 (3e rang national)	Demandes de brevets européens : 306 (6e rang national)	Taux de création d'entreprise : 15.5% (11e rang national)		
Atouts		Faiblesses		DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Forte dynamique démographique : avec une part élevée de population active • 1e région française en matière de croissance du PIB sur 2000-2010 • Mutation profonde du tissu économique vers des activités à une plus forte valeur ajoutée • Système productif structuré par trois filières bénéficiant de l'implantation de grands leaders mondiaux: aéronautique et espace, TIC et agro-industrie • Dynamique internationale : 4e région française pour l'accueil d'investissements internationaux en 2011 • « Medium High » sur l'échelle européenne du Regional Innovation Scoreboard • 6ème rang national pour le nombre de Jeunes Entreprises Innovantes en 2011 • Excellence de la recherche en Midi-Pyrénées : 110 structures de recherche, 4e rang national pour les dépôts de brevets, soutien déterminant de l'ANR, part importante de la recherche privée • Politique d'innovation ambitieuse et partagée avec des dispositifs de soutien qui couvrent les étapes du cycle de vie des projets et une offre large de financements au bénéfice de projets innovants • Réseau dense de structures de transferts et d'appui (PRES Université de Toulouse, IRT-AESE, la SATT Toulouse Tech Transfert ...) • Intégration dans les réseaux européens de RDI • 8 Pôles de compétitivités (Aerospace Valley, Cancer Bio Santé, Agrimip Innovation, Eau, Elo-phys, DERBY, pôle européen de la céramique, Viaméca), grappes (6) et clusters dynamiques • Succès sur les PIA : Equipex (7), Labex (11) et IRT (1), SATT Midi-Pyrénées 		<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la création d'entreprise : 14% par rapport à 2010 est enregistrée • Concentration des compétences sur l'agglomération toulousaine • Difficultés de mise en adéquation de l'offre et de la demande en matière de formation professionnelle • Nombreuses PME encore en marge de l'innovation et peu ouvertes à l'international (participation modeste aux projets européens type PCRD) induit par la faible connaissance des PME en matière de management de l'innovation et de gestion de projets innovants • Coordination dans les structures de transfert à renforcer • Homogénéisation en cours du dispositif d'accompagnement de l'innovation • Effet réseau et professionnalisation à renforcer au sein des acteurs « facilitateurs » de l'innovation 		Axes Transversaux	
				Engager une spécialisation raisonnée en Midi Pyrénées	
				Encourager l'innovation collaborative	
				Favoriser l'innovation sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire régional	
				Intensifier la valorisation de la recherche publique sur le territoire, piloter le transfert technologique	
				Communiquer sur une offre SRI co-construite avec les acteurs de l'innovation	
				Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux	
				DSI	
				Recherche translationnelle en oncologie et gérontologie	
				Ingénierie cellulaire et médecine régénérative	
Biotechnologies Industrielles pour la valorisation du carbone renouvelable					
Systèmes embarqués					
Innovation de la chaîne agroalimentaire territorialisée					
Couplage matériaux/procédés avancés pour l'aéronautique et diversification					

NORD - PAS-DE-CALAIS

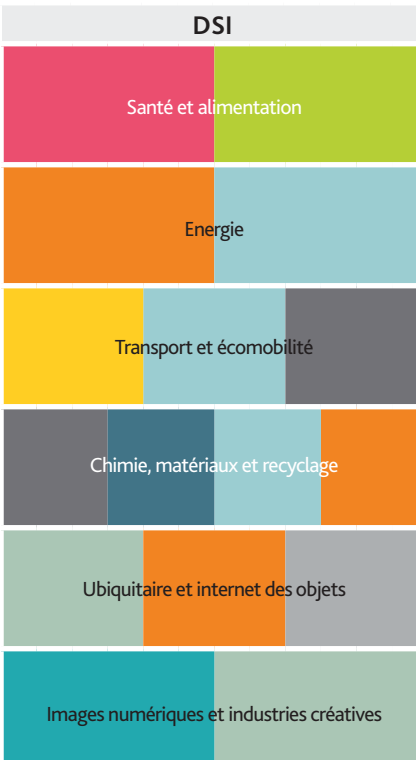


Chiffres Clés	DIRD : 882.897 M€ (11e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 0.9% (20e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.5% (21e rang national)
	Nombre de chercheurs : 5919 (9e rang national)	Demandes de brevets européens : 176 (10e rang national)	Taux de création d'entreprise : 16.7% (4e rang national)

Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux
--------	------------	-----------------------

- **Position géographique avantageuse**, au cœur de décisions européennes
- **Label EER** (European Entrepreneurial Region) pour sa stratégie régionale au service de l'entrepreneuriat et de l'innovation en 2013
- **4ème région exportatrice et importatrice** de France
- **Pôle de formation important** : 6 universités, 16 écoles d'ingénieurs, 8 écoles de commerce, de gestion et de journalisme et un Institut des Etudes Politiques
- **Mise en place de l'espace prospectif et stratégique de l'enseignement supérieur et du parlement du savoir** en 2013
- **Potentiel d'innovation** : 5ème rang national dans le domaine des TIC (effectifs salarié et nombre d'entreprises) et 4ème rang nationale pour les services aux entreprises (5% de l'emploi français)
- **Croissance de l'effort en dépenses de R&D**, (classement DIRD +2 places en 5 ans)
- **Production scientifique de haut niveau reconnue dans plusieurs secteurs d'excellence** : biologie, santé, physique, mathématiques, transports, chimie des matériaux, catalyse, nanotechnologies et photonique, physico-chimie de l'atmosphère.
- **8e rang national pour les effectifs de recherche publique**
- **Dynamique entrepreneuriale retrouvée** qui se traduit par un nombre croissant de créations d'entreprises
- **Dispositif de pilotage de l'innovation** initié en 2007 avec Jinnove.com et intensifié en 2011 avec la mise en place d'un comité régional de pilotage de l'innovation
- **Système d'innovation dense** : structures d'accompagnement, transfert et valorisation (70 opérateurs)
- **7 pôles de compétitivité** (Aquimer, MAUD, Industries du commerce, Nutrition santé longévité, Up-TEX, I-Trans et Team²), dont **1 à vocation mondiale**
- **31 projets labellisés au titre de PIA** : Equipex (10), Labex (7), projets d'initiatives de formation innovante, l'IRT (1), IEED (1)
- **Déficit d'image stigmatisant le tissu économique**, la situation sociale et le cadre de vie
- **Taux de chômage** supérieur à la moyenne nationale
- **Pôle de formation important, mais qui profite faiblement au territoire** (7,3% des ingénieurs français formés dans la région et seuls 3,3 % d'entre eux sont en activité au Nord - Pas-de-Calais)
- **Tissu économique principalement porté par des PME** sur des secteurs de moyenne ou faible technologies, peu enclin à innover
- **Région attractive pour les investissements étrangers**, pour les projets de production, d'assemblage et de logistique, mais de manière moindre pour les projets de R&D ou à « haute intensité technologique »
- **Faibles efforts de R&D dans les grandes entreprises** (à quelques exceptions près de pépites industrielles)
- **13ème rang de densité scientifique et faible présence des EPST** (ex. CNRS) et EPIC (Ex. CNES ou CEA)
- **Mise en place encore récente de dispositifs de financement d'innovation non technologiques**
- **Faible articulation entre les entreprises et les acteurs de la recherche et des carences dans la culture d'innovation et les outils de management**

- Axes Transversaux**
- Faire évoluer les pratiques régionales vers plus d'entrepreneuriat et de prise d'initiative
 - Intégrer, le plus en amont possible dans les réflexions, la problématique du développement durable et de la nécessité d'un nouveau modèle de développement
 - Innover par et pour les services
 - Attirer des investissements «à haute intensité technologique», changer l'image de la région
 - Mieux accompagner et mieux financer l'innovation, notamment en soutenant le développement de stratégies de filières et l'ingénierie de projets
 - Renforcer le potentiel de recherche publique et privée et les pratiques de valorisation et de transfert
 - Renforcer les partenariats avec les ressources d'excellence d'autres régions européennes



PAYS DE LA LOIRE




Chiffres Clés	DIRD : 1125.284 M€ (9e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.2% (16e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.7% (15e rang national)		
	Nombre de chercheurs : 7209 (8e rang national)	Demandes de brevets européens : 229 (8e rang national)	Taux de création d'entreprise : 16% (18e rang national)		
Atouts		Faiblesses		DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme démographique important • Bonne attractivité territoriale • 5e rang national en termes de PIB (2010) • 2e rang national pour le taux d'emploi (2010) • Appareil productif diversifié : 78.5% des emplois dans le tertiaire et 19.7% dans l'industrie • 3e région industrielle française • Economie diversifiée avec trois types de filières : filières porteuses (Biothérapies, Ecotechnologies, Informatique) ; filières traditionnelles (IAA, habitat /construction, végétal, mode) ; filières hétérogènes (électronique, bois, marché de l'enfant) • Modèle de développement qui repose sur la mise en réseau et le jeu collectif des PME et sur des initiatives collaboratives : • 3e rang national pour le nombre d'entreprises ayant bénéficié du Crédit Impôt Recherche • Tissu d'établissements d'enseignement supérieur dense et diversifié • Croissance de la DIRD +50% entre 2003 et 2009, augmentation des publications internationales de +35% entre 2008 et 2013 • Progression de la DIRDA +40% entre 2004 et 2010 (contre 25% au niveau national) • 150 laboratoires de recherche, 4 technopoles, plus de 40 Plateformes Régionales d'Innovation et promotion de l'outil Design pour l'innovation (cantine, ruches numériques atelier collaboratif de fabrication numérique), 1 Living Lab, Plateforme Régionale d'Innovation Design • 9 pôles de compétitivité (Images et Réseaux, Végépolys, Atlanpole Biothérapies, Elastopole, EMC2, iDforCAR, Valorial, S2E2, Pôle Mer Bretagne) dont 3 à vocation mondiale • Succès au PIA : Labex (1), Equipex (1), IRT (12), IEED(1), et IDEFI (2) 		<ul style="list-style-type: none"> • PME nombreuses avec des faibles capacités d'investissement dans la R&D • Dispositif de recherche en retrait par rapport au poids économique de la région • Système d'innovation à renforcer : complémentarités entre les acteurs à améliorer au sein d'un système dense ; structures de valorisation dispersées ; absence de plateformes techniques dans certains domaines (IAA, informatique, etc), offre de conseil privée sous dimensionnée, non structurée et peu tournée vers l'innovation • Retard en matière de recherche : faible présence des organismes nationaux de recherche publique • Faible utilisation des mesures favorisant l'intégration des jeunes diplômés dans la R&D au sein des entreprises • Jeunesse et fragilité des dynamiques collectives 		Axes Transversaux	
				Promouvoir une vision collective pour une feuille de route partagée	
				Accroître la connexion des Pays de la Loire au monde	
				Encourager les dynamiques collectives	
				Valoriser la construction d'un parcours de l'innovation pour tous	
				Soutenir la formation, la recherche et le développement technologique afin de rattraper le retard structurel des Pays de la Loire	
				Créer et amplifier les conditions d'un territoire créatif, expérimental et entreprenant	
				Passer d'un savoir-faire à une expérience reconnue dans la gestion des fonds européens	
				Mobiliser les fonds européens au service des projets des ligériens	
				Une implication ciblée au sein des réseaux européens	
Des coopérations interrégionales à renforcer et à construire					
Une approche mieux coordonnée de la Bretagne et des Pays de la Loire pour la recherche et l'innovation					
DSI					
Les thérapies de demain et la santé					
Les industries maritimes : des constructions et des énergies nouvelles					
L'informatique et l'électronique professionnelle : des compétences et des solutions pour une économie et une société numériques					
L'alimentation et les bio-ressources : des attentes des consommateurs jusqu'aux systèmes de production agricole					
L'émergence et la diffusion des Technologies Avancées de Production pour une transformation de l'industrie					
Le design et les industries culturelles et créatives : pour un rapprochement entre création et innovation					



PICARDIE

Chiffres Clés			
DIRD : 554.475 M€ (16e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 1.2% (14e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1% (11e rang national)	
Nombre de chercheurs : 2968 (15e rang national)	Demandes de brevets européens : 158 (11e rang national)	Taux de création d'entreprise : 16% (7e rang national)	
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> Situation stratégique au cœur de l'Europe Population jeune Progression de l'offre de formation Importance de l'industrie : savoir-faire industriel reconnu, 20% d'emplois industriels, Industrie orientée vers le commerce international Agriculture spécialisée et compétitive qui se caractérise par des filières organisées et des exploitants bien formés Secteurs économiques innovants s'appuyant sur une R&D privée forte Politique de niches et de domaines d'excellence en matière d'innovation (chimie et bio-raffinerie du végétal, stockage de l'énergie, etc) 4e rang national d'effort vers la recherche et le transfert de technologie (Conseil Régional) Réseau d'acteurs centré sur les axes prioritaires de la SRI-SI : 1 université numérique 1 Pépite des centres techniques (CETIM, CVG, Agro-transfert, CRITT-polymères, CoDEM) et 1 EPIC à dimension nationale (INERIS) 2 pôles de compétitivité (IAR et I Trans), 3 grappes d'entreprises Succès au PIA : Labex (2), Equipex (2), IRT (1) ; IEED (1), Plateforme mutualisée d'innovation (1) (IMPROVE) 	<ul style="list-style-type: none"> Région rurale souffrant d'un manque d'accessibilité (aménagement numérique, etc.) Faible niveau de compétences, de formation et de qualification des salariés Forte migration des étudiants vers les régions limitrophes Déficit d'attractivité et forte dépendance du tissu économique vis-à-vis de l'extérieur Fragilité du tissu économique reposant sur un volume important de sous-traitants de petite taille et des entreprises au fort taux de défaillance Segmentation de l'agriculture et de l'industrie qui renforce la vulnérabilité aux aléas de la conjoncture Faible développement de l'économie touristique Peu d'entreprises de hautes technologies Faible poids de la recherche publique Insuffisance des dispositifs de valorisation/incubation Manque de coordination et d'efficacité de l'écosystème d'innovation : peu d'entreprises visitées, peu de prestations Technologiques Réseau prescrites et faible remontée de projets Faible culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat 	<p>Axes Transversaux</p> <p>Intégrer à l'ensemble des domaines de spécialisation, la maîtrise des risques chroniques et accidentels ainsi que leurs impacts environnementaux</p> <p>Développer de nouveaux outils numériques et la généralisation de leur utilisation. Maîtriser les systèmes de systèmes</p> <p>Promouvoir les sciences humaines et sociales dans l'approche interdisciplinaire des grands défis sociétaux</p> <p>Incarner l'ambition d'excellence vers les marchés et les territoires: Picardie Technopôle</p> <p>Renforcer les dispositifs favorisant la différenciation et l'innovation</p> <p>Favoriser le développement des entreprises : de la découverte entrepreneuriale à l'internationalisation</p> <p>DSI</p> <p>Chirurgie reconstructrice et santé/technologies</p> <p>Bioéconomie et raffinerie territorialisée</p> <p>Mobilité et urbanité</p> <p>Véhicules intelligents et systémique de la mobilité des voyageurs et marchandises</p> <p>Innovation sociale</p>	

POITOU-CHARENTES			
Chiffres Clés	DIRD : 386.972 M€ (19e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 0.9% (19e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 0.5% (19e rang national)
	Nombre de chercheurs : 2315 (19e rang national)	Demandes de brevets européens : 104 (18e rang national)	Taux de création d'entreprise : 16% (19e rang national)
Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> 15e région en termes de PIB Diversité du tissu économique composé de nombreuses filiales de grands groupes Potentiel scientifique en sciences pour l'ingénieur, géosciences, sciences de l'environnement et transport Effort de structuration de l'Enseignement Supérieur et Recherche avec le PRES Important nombre de CRITT (7) Dynamisme de l'incubateur régional et bonne relation avec le monde académique Structuration en clusters/grappes d'entreprise sur la quasi-totalité des secteurs clés PME innovantes dans les industries automobile, aéronautique, ferroviaire et nautique Initiative pour soutenir l'innovation non technologique (approche par le design) Ecosystème existant sur le numérique et l'industrie culturelle : 2 grappes d'entreprises, CRITT, un cluster, un laboratoire reconnu internationalement, des écoles existantes (ENJMIN, EESI) Succès au PIA : SATT (1) Labex (1) Equipex (2) 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du PIB/hab (18e rang national) Tissu de PME/TPE peu innovant (93% des entreprises) Faible niveau du taux de création d'entreprise Faible attractivité, peu d'IDE et difficultés de recrutement Forte présence des industries traditionnelles Eloignement des grands décideurs, manque de sièges sociaux Faiblesse de la DIRD et de la DIRD privée Classée « moyennement innovante » à l'échelle européenne Faible présence d'acteurs de l'innovation Manque de structuration de l'écosystème de l'innovation : acteurs cloisonnés, absence de plateforme technologique, manque de cohérence entre thématiques scientifiques/filières économiques phares, faible stratégie collective, et manque de coordination des efforts d'innovation Retard sur le développement à l'international et à la participation aux projets européens Manque de valorisation des résultats au sein du tissu économique local Absence de pôles de compétitivité et dimension marché/innovation à renforcer dans les clusters existants 	Axes Transversaux	
		Le développement et la culture de l'innovation dans les entreprises (incubations de projets-innovants - accompagnement des PME dans leurs démarches, mise en réseau)	
Développer l'innovation sociale et le capital humain			
Utiliser des outils numériques au service de l'innovation			
DSI			
		Santé environnement et qualité alimentaire	
		Numérique éducatif et industrie culturelle	
		Transports performants : réduction de l'empreinte environnementale, matériaux durables, éco-mobilité	
		Chimie verte ressources durables	
		Bâtiment durable énergies	

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Chiffres Clés	DIRD : 2915 M€ (4e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 2% (7e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1.2% (8e rang national)
	Nombre de chercheurs : 17904 (4e rang national)	Demandes de brevets européens : 489 (3e rang national)	Taux de création d'entreprise : 16.6% (5e rang national)

Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux
--------	------------	-----------------------

- **Attractivité de la région** et intégration régionale au bassin méditerranéen
- 2ème région française pour la **création d'entreprises**
- **Profil polyvalent** (absence de spécialisation) avec des compétences transverses qui permet de résister aux chocs exogènes
- Place de choix sur les **industries émergentes** au niveau européen (éco-industries, industries créatives, industries maritimes, etc)
- Forte **présence du secteur tertiaire**
- **Poids important de l'ESS** (13,6% des salariés du privé)
- 3e régions françaises pour **l'accueil d'étudiants**
- Présences de **grands projets structurants** (ITER)
- 3 fois plus de **start-ups et de JEI** que la moyenne nationale, positionnées sur des industries émergentes
- **Excellence scientifique** reconnu au niveau international
- **Enseignement supérieur généraliste** spécialisé en Droit, en Sciences Politiques, en Sciences Economiques, en Santé-Médecine-Pharmacie, en Commerce, en STIC et Odontologie
- **Offre de services d'innovation** riche
- Amorce de **l'approche «marché» par les usages**
- Logique de **fonctionnement en réseau : 11 pôles de compétitivités** (Optitec, SCS, Pôle Mer Méditerranée, Pegase, Capénergies, Eurobiomed, Pôle Risques, PASS, Trimatec, Eau et Terralia) et 5 PRIDES non pôles (GREEN, Novachim, Pôle Services à la Personne, PRIMI (Image Multimédia et internet) et Tourisme d'affaires et de congrès) sur des domaines dépassant l'innovation technologique (export, usages des TIC, RH, responsabilité sociale et environnementale des entreprises)
- **Succès au PIA** : IEED (1), SATT (1)

- **Déficit d'infrastructures publiques** (contraintes foncières fortes), insuffisance des transports en communs, engorgement des voies de communications, insécurité touchant certaines zones d'activités
- **Tissu économique fragmenté** constitué d'entreprises de petite taille avec peu d'ETI
- **Difficultés de recrutement** sur certains métiers à haut niveau de qualification
- **Déficit de formations ingénieurs** et des techniciens de niveau BTS
- **Poids faible de l'industrie** alors que les services représentent 80% des emplois et de la valeur ajoutée
- **Polarisation des activités d'innovation** autour des grands centres métropolitains : Aix-Marseille, Nice-Sophia-Antipolis et Toulon
- **Sous-capitalisation structurelle des entreprises**
- **Excellence scientifique** pas suffisamment valorisée
- **Offre de services d'accompagnement** riche mais encore trop **peu lisible** pour les entreprises et présentant encore une trop faible coordination avec le privé
- **Manque d'outils d'innovation** pour accompagner la phase aval et la mise sur le marché




RÉUNION



Chiffres Clés

Taux de création d'entreprise : 17.48%
(3e rang national)

Atouts	Faiblesses	DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche publique et centre de recherche nationaux présents: CIRAD, IRD, IFREMER, antenne BRGM, CRVOI (maladies émergentes) • Equipements d'observation et de recherche de rang mondial • Domaines phares de recherche : écologie, biodiversité, énergie, santé, science humaine et sociale • Dynamique d'interactions entre les acteurs de l'écosystème • Large dispositif d'accompagnement des porteurs de projet • 1 pôle de compétitivité (QUALITROPIC) et 6 clusters • Succès au PIA : ITE (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Population jeune mais part des plus de 60 ans en augmentation constante • Poids dominant des services (81%), Agriculture (2%), Industrie et BTP (17%) • Faible taux d'emploi (43% contre 63% pour la moyenne nationale) • PIB/hab en moyenne 30% inférieur à la moyenne nationale • Tissu large de TPE (85% dont 66% de travailleurs indépendants sans salarié) ayant une faible culture d'innovation • Jeunesse de l'écosystème RDI • Manque de lisibilité et système d'innovation trop complexe • Dynamique d'innovation non-suffisante et faible taux d'innovations techniques • R&D essentiellement publique (1400 ETP, 3 fois inférieure à la moyenne nationale) et R&D privée quasi inexistante • Importance des besoins d'accompagnement et de suivi des projets innovants • Manque de structuration de l'écosystème d'innovation malgré la présence de nombreuses structures 	<p>Axes Transversaux</p> <p>Développer et mobiliser les talents du territoire</p> <p>Renforcer la proximité pour développer idées et projets : l'enjeu de l'intelligence territoriale</p> <p>Faciliter et améliorer le parcours des porteurs de projets grâce à un accompagnement ouvert, différencié et intégré</p>
		<p>DSI</p>
		<p>Plateforme agile de transformation vers une économie de la connaissance numérique et décarbonée</p>
		<p>Production d'émotions en eco-tourisme expérientiel</p>
		<p>Production de solutions en bio-économie tropicale au service de l'économie du vivant</p>

RHÔNE-ALPES				
Chiffres Clés	DIRD : 5293.232 M€ (2e rang national)	Rapport DIRD/PIB : 2.8% (3e rang national)	Rapport DIRDE/PIB : 1.8% (4e rang national)	
	Nombre de chercheurs : 29597 (2e rang national)	Demandes de brevets européens : 1400 (2e rang national)	Taux de création d'entreprise : 15.6% (10e rang national)	
Atouts		Faiblesses		DSI/Axes transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Maillage urbain important connectant 8 métropoles et un tissu universitaire puissant avec de grands laboratoires de recherche • Tissu économique varié comportant des territoires spécialisés (Oyonnax, Vallée de l'Arve) et un tissu industriel bénéficiant de l'effet d'entraînement de leaders mondiaux dans plusieurs filières industrielles (santé, énergie, transport, électronique, chimie et environnement, tourisme et loisir) • 18% de l'industrie nationale basée en Rhône Alpes • 2e région en France pour l'export (12% des exportations nationales) • Rhône-Alpes parmi les régions européennes leaders en innovation (Regional Innovation Scoreboard 2012) • 5ème rang européen pour l'activité scientifique et sur le montant des dépenses de R&D et 4ème pour les effectifs de R&D • 2ème région française pour les publications et les brevets ainsi que pour les CEI, entre 1998 et 2007 (12%) et les JEI (12%) • Investissements significatifs de R&D dans les secteurs high techs et traditionnels • Nombreux dispositifs de financement de l'innovation et structuration des réseaux de business angels sur plusieurs territoires • Investissement dans l'innovation sociale, ainsi que dans la sécurisation des parcours • Ecosystème de l'innovation dense constitué de nombreuses structures : ARDI, Universités, plateformes technologiques, centres techniques et de recherche, PRES, Instituts Carnot, centres techniques régionaux, Accélérateur d'innovation (GRAVIT) et Living Labs • Nombreuses compétences et réelle capacité à travailler ensemble : 12 pôles de compétitivité (Imaginove, LUBT, Techtera, Lyon Biopole, Axelera, Manalogic, Tenerrdis, Arve Industries, Viameca, Plastipolis, Terralia et Trimatec), 12 clusters, grappes, fondations issues des RTRA et RTRS • Nombreux succès au PIA : Equipex (9), Labex (11), IRT (2), IEED (2) et des équipes régionales de recherche bien évaluées 		<ul style="list-style-type: none"> • Tissu industriel très largement composé de PME et de TPE • Secteurs traditionnels confrontés à la concurrence des pays à bas coûts (automobile, plasturgie, etc.) • 50% des entreprises innovantes régionales ne dépassent pas le statut de TPE après 8 années d'activité • Potentiel d'innovation élevé mais une faible dynamique comparée aux régions européennes les plus performantes • Dépenses en R&D insuffisantes, pas encore en phase avec les objectifs de Lisbonne (3%) et faible dépenses de recherche privés • 10ème place européenne pour le dépôt de brevets • Pas suffisamment d'entreprises innovantes issues de la recherche publique • Seulement 6% des fonds capital risque et 8,4% des fonds de capital investissement au plan national ainsi que des fonds privés peu nombreux et des fonds publics et privés trop modestes pour le tissu régional • Faible articulation des dispositifs d'appui ; dispersion des acteurs de l'innovation autour de différentes agglomérations et faibles synergies entre laboratoires de recherche, universités, entreprises • Difficulté de structuration des pôles universitaires et manque de visibilité internationale de la production scientifique insuffisante • Résultats décevants sur les projets européens (PCRD) 		Axes Transversaux
				Innovation technologique, transfert et KETs
				Entreprenariat et innovation
				Soutenir la croissance des TPE, PME et ETI
				Positionnement Horizon 2020 et projets européens
				Innovation par les usages et territoires d'expérimentation
				Innovation sociale
				Entreprises et transition environnementale de l'économie
				Achat public innovant
				DSI
Santé personnalisée et maladies infectieuses & chroniques				
Réseaux de stockage d'énergies				
Technologies numériques et systèmes bienveillants				
Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligents				
Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique				
Procédés industriels et usine éco-efficace				
Sports, sécurité et infrastructures en Montagne				

GLOSSAIRE

AFOM : atouts faiblesses opportunités menaces

BPIFrance : banque publique d'investissement

COSME : programme européen pour la compétitivité des entreprises et les PME

CPER : contrat de plan Etat-Région

DIRD : dépense intérieure de recherche et développement

DIRDA : dépense intérieure de recherche et développement des administrations

DIRDE : dépense intérieure de recherche et développement des entreprises

DSI : domaine de spécialisation intelligente

FEDER : fonds européen de développement régional

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMP : fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FSI : fonds stratégique d'investissement

HORIZON 2020 : programme européen pour la recherche et l'innovation

Innovation : mise en œuvre d'un produit ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'organisation dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. (source : Manuel d'Oslo)

Innovation sociale : élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés (utilisateurs, usagers, etc.). Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines tels que le vieillissement, la petite enfance, la santé, la lutte contre la pauvreté, etc. (source : portail de développement de l'économie sociale et solidaire)

INPI : institut national de la propriété industrielle

IRT : institut de recherche technologique

KET : key enabling technology / technologie clé générique

SRDE : schéma régional de développement économique

SRDEII : stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

SRI : stratégie régionale d'innovation

SRI-SI : stratégie régionale d'innovation en vue d'une spécialisation intelligente

PEI : partenariats européens d'innovation

PIA : programme des investissements d'avenir

LIENS UTILES

ACCORD DE PARTENARIAT FRANÇAIS :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/Accord-de-partenariat-2014-2020>

STRATÉGIES DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE SRI-S3 :

INTELLIGENCE TERRITORIALE ET RÔLE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ- CMI/DATAR – JUIN 2013 :

<http://www.cries-idf.fr/docs/diaporamas%20Innovation/CMI.pdf>

PLATEFORME DE SEVILLE - SMART SPECIALIZATION PLATFORM :

<http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/home;jsessionid=8TwcJn8SmGmL4pRgpbCnhGCHkbVsfntDbnc1qp55z4v6F2vMmYk!1650341192!1412349138983>

STRATÉGIES NATIONALES/RÉGIONALES D'INNOVATION POUR UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (RIS3)–MARS 2014 :

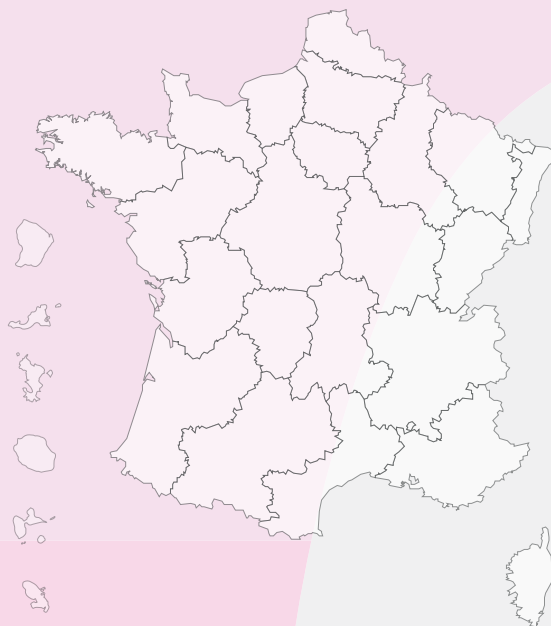
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-pour-la-preparation-des-strategies-de-specialisation-intelligente-des-regions-francaises>

SYNTHÈSE DES STRATÉGIES RÉGIONALES D'INNOVATION DES RÉGIONS FRANÇAISES – DATAR- JANVIER 2012 :

<http://www.datar.gouv.fr/synthese-des-strategies-regionales-dinnovation-des-regions-francaises>

En complément de la plateforme de Séville, le CGET anime une plateforme sur son intranet qui permet aux animateurs régionaux des SRI-SI d'échanger, de mettre en ligne leurs stratégies et d'être tenus informés des actions d'animation menées notamment par le CGET. Pour toute inscription, contactez maud.pelletier@cget.gouv.fr

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection lancée par le programme européen d'appui et de coordination technique Europ'Act. Cette collection vise à apporter aux acteurs de la politique de cohésion européenne en France des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens. Elle comprend ainsi plusieurs types de supports, tels que résumé d'études, outils d'analyse et cadrage conceptuel.



Contacts

Commissariat général à l'Égalité des territoires
www.cget.gouv.fr

Direction du développement des capacités des territoires :
Maud Pelletier - maud.pelletier@cget.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les fonds européens
www.europe-en-france.gouv.fr

juillet 2015